

# NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE & BUDGET



2023



## MOT DU PRÉSIDENT



Au moment où nous espérons être sortis de la crise sanitaire, nous avons été confrontés à la crise humanitaire liée à la guerre en Ukraine, laquelle a été suivie presque immédiatement d'une crise énergétique sans précédent.

Ces crises successives, toujours en cours, se sont surajoutées au travail structurel du CPAS, alourdissant davantage la charge de travail de chaque travailleur. De manière générale, le travail d'accompagnement est devenu plus long et plus lourd vu l'augmentation de la précarité et sa forte complexification.

Ainsi, à Ixelles, en quatre années, les nouvelles demandes d'aide sociale ont augmenté de 23%, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de 35% et le nombre de dossiers RIS a quant à lui augmenté de 10 %. A cela s'ajoute bien évidemment les nouvelles demandes liées à la guerre ukrainienne. A l'heure d'écrire ces lignes, nous avons ouvert 531 dossiers pour les personnes réfugiées Ukrainiennes. En six mois, le nombre de dossiers ERS a plus que doublé !

Les conséquences des crises successives et les augmentations principalement liées à l'inflation induisent une augmentation des dépenses d'environ 5% par rapport aux dépenses 2022. Selon les prévisions, les besoins du CPAS pour l'année 2023 ont été estimés à un peu plus 100 millions d'euros.

S'agissant du budget, la dotation 2023 du CPAS a été établie par la commune à partir des exigences de la circulaire régionale afin de ne pas retarder le vote du budget communal. Le montant de cette dotation sera revu lors des modifications budgétaires à venir dans le courant de l'année 2023 pour répondre davantage aux besoins grandissants d'une population précarisée par la situation socio-économique.

Eu égard à la situation financière préoccupante de la commune, le CPAS est amené à prendre des mesures pour réduire davantage les dépenses sans pour autant réduire les aides octroyées. A cet égard, un travail continue à être effectué par l'administration.

Ainsi le chauffage des bâtiments administratifs a été réduit de -1°. Des groupes de travail et un comité de direction ont été mis en place pour rationaliser les dépenses en personnel sur base d'une analyse fine des besoins réels actualisés. De même, les engagements à venir ont été étalés sur l'année 2023.

Ensuite, pour faire face à l'augmentation exponentielle des demandes d'aides et aux conséquences importantes des crises sur l'ensemble du CPAS, tant en matière d'organisation du travail que sur les travailleurs eux-mêmes, le CPAS recentrera toute son énergie et ses ressources pour continuer à garantir un service et un accompagnement permettant à tous les demandeurs d'aide de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Aujourd'hui, le CPAS est également fortement limité dans son travail par le manque de personnel à des endroits stratégiques ainsi que par le manque de locaux. Cela empêche d'avoir la fluidité nécessaire pour mener nos missions à bien.

C'est pourquoi, une priorité majeure pour l'année 2023 concernera des ressources suffisantes en matière de personnel et de bien-être.

Les ressources en personnel seront adaptées aux besoins pour répondre à nos missions de la manière la plus adéquate et la plus souple possible. La qualité, l'accessibilité et la joignabilité des services seront optimisées afin de garantir les missions du CPAS.

A côté de cela, pour rétablir une égalité de traitement entre nos agents et ceux des autres Régions, le CPAS a soutenu une revalorisation barémique pour ses agents. Le Conseil communal d'Ixelles s'est aussi exprimé en soutien de ces revendications considérant que l'écart salarial entre les agents communaux et ceux d'autres niveaux de pouvoir ne se justifiait pas. Nous remercions la Commune pour son soutien à l'amélioration des conditions de travail du personnel du CPAS.

La seconde priorité 2023 visera à solutionner le manque de locaux pour notre personnel. Le chantier sera consacré au projet îlot du CPAS dans le cadre d'un Masterplan qui prendra sa forme définitive à l'issue de l'étude actuellement menée et en particulier la rénovation du futur bâtiment qui hébergera le service social général. La rénovation de ce bâtiment sera accélérée pour permettre aux travailleurs sociaux de travailler dans de meilleures conditions et d'accueillir les bénéficiaires dans un environnement plus adéquat.

A côté de ces deux priorités indispensables et urgentes, l'accent sera mis sur l'insertion socio-professionnelle. La reconstruction et le repositionnement de Cap emploi constitueront la première phase. L'objectif poursuivi sera une meilleure adéquation des profils des bénéficiaires et des besoins, lesquels ont évolué au fil du temps. Nous gageons que cela permettra à nos bénéficiaires de (re)trouver un travail qui leur convient et dans lequel ils pourront à nouveau s'investir et s'épanouir !

Pour terminer, soulignons l'engagement de chaque travailleur-se pour accueillir et accompagner les jeunes, les aînés, les familles, etc. Nous les remercions très chaleureusement de s'investir au quotidien pour améliorer la protection sociale de tous les ixellois !

Hassan CHEGDANI, Président du CPAS d'Ixelles

Merci à l'ensemble des responsables de département, de service et de cellule sans qui cette note de politique générale n'aurait pu voir le jour.

*“Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.”*

Article 23, 1<sup>er</sup> alinéa de la Constitution.

# SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
SOMMAIRE .....	3
<b>I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS</b> .....	<b>5</b>
1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES .....	5
2 - EFFECTIF TOTAL .....	10
3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2022) .....	10
4 - CHARGE DU PERSONNEL .....	15
4.1 Les défis du CPAS .....	15
4.2 Charge des pensions .....	15
4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C .....	15
4.4 Impact de l'inflation .....	16
5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE .....	19
<b>II - L'AIDE SOCIALE</b> .....	<b>21</b>
1 - LES MISSIONS DU CPAS .....	21
1.1 L'aide sociale .....	22
1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir .....	22
1.3 L'organisation du Département Social .....	24
2 – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE .....	25
3 - La Participation Sociale .....	38
La cellule Participation compte 5 entités : .....	38
☒ La Coordination sociale .....	38
☒ L'épicerie sociale et l'espace Feel Food .....	38
☒ La Cellule Socio Culturelle .....	38
☒ La Cellule Activation Sociale .....	38
☒ Les Accompagnateurs sociaux .....	38
3.1 La Coordination Sociale .....	38
3.2 L'épicerie sociale et l'espace Feel Food .....	41
3.3 La Cellule socioculturelle .....	43
3.4 La Cellule Activation sociale .....	45
3.5 Les accompagnateurs sociaux .....	47
4 - La Cellule formation .....	48
5 - L'insertion socioprofessionnelle .....	55
5.1 Mise en œuvre de la 6ème réforme de l'État : 2022, année de transition .....	55
5.2 Cadre de Partenariat 2022-2027 avec Actiris .....	55
5.3 Ventilation des postes ISP (fin 2022) .....	56
5.4 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle .....	56
<b>III - AIDE AUPRÈS DES SENIORS</b> .....	<b>60</b>
1. Les établissements .....	61
2. Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA) .....	65
2.1 Les missions .....	65
2.2 Les aides à domicile .....	65
2.3 Budget de l'aide à domicile .....	66
3. La Cellule transport social .....	67
4. Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn .....	69
5. La démarche DENTELLE .....	71
<b>IV - LE LOGEMENT</b> .....	<b>72</b>

1. Missions .....	72
2. Liste des logements du patrimoine.....	73
3. Recettes des revenus locatifs.....	75
4. Aides locatives .....	75
5. MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE .....	76
6. LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE .....	79
<b>V - LA MAISON DE LA JEUNESSE.....</b>	<b>81</b>
1. Missions .....	81
2. Budget .....	82
<b>NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET .....</b>	<b>83</b>
1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE.....	85
2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2021, DU BUDGET 2022 ET DU BUDGET 2023 .....	87
3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES .....	89
4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION .....	93
5 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE .....	95
6 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID : 90.866.780,00 € (BUDGET 2023) .....	97
7 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS.....	101

# I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CPAS

## 1 - LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

*Toutes les décisions qui engagent le CPAS sont prises sous la responsabilité du Conseil de l'Action Sociale.*

Afin d'améliorer le fonctionnement du Centre et de fluidifier le processus de décision, le Conseil délègue une partie de ses prérogatives à un Bureau Permanent et des comités spéciaux.

**Le Conseil de l'Action Sociale** est composé de 13 membres, élus par le Conseil communal d'Ixelles. Il se réunit au moins une fois par mois.

**Le Président**, élu par les membres du Conseil de l'Action Sociale, dirige les activités du CPAS. Il veille à l'instruction préalable des affaires soumises au Conseil, au Bureau Permanent et aux Comités spéciaux ; il convoque les réunions, en arrête l'ordre du jour, les préside et en exécute les décisions. Il signe, avec le Secrétaire général, tous les actes et correspondances officiels. Le Président est responsable de la gestion journalière du CPAS.

**Le Bureau Permanent (BP)** est chargé des affaires courantes ainsi que de se prononcer sur les marchés publics ne dépassant pas 139.000,- € HTVA. Il se réunit toutes les deux semaines. Il assure le suivi et l'élaboration du budget.

Le Président, trois Conseillers et, le cas échéant, le membre néerlandophone surnuméraire (En vertu de l'article 6§4 de la loi organique du 8 juillet 1976, dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, si un groupe linguistique ne compte aucun membre au sein du conseil de l'action sociale, le premier candidat conseiller communal non élu du groupe non représenté devient de plein droit membre du Conseil de l'action sociale) du Conseil composent le bureau.

*En plus du Bureau Permanent, le Conseil du CPAS confie la gestion de matières bien définies à des Comités spéciaux :*

**Le Comité Spécial du Service Social (CSSS)** chaque semaine, le CSSS statue en matière d'octroi de l'aide sociale et du Revenu d'Intégration (RI).

**Le Comité Spécial de l'Insertion Socioprofessionnelle (CSISP)** se réunit toutes les deux semaines. Il étudie les orientations à donner à la politique d'insertion socioprofessionnelle et statue sur les dossiers individuels liés à cette matière.

**Le Comité Spécial des Aînés et des Jeunes (CSAJ)** examine, une fois par mois, toutes les questions relatives à la politique à l'égard des personnes âgées et des jeunes (SAFPA, maisons de repos, Maison de la Jeunesse, Centre de jour, aides à domicile et transport social).

**Le Comité Spécial du Patrimoine (CSP)**, chaque mois, contrôle et actualise les marchés publics, attribue les logements appartenant au CPAS, propose au Conseil les travaux requis pour les bâtiments et décide de l'affectation de ces derniers.

**Le Comité Spécial de la Participation Sociale et Culturelle (CSPSC)** met en œuvre le programme destiné à encourager la participation et l'épanouissement social et culturel des personnes aidées par le CPAS. Ce comité a été réactivé le 31 mars 2022 après plusieurs années d'interruption.

**Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)** a pour mission de rechercher et de proposer les moyens de favoriser le bien-être des travailleurs.

## La "nouvelle" Loi organique

La structure des CPAS bruxellois est également amenée à évoluer dans les années qui viennent. Les modifications de la Loi organique publiées dans l'ordonnance du 14 mars 2019 et entrées en vigueur le 1er juin 2019, constituent une réforme en profondeur de la loi qui régit le fonctionnement des CPAS.

L'objectif est la simplification de la tutelle, l'harmonisation des fonctions et de la gestion des CPAS dans un souci de renforcement de l'efficacité, de la discipline comptable et budgétaire. Le texte prévoit notamment de simplifier le contrôle administratif, les règles et procédures actuelles en la matière. La politique du personnel est également clarifiée. L'ordonnance a en outre pour but de mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance au niveau local.

Afin de se conformer à la nouvelle ordonnance, le CPAS va devoir mettre en place des outils en termes de contrôle financier, de contrôle interne et d'établissement de plans stratégiques. L'engagement d'un contrôleur interne, d'un SIPP ainsi que d'un délégué à la protection des données dans le cadre du respect du RGPD sont prévus au budget 2023.

CONSEILLERS	BP	CSSS	CSISP	CSAJ	CSP	CSPSC	CPPT
M. Hassan CHEGDANI - (PS)	E	E	E	E	E	E	E
Mme Anne HERSCOVICI - (Ecolo)	E	E	S	S	E	S	E
M. Geoffrey ROUCOURT - (Ecolo)	E	S	E			S	E
M. Laurent BONFOND - (MR)	E	S	S	E		S	
M. Joris WAGEMAKERS - (sp. A)	E	S	E	E	S	S	E
M. Mamoudou KANE - (PS)		E	S	S	E	E	E
Mme Lucie ROUSSELLE - (MR)	S	E	S	S	S	S	
M. Jacques de JONGHE d'ARDOYE d'ERP - (MR)	S	S	E	S	S	E	
M. Pierre BRASSINNE - (MR)					E		
Mme Marie FRENAY - (Ecolo)	S	S	S	E	S	E	
Mme. Jacqueline DELAPIERRE - (CdH)		S	S	S	S	S	
M. François TIHON - (Ecolo)	S	S	S	E	E	S	
Mme Ana RODRIGUEZ MARIN - (Ecolo)	S	E	E	S	S	E	S

Membre effectif

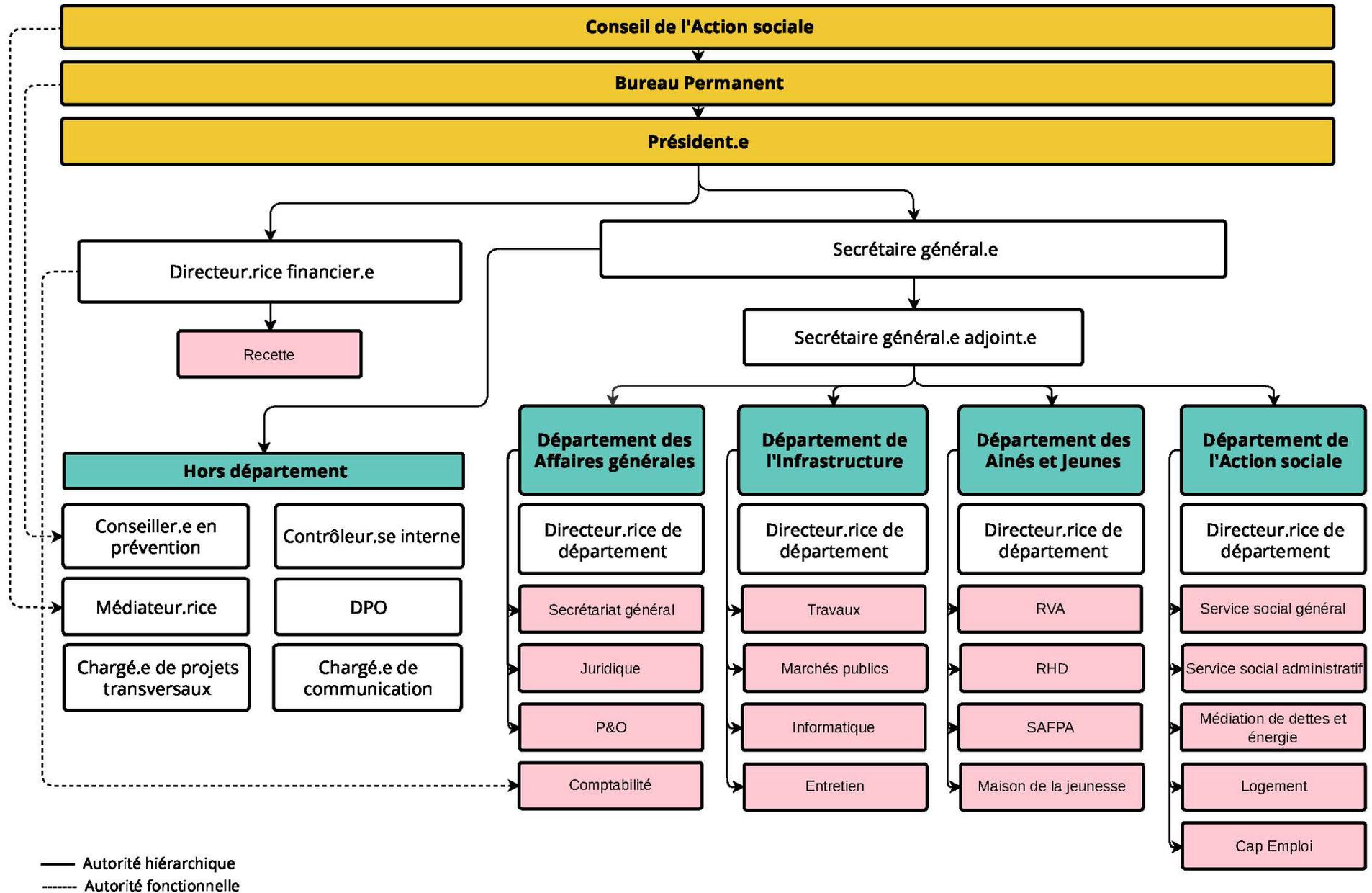
E

S

Membre suppléant



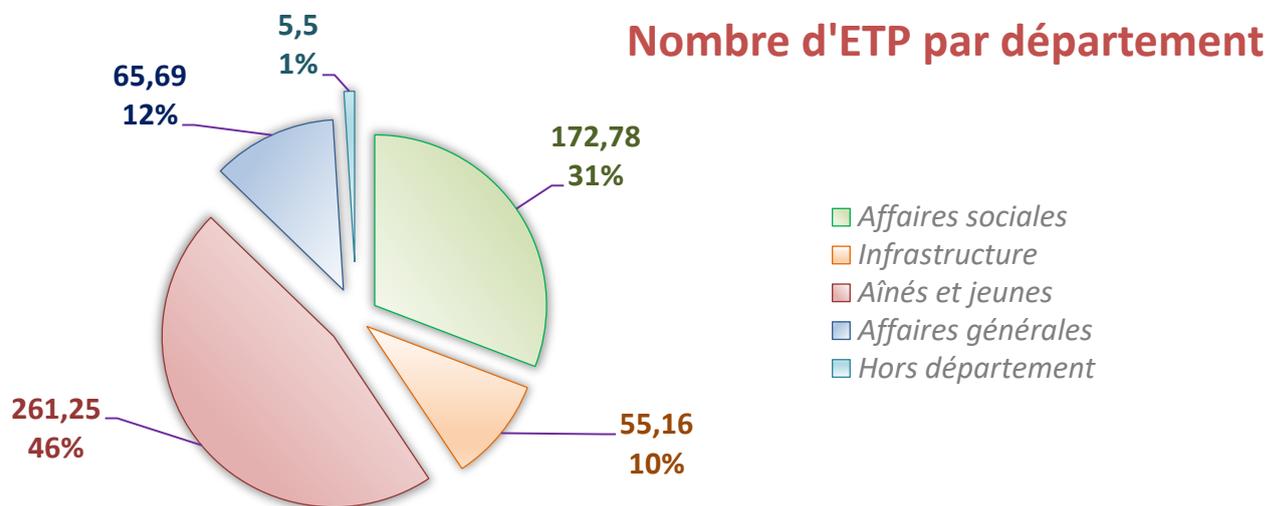
# CPAS D'Ixelles : Organigramme politique et administratif



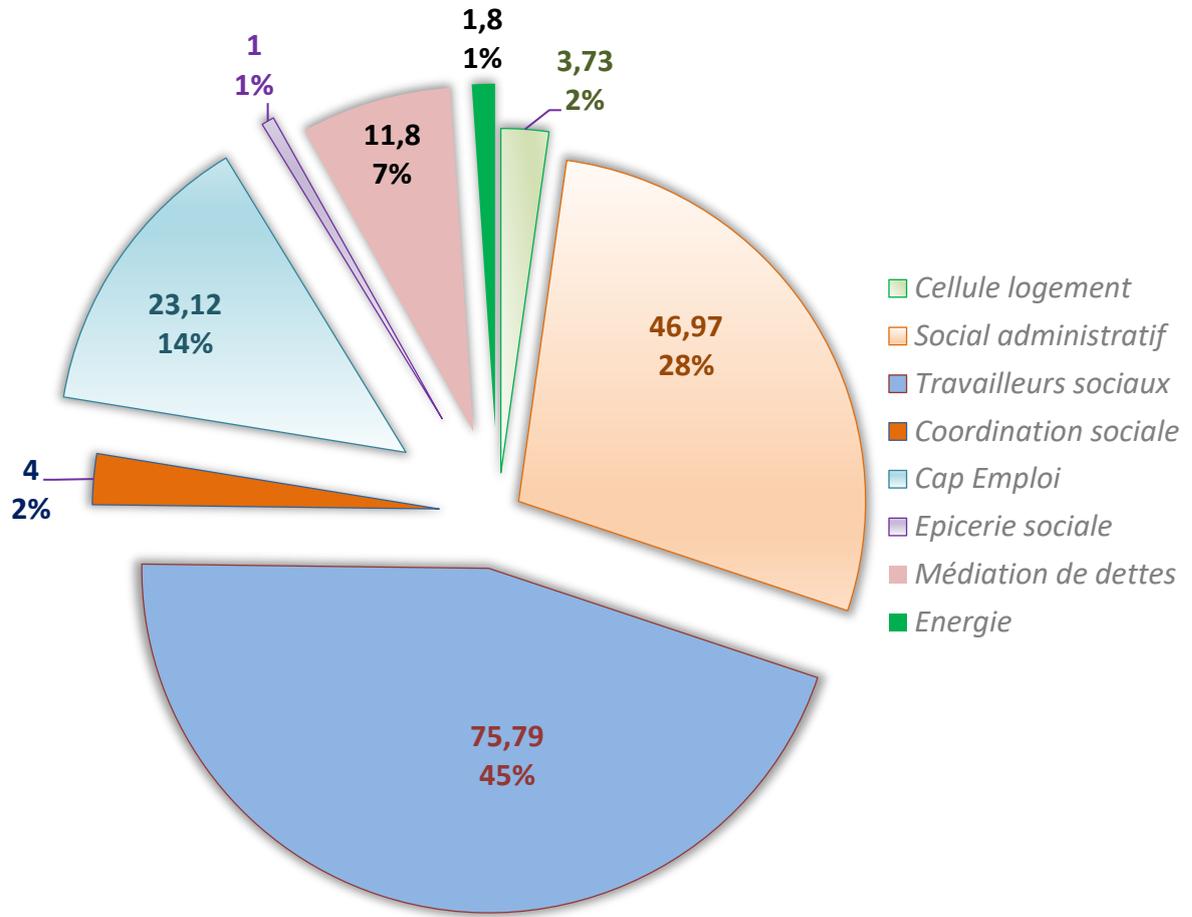
## 2 - EFFECTIF TOTAL

Au 30 juin 2022, l'effectif total comporte 555,52 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 96,55 sont nommés (soit 17,4 % du personnel hors agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle) auxquels il faut rajouter 164,44 ETP pour les agents sous contrat d'insertion socioprofessionnelle en vertu de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

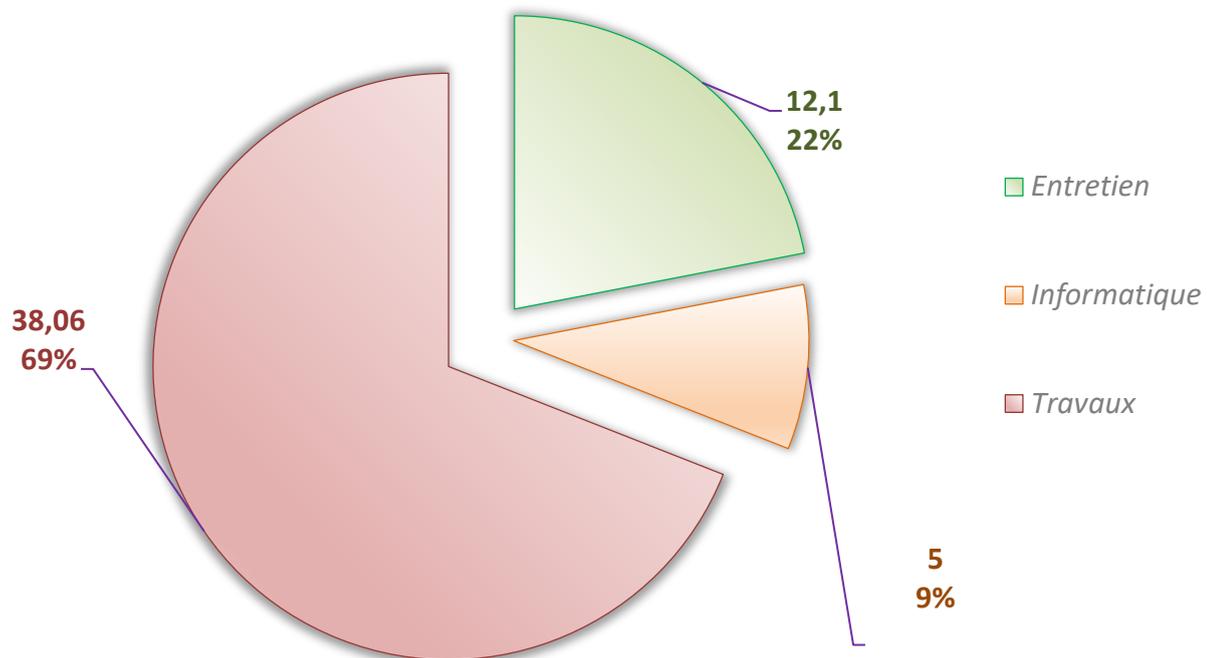
## 3 - ORGANIGRAMMES DES DÉPARTEMENTS (au 30/06/2022)



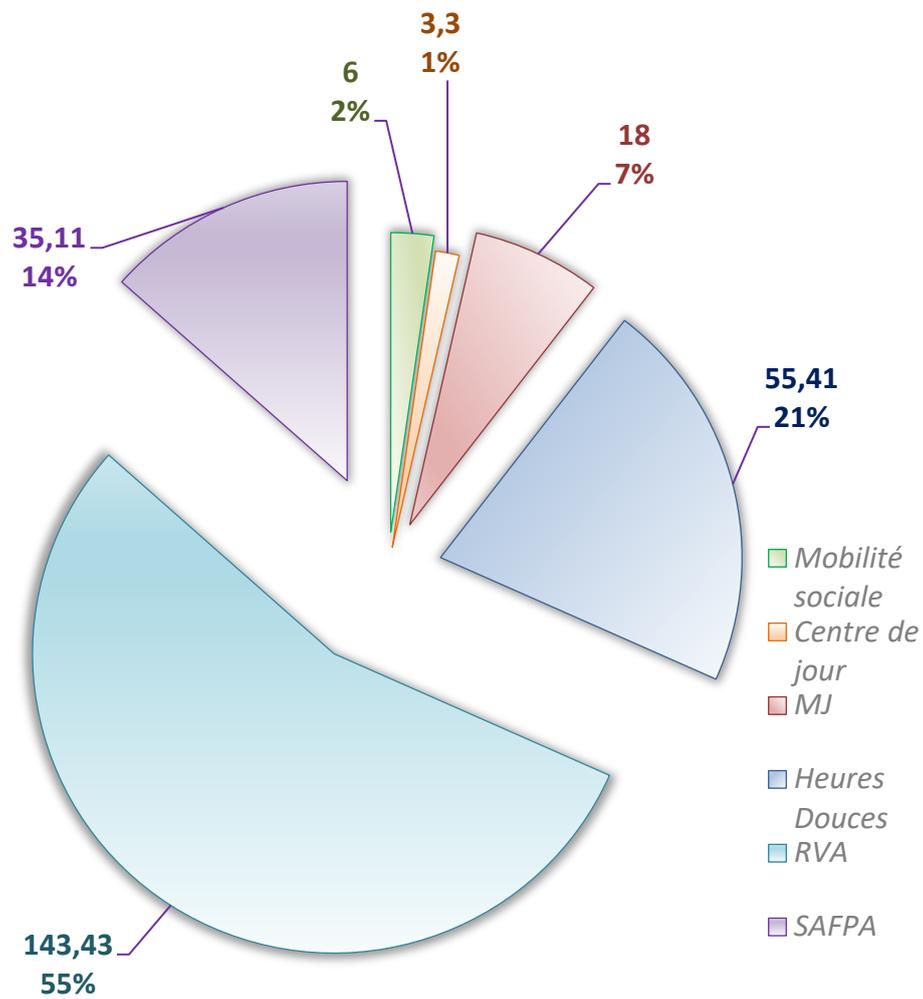
## Répartition des ETP au sein du Département de l'action sociale



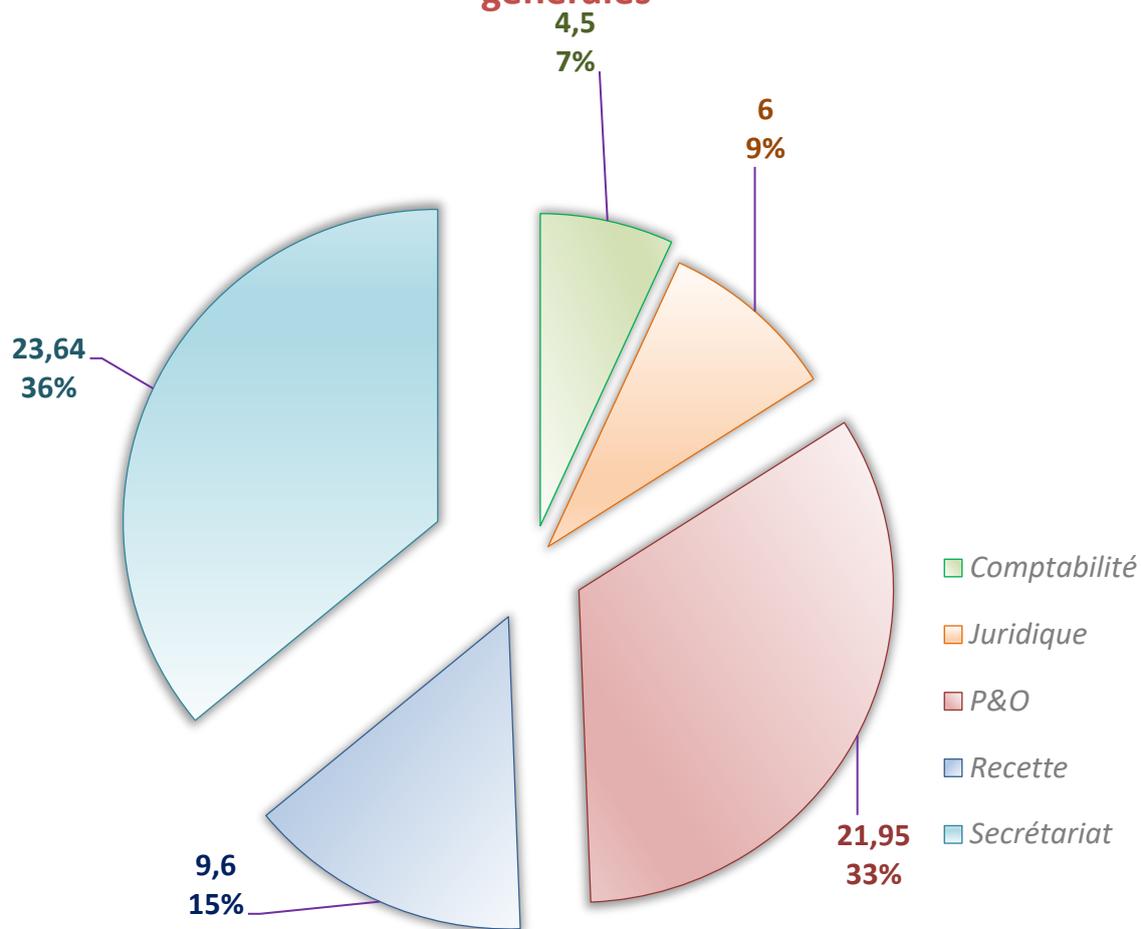
## Répartition des ETP au sein du Département Infrastructure



## Répartition des ETP au sein du Département des aînés et des jeunes



## Répartition des ETP au sein du Département des affaires générales



## 4 - CHARGE DU PERSONNEL

### 4.1 Les défis du CPAS

*La charge du personnel augmente au-delà des traditionnelles adaptations barémiques et des indexations. Le CPAS veille à anticiper les besoins en matière de personnel suite à l'augmentation et la complexification des tâches.*

*En effet, le CPAS doit faire face à des missions de plus en plus nombreuses et complexes et ses travailleurs sont soumis à une charge psychosociale de plus en plus importante :*

- L'augmentation de la précarité entraîne **une demande accrue d'aides toujours plus spécifiques et multifactorielles**. Ce surplus de travail implique un allongement des délais de traitement des dossiers, **des temps d'attente plus longs et donc plus de tension, voire d'agressivité dans le chef des usagers**.
- L'introduction du **PIIS systématique augmente significativement le travail social** mené sur chaque dossier individuel, représente une charge de travail plus lourde pour les travailleurs sociaux et les oblige à se mettre à niveau via des formations.
- **La législation est de plus en plus complexe**, les contrôles exercés par le pouvoir fédéral en matière de remboursement des aides sont toujours plus contraignants.
- **Le personnel des MR/MRS** doit s'occuper de personnes de plus en plus dépendantes souffrant de pathologies liées au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie.
- **La politique d'harmonisation de l'encadrement des personnes sous contrat d'insertion socioprofessionnelle** mise en place par le niveau régional place les CPAS au cœur du travail d'insertion professionnelle.
- **Les mesures imposées par une autorité de tutelle (la Commune ou la Région) :**
  - L'attribution des chèques-repas ;
  - Les passages de code, les carrières planes et le protocole d'accord syndical ;
  - La reconnaissance de l'ancienneté acquise en tant qu'indépendant ou dans le secteur privé, au-delà de la limite de 6 ans.

Pour correspondre aux réalités du marché du travail et à la progression générale des niveaux de diplômes au sein de la société, il devient souvent nécessaire de recruter les nouveaux membres du personnel à un niveau plus élevé que les personnes qu'ils remplacent. S'ensuit le besoin de revaloriser le personnel en place dont le niveau d'expérience et d'expertise compense un diplôme d'un niveau inférieur.

### 4.2 Charge des pensions

En ce qui concerne les pensions, et plus particulièrement la charge des pensions non couverte par les cotisations versées à l'ONSSAPL, ainsi que la cotisation de responsabilisation pour les pensions, un crédit de 2.588.000 euros a été inscrit au budget 2023.

**Il s'agit du montant réclamé par l'ONSSAPL en raison du manque d'agents nommés au sein de notre administration** afin de combler le manque de cotisations perçues, ce qui souligne l'importance de poursuivre la politique d'organisation d'exams de recrutement et de promotion.

### 4.3 Impact des mesures du protocole d'accord du Comité C

Faisant suite aux demandes de revalorisations salariales exprimées par les organisations syndicales représentatives, un protocole d'accord du comité C 2021/1 a été conclu le 20 septembre 2021 entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les organisations syndicales. Ce protocole a pour objet

les revalorisations salariales 2021-2025 en contrepartie d'une paix sociale régionale relative aux conditions pécuniaires au sens large jusqu'à la fin de la législature régionale actuelle, à l'exception du personnel soignant des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS).

Le protocole d'accord contient cinq branches, dont quatre concernent les communes et CPAS, à savoir :

- Augmentation des barèmes,
- Allongement des échelles barémiques,
- Aide à la pension,
- Titres repas.

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit le subventionnement pérenne de ces quatre branches à hauteur de 75 %, mais sur base des données du personnel actuelles, 25 %, en moyenne, restant à charge des pouvoirs locaux, soit 2.683.000 euros.

L'impact de ces mesures pour le CPAS s'établit comme suit pour le budget 2023 :

● **Mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel conclu au sein du Comité C** + 85.690,00 €

Les nouvelles mesures applicables en 2023 ont trait à l'augmentation des barèmes pour les niveaux A, B et BH (75% des montants subventionnés)  
Le montant indiqué ne reprend que la charge nette supportée par la dotation.

● **Coût du second pilier de pension** + 57.400,00 €

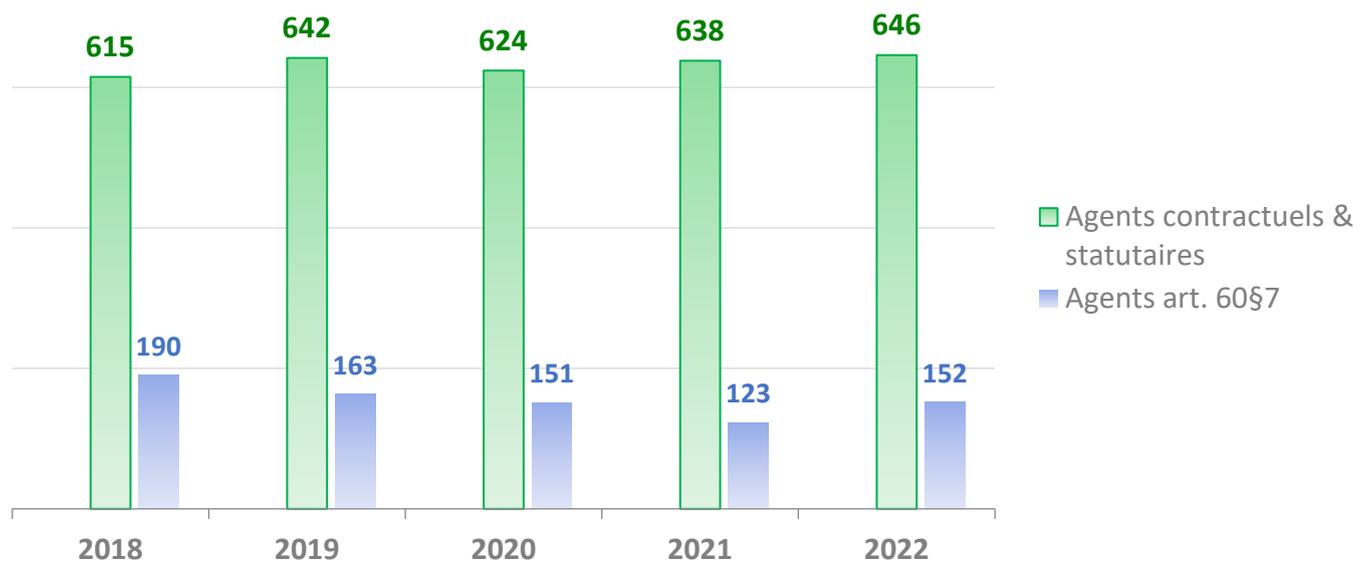
Le montant indiqué ne reprend que la charge nette supplémentaire supportée par la dotation par rapport à 2022.

#### **4.4 Impact de l'inflation**

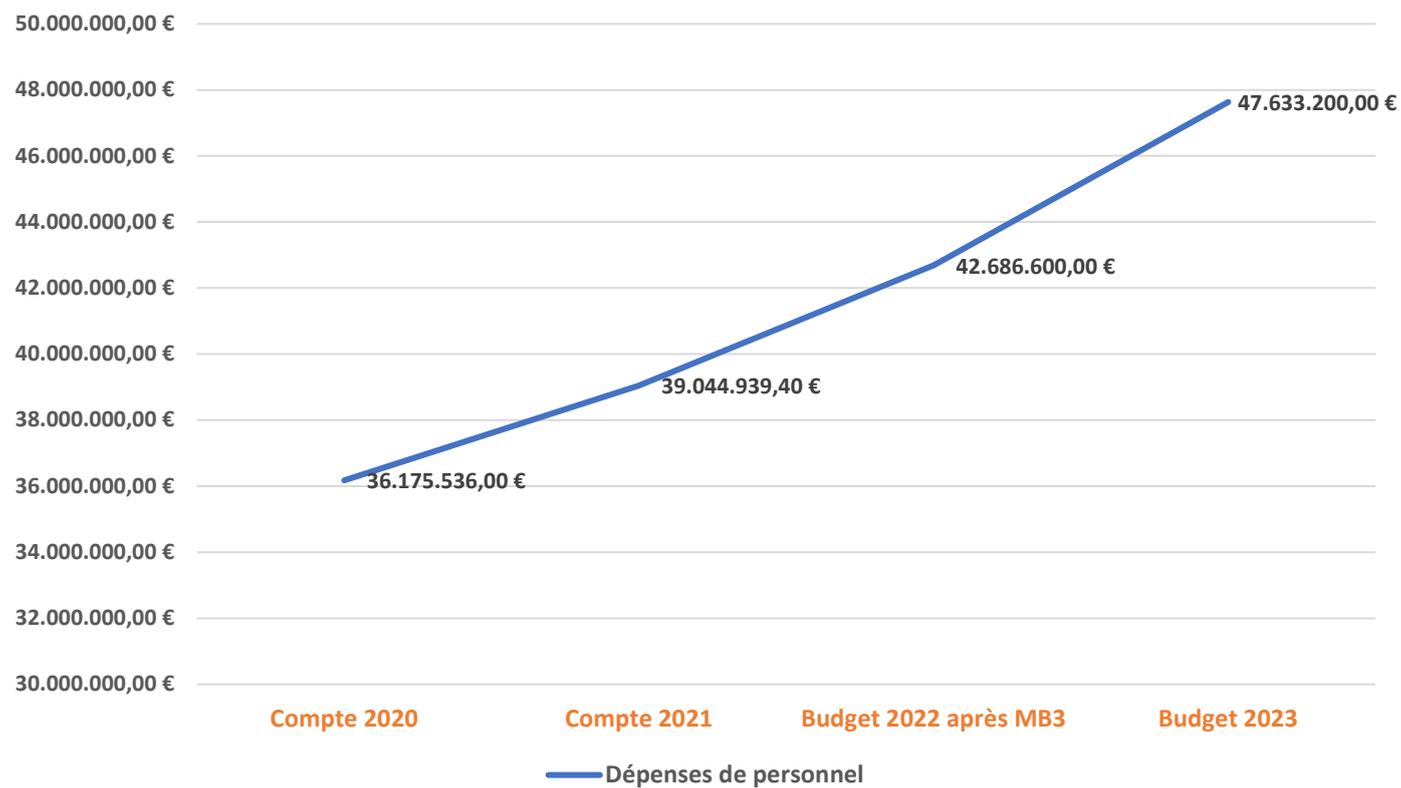
En 2022, il y aura eu en tout cinq indexations (chacune représentant 2% d'augmentation des allocations sociales en janvier, mars, mai, août et novembre et des salaires en février, avril, juin, septembre et décembre). En 2023, on prévoit déjà deux indexations.

L'impact des indexations des salaires pour le budget 2023 s'élève à **2.249.100,00 euros**.

### Effectifs du CPAS



## Evolution des dépenses de personnel



## 5 - LISTE DES AGENTS PAR GRADE

GRADE	AGENTS NOMMÉS	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL*
A 11 BIS	1	0	<b>45</b>
A 10 BIS	1	0	
A 8	1	0	
A7	1	0	
A6	1	1	
A5	2	3	
A4	3	1	
A1.1 à A1.3	5	25	
B1 à B3	8	43	<b>200</b>
B4	7	2	
BH1 à BH3	9	111	
BH4	0	3	
BH5	0	4	
BH8	5	8	
C1 à C3	24	151	<b>193</b>
C4	3	3	
CH2.1 à CH 2.3	1	11	
D1 à D3	17	70	<b>96</b>
D4	5	4	
E1 à E3	9	100	<b>111</b>
E4	1	1	
Art. 60	-	152	<b>152</b>

\* Ce total inclut les délégués syndicaux permanents du CPAS d'Ixelles.

**Pourcentage d'agents nommés par grade par rapport au nombre total du personnel, hors agents art. 60 § 7 :**

Il y a 45 agents de niveau A, dont 15 sont nommés, soit 33%.

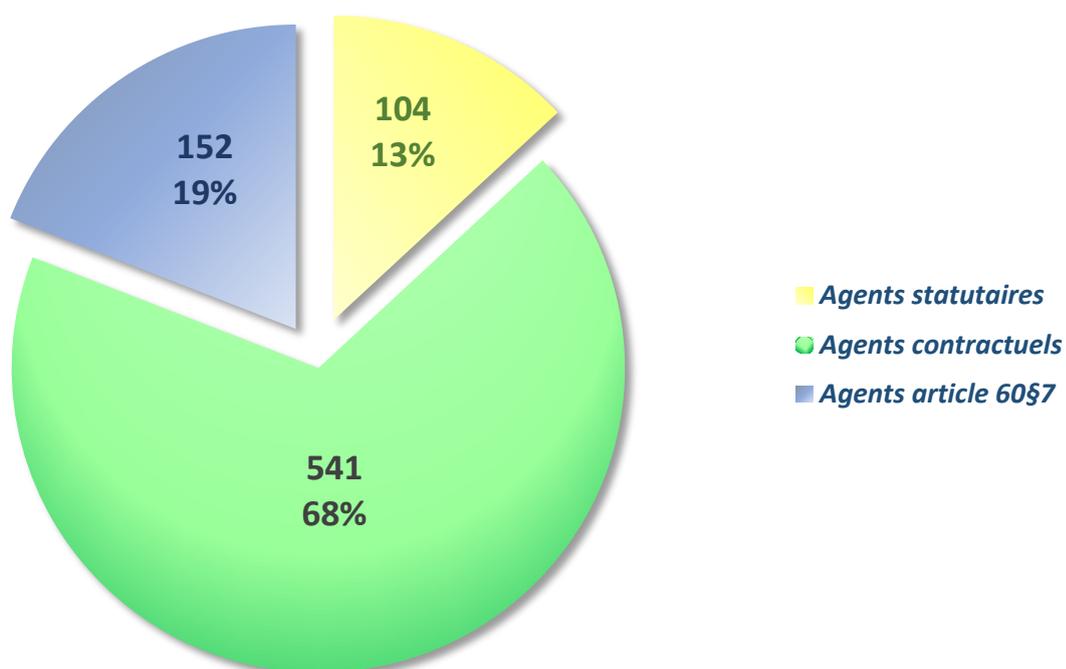
Il y a 200 agents de niveau B, dont 29 sont nommés, soit 14,5%.

Il y a 193 agents de niveau C, dont 28 sont nommés, soit 14,5%.

Il y a 96 agents de niveau D, dont 22 sont nommés, soit 23%.

Il y a 111 agents de niveau E, dont 10 sont nommés, soit 9%.

**Répartition des agents du CPAS par catégorie**



## II - L'AIDE SOCIALE

### 1 - LES MISSIONS DU CPAS

*Selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique :*

*« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».*

*Selon l'article 57 :*

*« Le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».*

*Les missions sont fixées par trois lois :*

- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.
- La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.
- La loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), modifiée par la loi du 21 juillet 2016.

*De fait le CPAS intervient dans de nombreux domaines :*

- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en précarité
- La régularisation des droits sociaux
- L'aide financière
- L'aide médicale
- L'aide au logement
- L'aide à l'hébergement en maison d'accueil
- La médiation de dettes
- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux enfants mineurs
- L'insertion socioprofessionnelle
- L'activation sociale.

## 1.1 L'aide sociale

**La loi dit que** « toute personne a droit à l'intégration sociale ».

Ce droit peut prendre la forme d'un **emploi** et/ou d'un **revenu d'intégration**.

*Le PIIS, Projet Individualisé d'Intégration Sociale, autrefois réservé aux moins de 25 ans ou conclu sur base volontaire a été étendu, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à tous les demandeurs d'un revenu d'intégration par la loi du 21 juillet 2016 concernant le Droit à l'Intégration Sociale.*

## 1.2 Le CPAS a un rôle multiple lié aux différents niveaux de pouvoir

### *Par le législateur fédéral*

Nouvelles missions liées à l'évolution de la notion d'intégration sociale en activation sociale et donc, du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).

### *Le CPAS a systématisé les PIIS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Les personnes pour lesquelles une intégration sur le marché du travail est rendue impossible à court, moyen ou long terme, à cause d'obstacles sociaux trop nombreux doivent avoir accès à des activités socialement utiles.

Ces activités peuvent être très diverses : un travail bénévole, des sorties culturelles, des activités sportives, des modules collectifs autour de l'alimentation saine, de surendettement, l'accès au TIC, ...

Participer à une activité sociale, culturelle ou sportive permet aux personnes en situation de pauvreté de :

- rompre l'isolement social : on sort de chez soi, on rencontre des gens, on discute. Rencontrer des gens est essentiel : on développe un réseau social qui peut se révéler très utile dans les moments difficiles.
- Passer du temps libre en famille autour d'une activité récréative, loin du stress quotidien.
- Echapper temporairement au stress. Cette pause salutaire est indispensable pour la santé physique et mentale.
- Se sentir utile en faisant une activité bénévole permet d'améliorer l'image de soi, d'être plus épanoui, de sentir utile pour ses concitoyens et pour la société.
- Développer les ressources nécessaires pour envisager un trajet d'insertion socioprofessionnelle.
- (Re)devenir un citoyen actif en prenant part à la société afin d'obtenir une meilleure qualité de vie.

L'accent n'est donc pas seulement mis sur une insertion socioprofessionnelle mais tout autant sur une émancipation sociale, culturelle et politique. C'est la politique d'activation sociale.

### *Par le pouvoir régional*

Suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'état (transferts de compétences), l'évolution en matière de politique de suivi des demandeurs d'emploi et les conditions de mise en œuvre de l'article 60§7.

### *Par le pouvoir bicommunautaire (COCOM)*

Dans les matières notamment liées au financement des maisons de repos et des services aux familles et aux personnes âgées.

**Mais c'est aussi, et surtout, un service public communal indispensable.**

**Parce qu'en 2022, d'après Statbel:**

- 12,7 % de la population en Belgique était considérée comme à **risque de pauvreté monétaire (AROP)**. En Région bruxelloise, ce pourcentage atteint 24,90 %. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.293 euros par mois pour une personne isolée.
- 11,9% de la population vivait dans un **ménage à faible intensité de travail (LWI)**. En Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre atteint 22,8 %.
- 6,3% des Belges souffraient de **privation matérielle et sociale sévère (SMSD)**. En Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre atteint 11,5 %.

### 1.3 L'organisation du Département Social

Pour remplir ses missions traditionnelles, faire face aux nouvelles législations et à un public de plus en plus précarisé, le département social s'articule autour des travailleurs sociaux et a réorganisé en 2018 certains de ses services comme la Cellule Formation et la Cellule Participation Sociale.

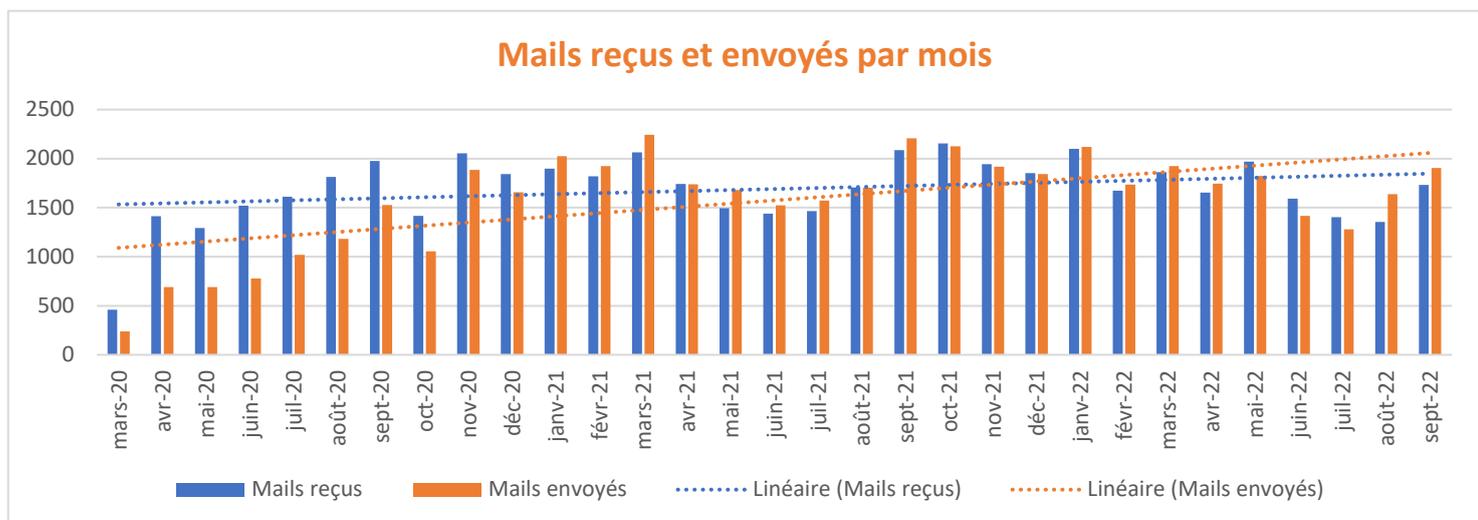
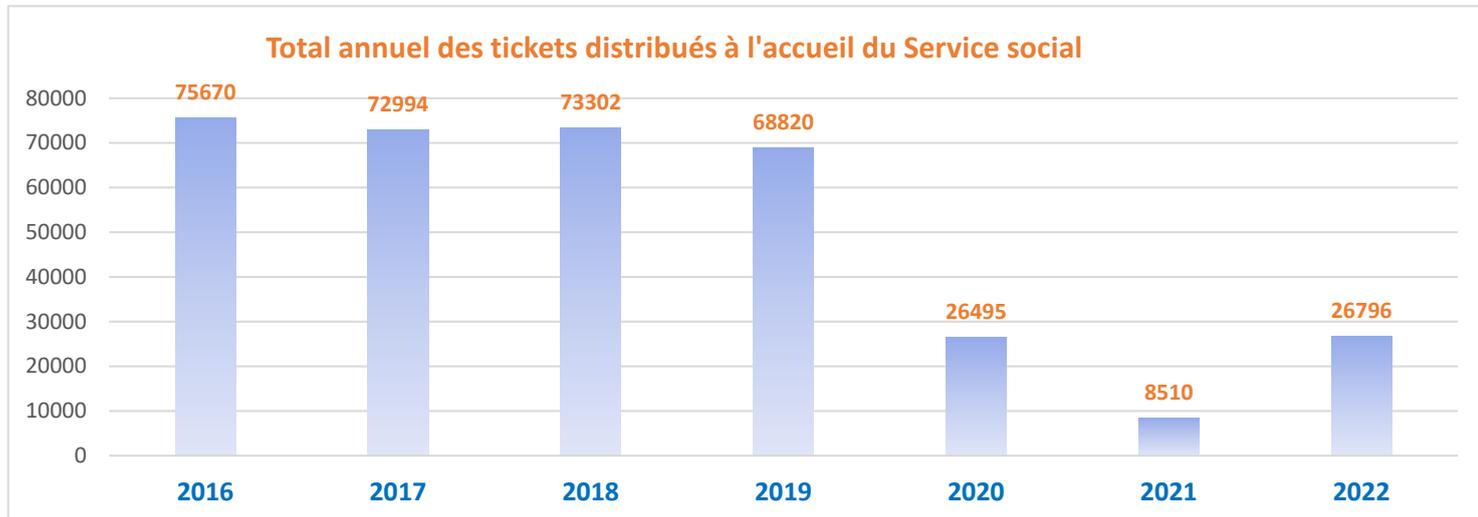


## 2 – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

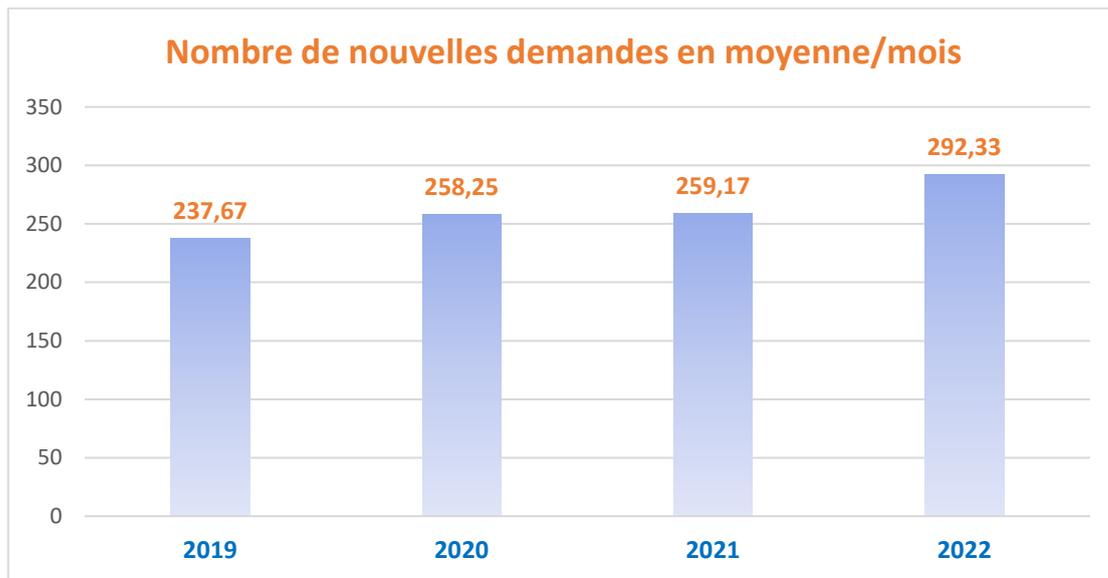
### 2.1 Les chiffres clés

#### L'accueil

Le nombre de tickets représente le nombre de visiteurs pris en charge aux guichets d'accueils du Service social du CPAS.



## Nombre de nouvelles demandes en moyenne/mois : +18,7% entre 2019 et 2022\*



## RIS et ERIS

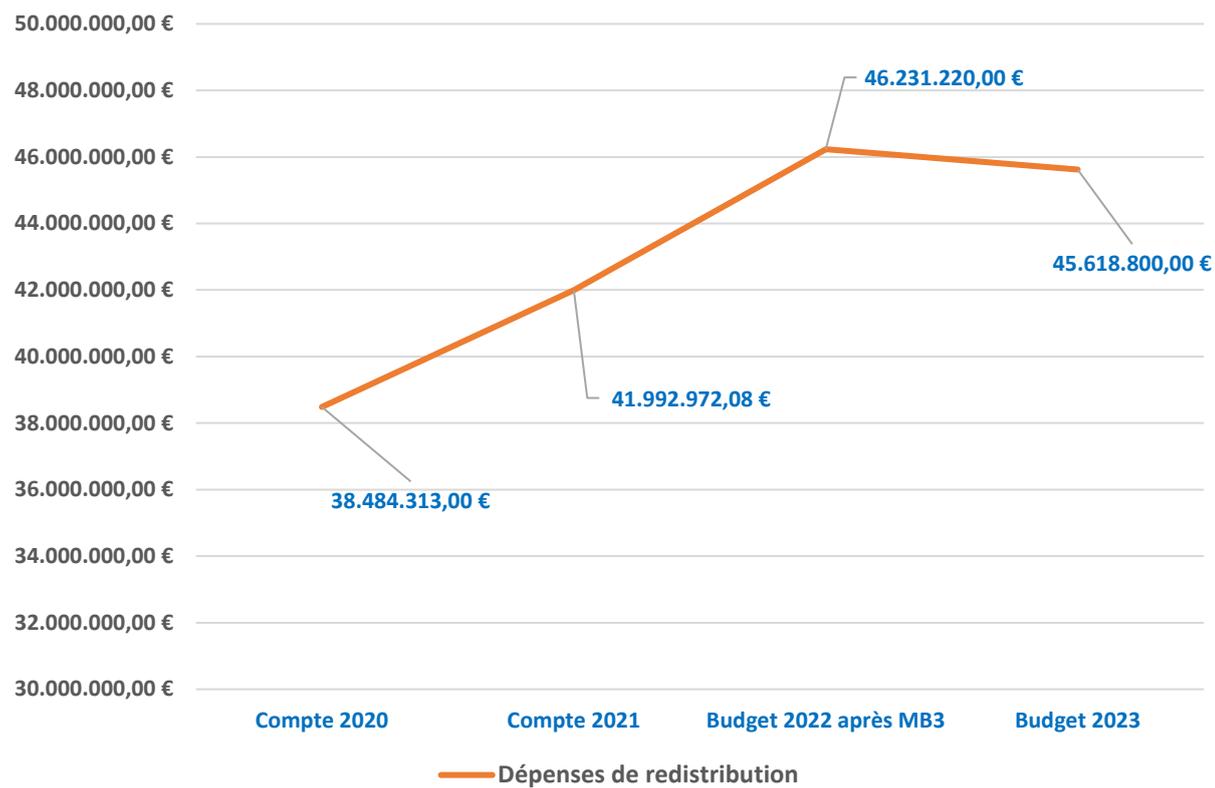
### Les CPAS assurent l'octroi de 2 types d'aide financière périodique :

- le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) (loi du 26 mai 2002 concernant le Droit à l'Intégration Sociale) et l'aide sociale financière (ERIS, visée par l'article 60, §3 de la loi organique du 8 juillet 1976).
- L'aide sociale financière (ERIS) remplace le RIS en faveur des personnes qui ne répondent pas aux conditions d'octroi de celui-ci. Elle peut aussi prendre la forme d'un supplément au RIS en faveur de personnes ou de familles pour lesquelles le montant du RIS est trop bas afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

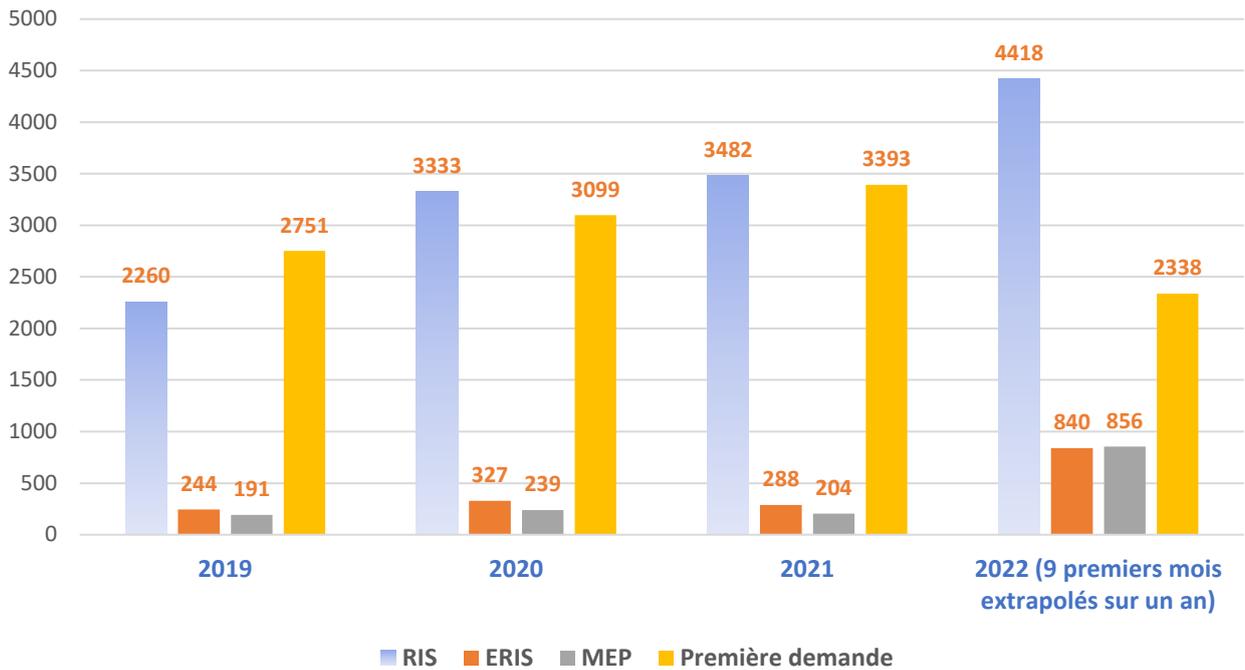
Ainsi, les personnes qui seront généralement concernées par l'ERIS sont celles qui sont exclues du champ d'application du RIS de par leur nationalité, leur âge ou encore leurs ressources, il s'agit notamment :

- des étrangers qui ne répondent pas à la condition de nationalité prévue par l'art. 3, 3° de la loi DIS ;
- des mineurs d'âge ;
- des personnes dont les ressources dépassent le montant du RIS sans cependant être assez élevées pour exclure une aide financière du CPAS.

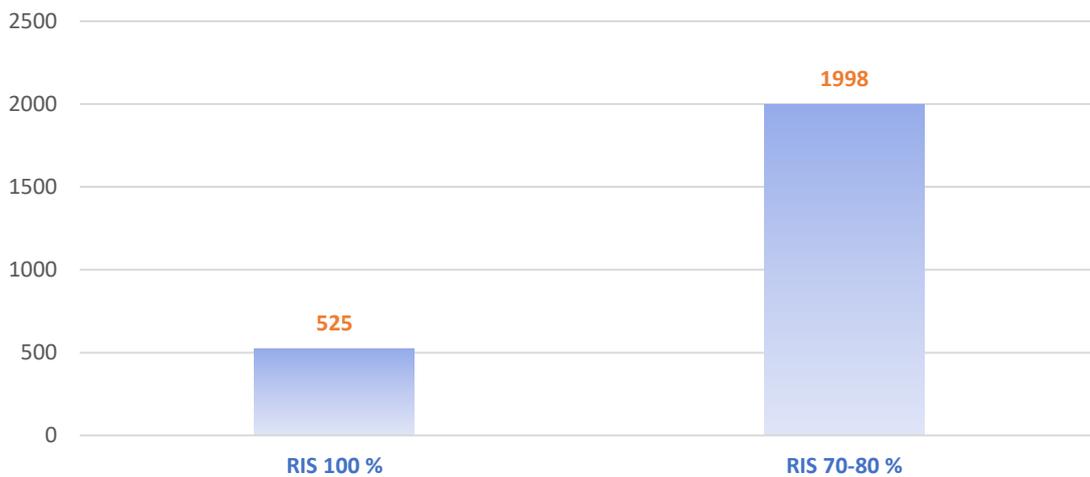
## Evolution des dépenses de redistribution



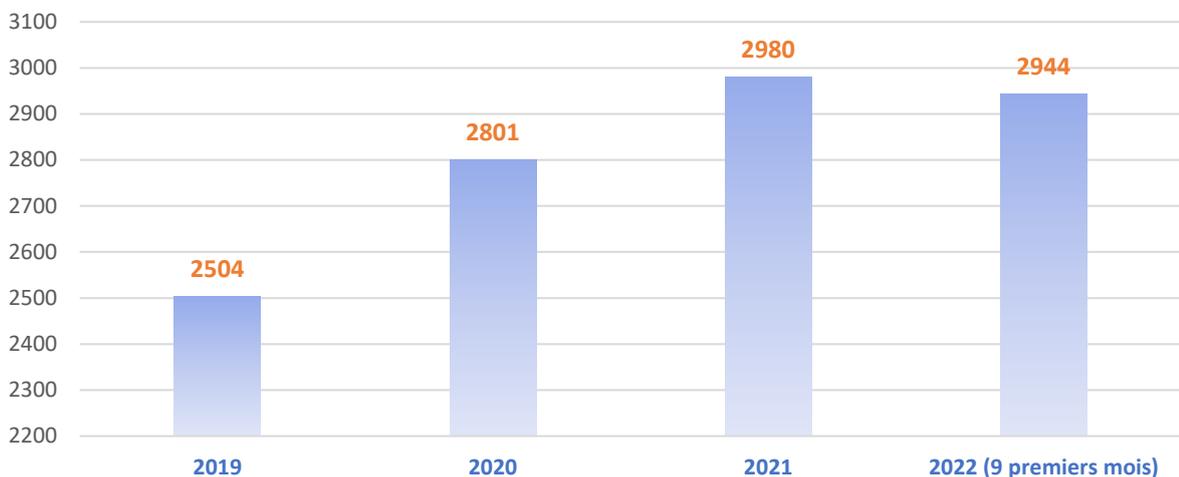
### RIS, ERIS, mises à l'emploi et premières demandes par an



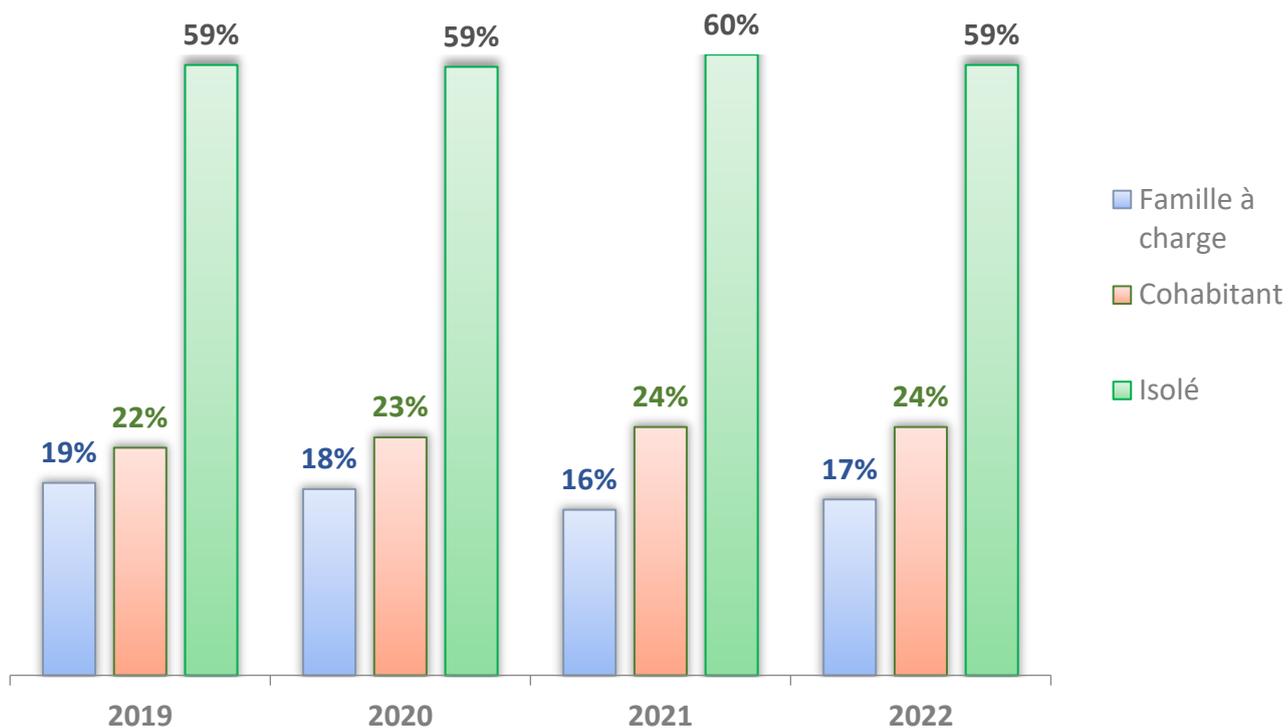
### Moyenne mensuelle du RIS par type en 2022



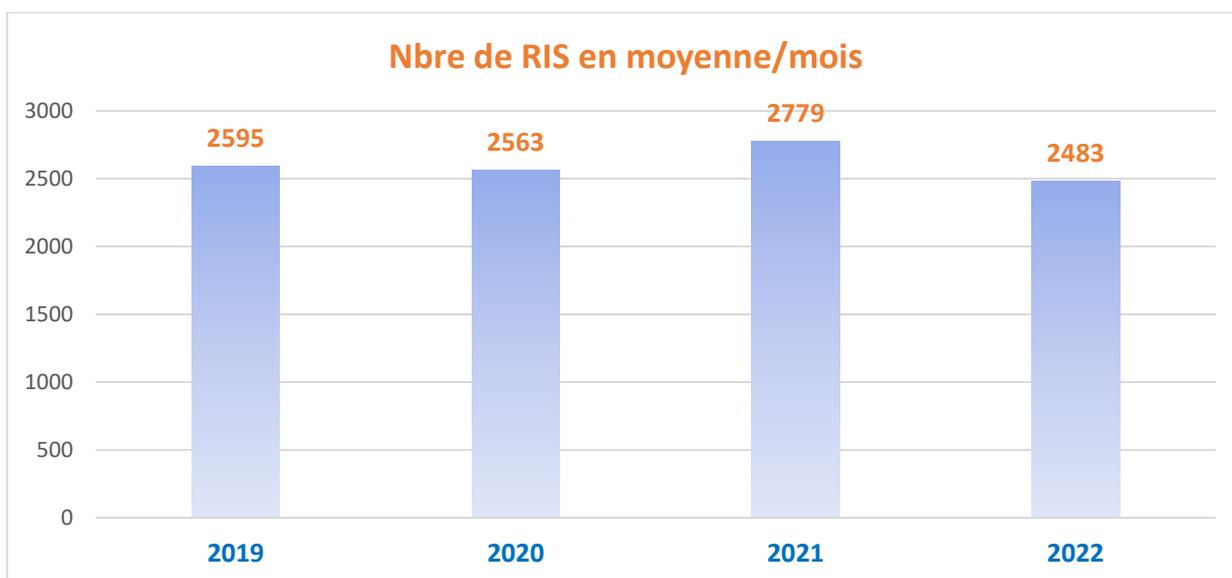
### Total RIS/ERIS en moyenne/mois (hors mise à l'emploi)



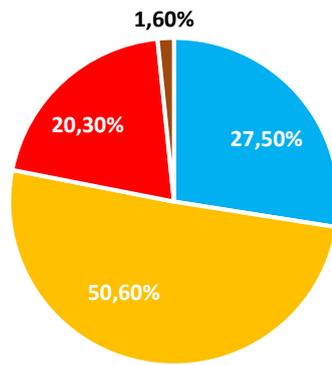
### RIS par catégorie



### Nbre de RIS en moyenne/mois

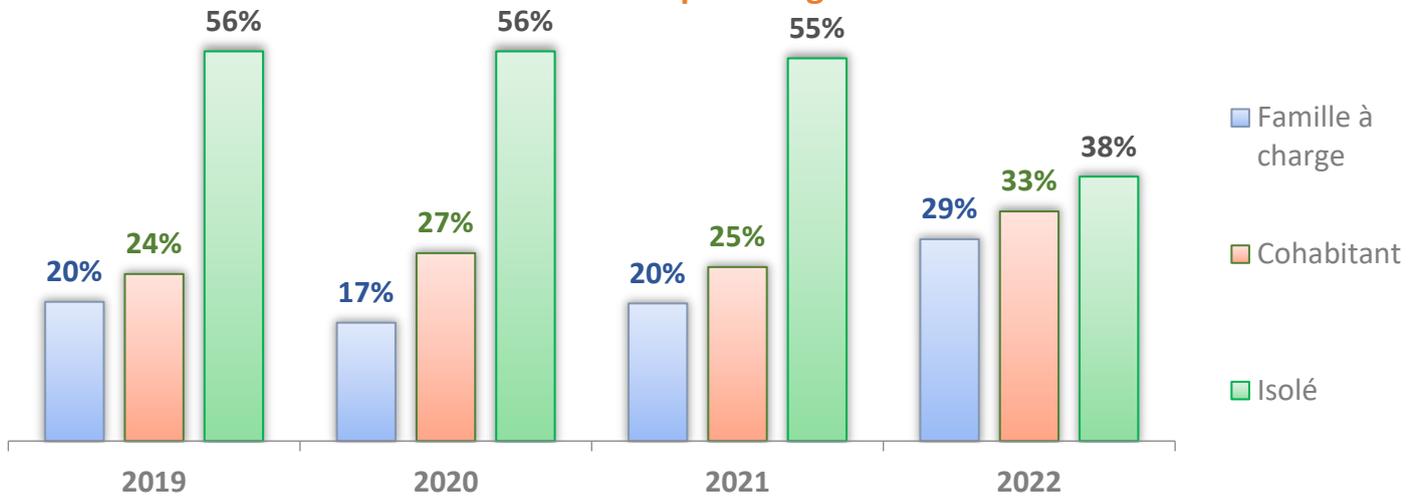


### Répartition RIS par âge

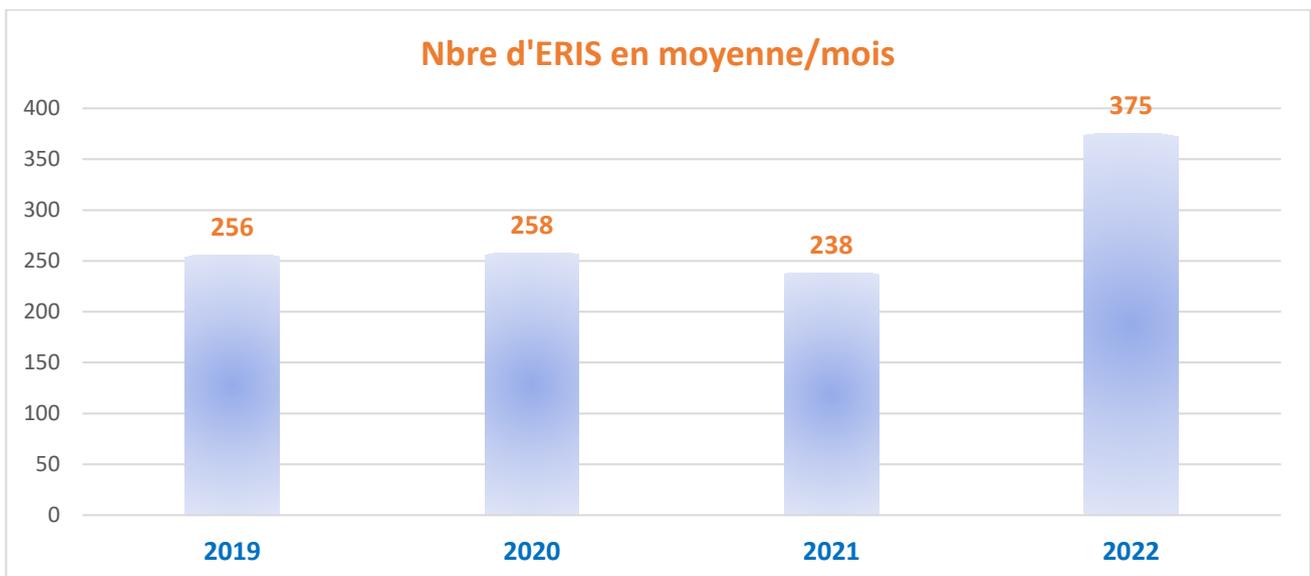


■ 18-24 ans ■ 25-45 ans ■ 46-65 ans ■ Plus de 65 ans

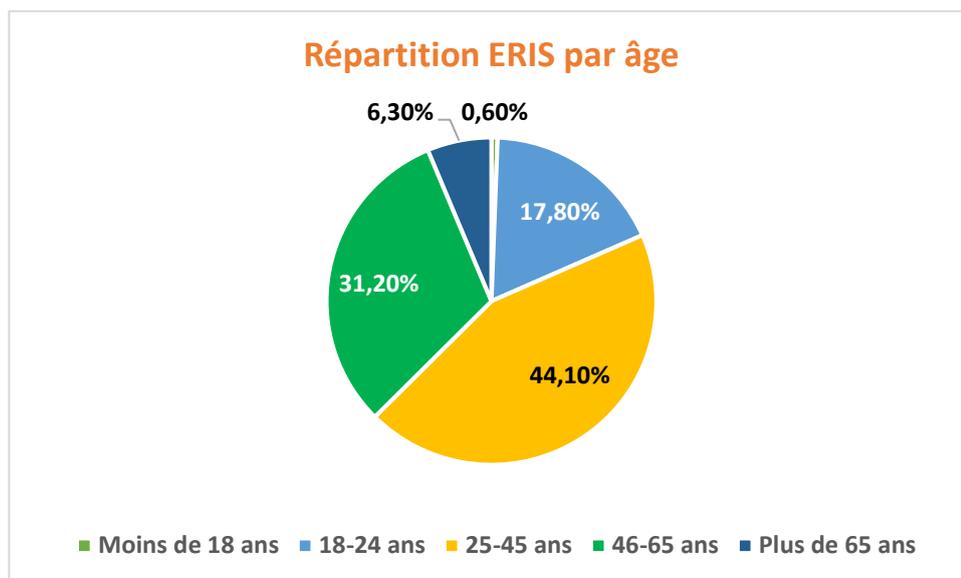
### ERIS par catégorie



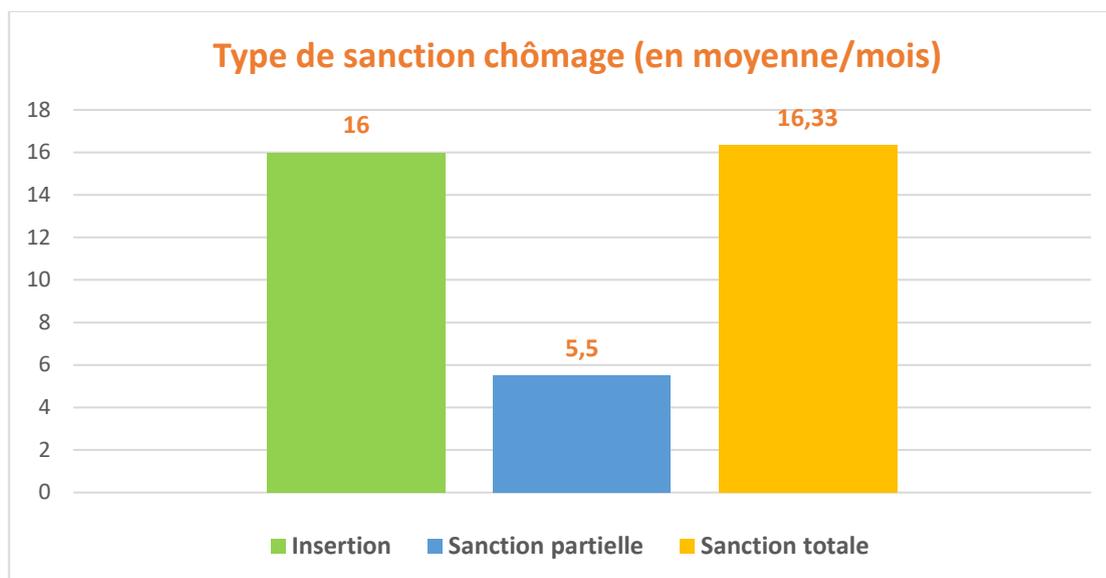
### Nbre d'ERIS en moyenne/mois



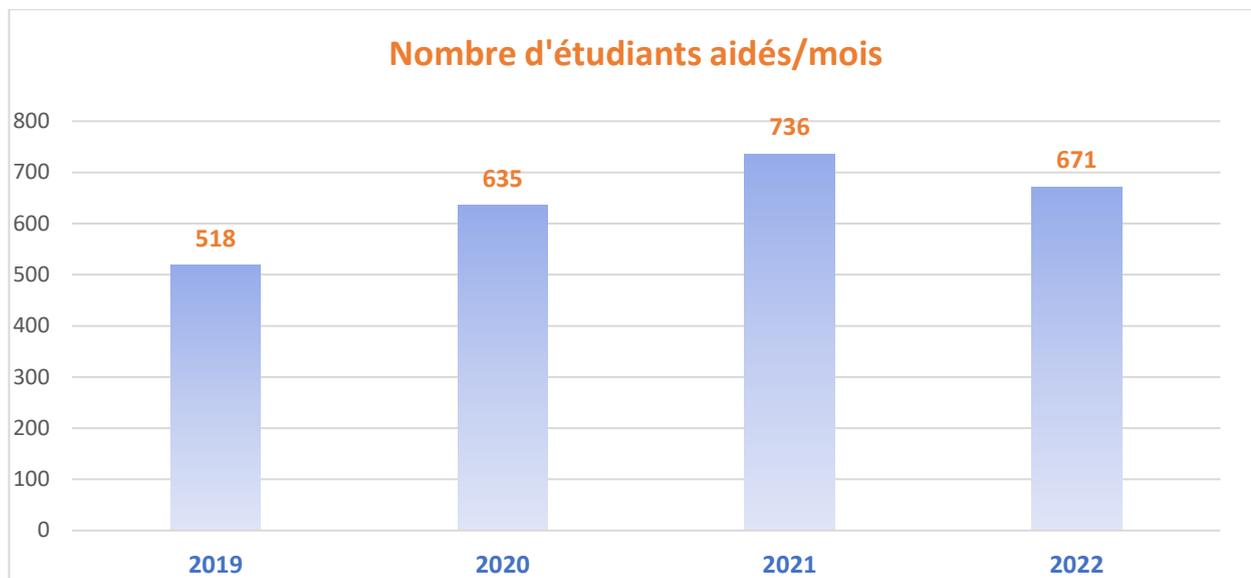
→ On assiste à une **forte hausse du nombre d'ERIS** par mois depuis avril 2022 (entre avril et septembre 2022 : +83 % par rapport à la même période en 2021) vu l'afflux de réfugiés ukrainiens fuyant la guerre.



## Les sanctions chômage et fins d'allocations

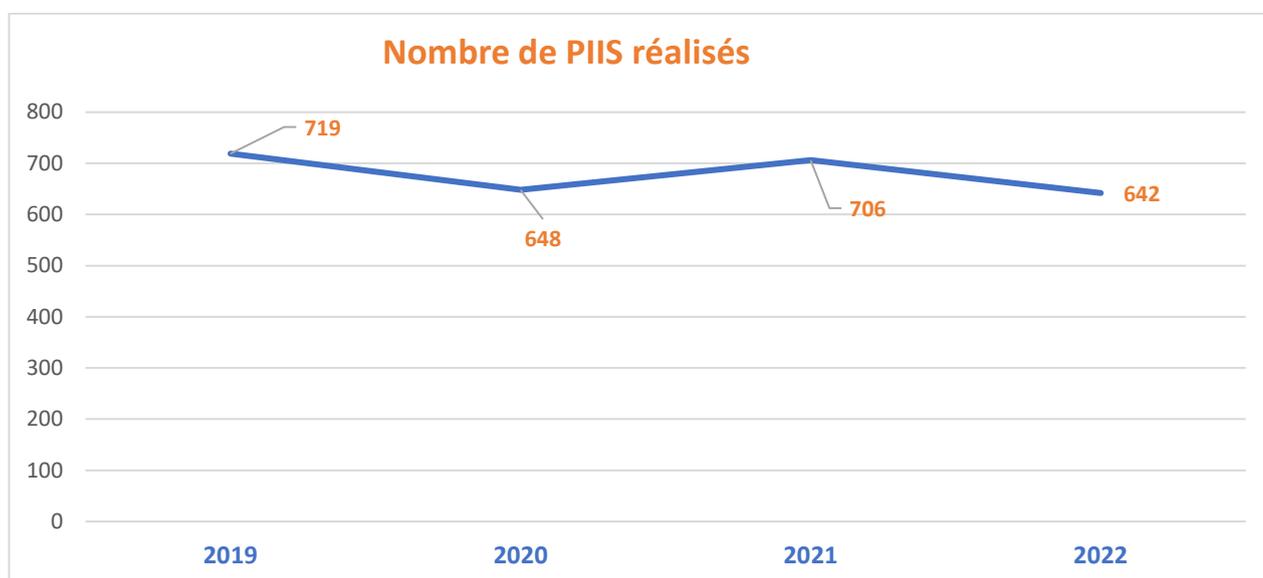


## Les étudiants



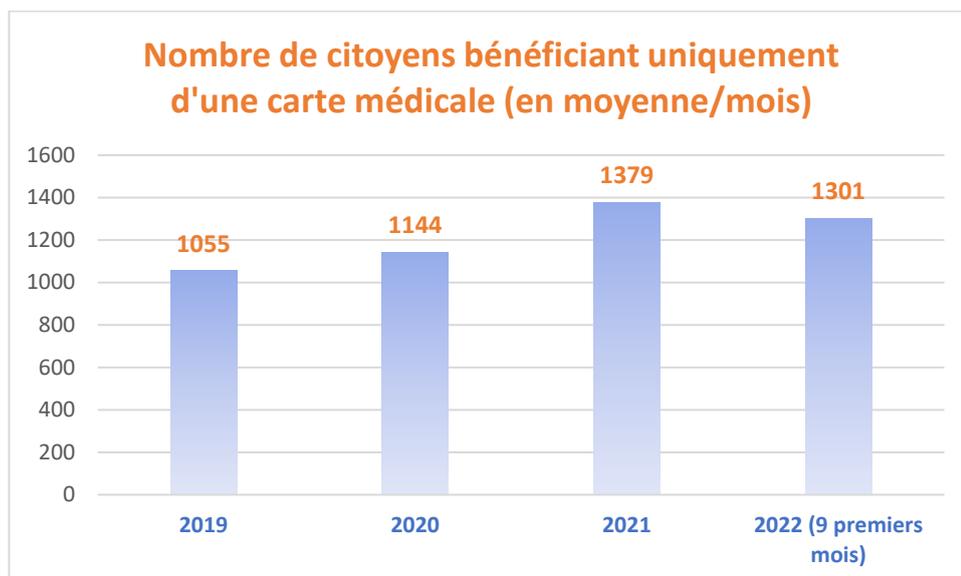
Ces chiffres soulignent une précarité étudiante grandissante. C'est un phénomène qui touche particulièrement le CPAS d'Ixelles, puisque la Commune accueille les plus grands campus universitaires de la Région.

## PIIS



Pour rappel l'obligation de signature d'un Projet PIIS a été étendue à tous les demandeurs d'un Revenu d'Intégration à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

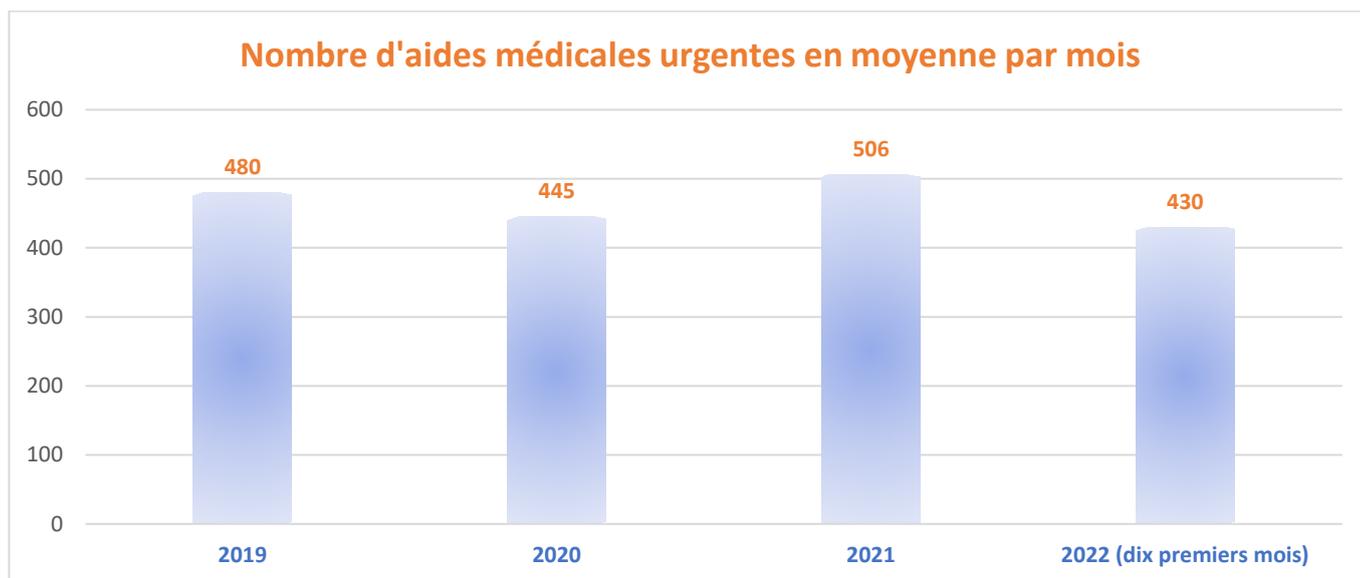
## Cartes médicales



Les personnes qui ne bénéficient que de cette aide ne rencontrent pas les conditions d'octroi d'un revenu d'intégration ou de son équivalent, mais elles sont aidées, sur fonds propres, par le CPAS afin de pouvoir faire face à des dépenses de santé.

**Conditions d'octroi :** Avoir des ressources n'excédant pas le montant du RIS de sa catégorie majoré de 10 %.

## L'aide médicale urgente



**Le nombre d'Aides Médicales Urgentes prodiguées est en diminution de 15 % par rapport à 2021.** Cette aide ne concerne que les personnes qui ne disposent pas d'un titre de séjour. Le nombre de ces aides est difficile à anticiper car il est fortement lié aux variations des flux migratoires.

➔ **Les personnes sans document de séjour valide n'ont pas droit à l'aide sociale, à l'exception de l'Aide Médicale Urgente (AMU), comme le prévoit l'article 57§2 de la loi organique des CPAS.** Elles en bénéficient, lorsque la demande est justifiée par un certificat médical attestant de l'urgence des soins à prodiguer et/ou suite à une enquête sociale.

## **Aide sociale au sens strict**

En ce qui concerne l'aide sociale en espèces, le montant prévu au budget 2023 est de **893.500 euros** (400.000 euros au budget 2022 après MB3).

Le CPAS prend notamment en charge les dépenses suivantes :

- Prise en charge des arriérés de loyer ;
- Prise en charge de dettes autres que les factures d'énergie ;
- Prise en charge de frais de soins de santé (logopédie, ....)
- Prise en charge de frais scolaires (frais de crèche, minerval, ordinateur, remédiation,...) ;
- ....

## **Autres formes d'aide**

**Le CPAS d'Ixelles intervient dans le cadre d'autres formes d'aide sur la Commune en fonction, notamment, de situations d'urgence. Voici deux exemples :**

- **Participation à l'accueil de jour durant la période hivernale** organisé par la Commune d'Ixelles (XL Prévention) ;
- **Acquisition de denrées alimentaires via l'Épicerie sociale** du CPAS et la Résidence les Heures Douces.

**La baisse du subside fédéral de la Politique des Grandes Villes a un impact direct sur l'accueil des sans-abris en période hivernale, ce qui oblige les communes à toujours plus s'investir.**

Le CPAS assure également, en coordination avec différents acteurs associatifs et institutionnels un suivi technique et social dans le cadre de l'occupation précaire d'immeubles.

## **Crise énergétique et moyens d'actions**

Après avoir fait face aux effets de la crise sanitaire sur les ménages les plus fragiles et alors que ceux-ci se font toujours sentir, nous connaissons aujourd'hui une **crise énergétique sans précédent** qui vient frapper a posteriori un public déjà précarisé mais également des personnes qui jusqu'ici parvenaient à garder la tête hors de l'eau.

L'augmentation du nombre de demandes (de +10% à +40% selon le type de demande) et la diversification du public se poursuit donc, impactant l'organisation des équipes (déjà rendue compliquée par d'autres facteurs structurels). Les subsides reçus dans le cadre de la crise du COVID ont permis d'étoffer certaines équipes-clé, de maintenir des services voire d'en proposer de nouveaux mais les besoins restent importants.

La crise énergétique ne se limite pas au paiement des factures d'énergie mais touche globalement le budget des ménages et renforce les inégalités par la hausse de prix qu'elle entraîne dans les autres secteurs comme l'alimentation, les télécommunications ou l'électroménager mais également parce que proportionnellement la part des dépenses liées à l'énergie est jusqu'à 6 fois plus importante pour les bas revenus

Ainsi, les demandes d'aide qui en découlent directement et indirectement sont absorbées en partie par notre cellule énergie mais également par notre service social général.

La situation des personnes vivant en grande précarité continue de se dégrader. Le nombre de sans-abri a augmenté de plus de 27% à Bruxelles entre 2018 et 2022. Ces constats nous ont poussé spontanément, en partenariat avec les éducateurs de rue communaux, à maintenir les actions menées durant le confinement auprès du public sans-abri ou en grande précarité.

Nous proposons dès lors de poursuivre certains projets mis en place en 2022 dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et d'en développer d'autres pour répondre spécifiquement à l'urgence énergétique.

**Pour ce faire, nous proposons de nous mobiliser sur les axes suivants afin de lutter contre le non-accès aux droits et la sous-protection sociale en agissant sur certains freins qui contribuent à générer des situations de non-recours et en renforçant les équipes chargées d'accueillir les nouvelles demandes :**

### **1. Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du Service social général**

- Maintien du renforcement de la cellule de garde : « sas » assurant un accueil et un traitement plus rapides et complets de la demande de l'utilisateur ;
- Réalisation de travaux d'aménagement des locaux favorisant un accueil plus efficace et paisible grâce à une meilleure lisibilité des espaces et des informations, à un environnement plus confortable et agréable pour des relations pacifiées au bénéfice des travailleurs comme des usagers ;

- Mise en place d'un formulaire-type relié à notre site web qui permet d'introduire une 1<sup>ère</sup> demande en ligne. La crise sanitaire nous a poussés à développer la numérisation des demandes. Dans un premier temps et dans l'urgence, nous avons créé des adresses e-mail spécifiques. Nous avons rencontré quelques soucis dans l'introduction des premières demandes. Les informations reçues via l'e-mail n'étaient pas suffisantes, les moyens de communication étaient limités car nous n'avions pas toujours le numéro de téléphone à disposition, le suivi était difficile dans certaines situations où les demandeurs ne donnaient plus signe de vie ou étaient, pour la plupart, difficile à joindre.

Face à ces différentes problématiques, l'ouverture d'un dossier social prenait trop de temps.

Pour pallier cela et grâce à la mise en place du site internet, nous souhaitons réaliser un formulaire de première demande en ligne.

- Mise en place d'un call center et de permanences téléphoniques pour améliorer notre joignabilité

### **2. Maintien du renfort de la cellule participation sociale du Service Social Général pour accueillir le public moins autonome et en situation de fracture numérique**

Maintien de 2 ETP ayant un rôle d'accompagnateur de proximité, chargés d'accompagner les usagers les plus fragiles et les moins autonomes dans leurs démarches administratives et numériques.

Ce travail a abouti à des propositions prototypées. Nous souhaitons en 2022 procéder à la réalisation des aménagements choisis par les participants.

Il s'agit donc d'une étape ultérieure dans la continuité d'une action menée en 2021, qui portera ses fruits sur le long terme.

- Au vu des besoins spécifiques en lien avec la question du non accès au droit, la fracture numérique, etc..., nous avons agrandi l'équipe de notre **cellule participation sociale** avec un nouveau type de profil professionnel, en offrant un accompagnement renforcé au bénéfice du public le plus vulnérable, le moins autonome et/ou en situation de fracture numérique. Il s'agit d'un nouvel axe. Ils travailleront en étroite collaboration avec les assistants sociaux et joueront un rôle de facilitateur entre l'utilisateur et l'administration afin d'accéder à leurs droits.

## **Guerre en Ukraine : L'action au sein de notre CPAS**

- Les premières demandes d'aide ukrainienne n'ont pas été immédiates mais sont ensuite venues gonfler les files d'attente au Service Social Général.
- Nous estimons que l'impact est différent selon la capacité (déjà) saturée ou non des services sociaux des différentes communes. Et en l'état, notre CPAS, notamment avec l'augmentation des premières demandes depuis 2 ans et la crise énergétique déjà présente, était déjà au maximum de ses capacités d'accueil.
- Une communication claire sur les aides auxquelles la population ukrainienne a droit se trouve sur notre site web et sur celui de la Commune. Par ailleurs, une personne de contact spécifique (SPOC) en relation permanente avec les services communaux a été rapidement désignée. Une aide pour la traduction a aussi été trouvée.
- Comme la majorité des CPAS, le choix a été fait de ne pas créer une cellule spécifiquement pour les Ukrainiens, à l'exception d'un guichet pour l'ouverture des dossiers. En somme, le but est de ne pas faire plus encore de discrimination positive alors que l'octroi de la protection temporaire (actuellement jusqu'en mars 2023) avait déjà été décidé. Très vite, deux lectures se sont opposées : celle d'un public local en détresse qui pense que des passe-droits sont accordés à une catégorie de demandeurs et celle d'un nouveau public ukrainien qui estime que ses droits sont automatiques et accessibles directement sans attendre. Or, **le traitement de toute demande est identique** et suppose une enquête sociale pour déterminer l'état de besoin de chaque demandeuse ou demandeur. On ne peut déroger à ces prescrits légaux.

## 3 - La Participation Sociale

**La cellule Participation compte 5 entités :**

- **La Coordination sociale**
- **L'épicerie sociale et l'espace Feel Food**
- **La Cellule Socio Culturelle**
- **La Cellule Activation Sociale**
- **Les Accompagnateurs sociaux**

### 3.1 La Coordination Sociale

La Coordination Sociale d'Ixelles rassemble des associations et des services publics dont la mission est de répondre aux demandes d'aide psycho-médico-sociale des Ixellois.

La Coordination vise à améliorer la connaissance de ces multiples services (via un répertoire des membres, la diffusion des infos, une newsletter, ...) et à développer, de manière concertée, des réseaux de collaboration (via des AG, des groupes de travail, des partenariats, ...).

Actuellement, **la Coordination Sociale d'Ixelles compte plus de 90 membres** venant de différents secteurs (services sociaux, santé, logement, emploi, jeunesse, seniors, ...).

**Une nouvelle circulaire** pour la période de 2022 à 2026 a été rédigée avec le cabinet du Ministre Maron et l'administration de la COCOM.

Cette nouvelle circulaire apporte quelques précisions par rapport aux précédentes circulaires, dont entre autres :

- Une attention davantage portée au secteur de la santé par davantage d'intersectorialité avec les acteurs en santé ;
- Une attention également portée à la question du non-recours aux droits sociaux ;
- La demande de mettre en place différents groupes de travail ;
- L'obligation de disposer d'une charte et de règles de fonctionnement ;
- L'implication du directeur de l'action sociale du CPAS : « *Le directeur de l'action social est chargé de veiller à la mise en œuvre de la coordination sociale visée à l'article 62 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ainsi qu'au développement de tout partenariat utile au déploiement de la politique sociale du CPAS* ».

**Les perspectives :**

**Assemblée /rencontres thématiques :**

Proposition d'une prochaine AG/Rencontre Thématique sur les frais d'énergies en nette augmentation. La Cellule énergie du CPAS viendra présenter les aides possibles pour intervenir dans les coûts

d'énergie. D'autres partenaires viendront également faire part de certaines interventions possibles en la matière.

Les Assemblées/rencontres thématiques de la Coordination Sociale ont pour objectif de donner la meilleure visibilité possible concernant des problématiques sociales, voire des carences constatées par les acteurs de terrain.

Ces rencontres permettent ainsi de prendre connaissance des pratiques novatrices menées par les partenaires dans le secteur social et de stimuler la réflexion parmi les acteurs de la Coordination.

C'est également lors de ces rendez-vous que sont abordées les questions concernant le fonctionnement de la Coordination Sociale.

### ***Perspectives des groupes de travail en 2023 :***

- Aide alimentaire (suite des travaux démarrés en 2022)
  - Concertation locale en matière d'aide alimentaire : identification des besoins, recommandations, mutualisation des ressources avec le soutien de la Fédération des Services Sociaux.
  - Développement de la plateforme LOCO (plateforme logistique de récupération et de distribution d'invendus alimentaires) en lien avec d'autres antennes LOCO sur la Région de Bruxelles-Capitale : coordination et mutualisation des ressources, interpellation en matière d'aide alimentaire.
  - Concertation également avec l'ensemble des Coordinations Sociales via le projet LOCO et la Concertation Aide Alimentaire organisée par la Fédération des Services Sociaux.
  - Développement du projet « T'as de beaux restes » (plateforme de sensibilisation à la réduction des gaspillages alimentaires dans une optique plus écologique et durable) en collaboration avec la Commune d'Ixelles : récupérations de petits flux d'invendus auprès de commerçants de quartier, workshops de citoyens et de professionnels, création d'outils de campagnes et de sensibilisation, projets de valorisation et de transformation des invendus alimentaires, plateforme numérique d'échange d'information.
- Santé mentale
  - Développer davantage de synergies entre le secteur social et celui de la santé mentale par un travail intersectoriel centré sur les besoins du public.
  - Deux axes de travail ont été choisis par les partenaires de ce groupe de travail : le « lieu de vie » et la « collaboration entre services ».
  - Concernant l'axe « lieu de vie », il s'agit d'explorer les possibilités d'intervention en matière de santé mentale au plus proche des personnes là elles sont (ex. intervention en rue auprès des personnes sans-abri, permanences de soutiens psychologiques dans des lieux tel qu'un accueil de jour, à domicile, ...).
  - Concernant l'axe « collaboration entre services », il s'agit de renforcer la connaissance des partenaires de la Coordination Sociale sur les structures actives en matière de santé mentale et d'outiller les partenaires pour améliorer l'orientation de leur public.
  -

- Fracture numérique
  - Un groupe de travail a été mis en place en interne au CPAS sur la thématique de la fracture numérique. Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les aides octroyées par le CPAS (ex. soutien à l'acquisition de matériel informatiques) et dans un second temps de développer des projets dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique (ex. informaticien public, Espace Public Numérique, ...).
  - Il s'agira ensuite d'élargir ces pistes d'action avec les membres de la Coordination sociale.
- "Réseau CSXL"
  - Solliciter les membres afin de participer à un groupe de travail « structure/fonctionnement de la CSXL », reprenant les missions et actions futures, les méthodes d'évaluation, la mise à jour de la Charte et des règles de fonctionnement, la communication, ...
  - Développer des liens avec les autres coordinations sociales, favoriser l'échange de bonnes pratiques, d'outils.

### ***Outils de communication***

La diffusion d'informations dans le réseau est une des missions principales des Coordinations sociales. Il s'agit de relayer l'information – de qui fait quoi, pour qui, comment - par mailing, lors des rencontres de la Coordination (dépliants d'information, affiche, etc.), en annexe des PV ou encore via les sites Internet des partenaires (newsletter, agenda, ...).

- Perspectives des outils de communication en 2023 :
  - Newsletter de la Coordination Sociale.
  - Répertoire des membres de la Coordination Sociale.
  - Site internet du CPAS – agenda et actualités du réseau de la Coordination Sociale.
  - Brochure pour les bénéficiaires du CPAS reprenant les différents services accessibles au public.

### ***Partenariats***

La Coordination sociale d'Ixelles travaille en partenariat avec d'autres structures de concertation dans une dynamique de réseau sur la commune. L'objectif est d'assurer un relais entre ces différentes structures de concertation et les membres de la Coordination Sociale d'Ixelles et d'apporter un soutien à des projets visant les synergies entre différents acteurs sociaux.

Exemples : Concertation de lutte contre le sans-abrisme (CISA) – Concertation Aide Alimentaire et projet communautaire BRI-CO de la Fédération des Services Sociaux – Projet LOCO – événements ponctuels (Journée de lutte contre le racisme, Carnaval du Monde, fête de quartier, Table Ronde du réseau autour des seniors à Ixelles, ...).

### 3.2 L'épicerie sociale et l'espace Feel Food

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'alimentation saine et durable et à la consommation responsable, l'espace Feel Food se compose d'une **épicerie sociale**, d'**ateliers cuisine** et d'une **distribution alimentaire gratuite**. L'équipe actuelle compte 3 travailleurs fixes et un travailleur sous contrat d'insertion socioprofessionnelle.

**L'épicerie sociale** offre un accès temporaire à des produits alimentaires frais et secs, d'hygiène et d'entretien de consommation courante pour adultes et enfants à prix réduits. On y retrouve cette année une **gamme élargie de produits frais, biologiques et/ou équitables**, de produits à destination des bébés et jeunes enfants (alimentaires et d'hygiène) mais également des fiches recettes, des conseils diététiques et de bonne consommation.

En 2022 (de janvier à octobre), **93 nouveaux ménages** ont eu accès au magasin via leur assistant social pour une période d'au moins 12 mois - contre 196 en 2021. Cela représente une aide alimentaire transitoire pour **129 adultes et 114 enfants**.

**La cuisine** attenante propose aux bénéficiaires du CPAS des ateliers pratiques pour (re)découvrir une nouvelle façon de s'alimenter, plus saine et plus respectueuse de l'environnement. A raison de **2 ateliers mensuels**, ces animations ont été suivies par **86 personnes cette année**. Des travailleurs sociaux ont également pu y participer afin d'être plus à même de les proposer à leurs usagers.

**La distribution alimentaire gratuite** a pu être pérennisée depuis son lancement en 2020.

De janvier à octobre 2022, le CPAS a distribué **3326 colis à destination de 8911 personnes (5218 adultes et 3693 enfants)**.

Cette distribution de denrées était financée au départ par un subside fédéral puis régional. Mais en 2022, le CPAS s'est affilié au **Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)** afin d'être financièrement autonome dans son approvisionnement en redistribuant des denrées gratuites produites exclusivement en Europe. Il est aujourd'hui question de distribuer des denrées alimentaires sèches mais également des produits d'hygiène corporelle pour adultes, enfants et bébés (couches).

Une partie des subsides courants permet dès lors de compléter l'offre en denrées fraîches (fruits et légumes frais, produits de crèmerie et viandes) dans l'objectif de proposer des paniers plus équilibrés et de meilleure qualité nutritionnelle. En effet, la récupération d'invendus alimentaires via le réseau LOCO s'est amoindrie et ne permet pas de compléter l'offre.

**La distribution des colis du FEAD** a débutée au mois de mai, ce qui marque un changement important dans les conditions d'octroi. La personne bénéficiaire doit avoir été identifiée comme étant sous le seuil de pauvreté en fonction de ses ressources et dépenses.

Ce nouveau projet a alors été pensé pour venir en aide à moins de ménages mais pour une période plus longue et de manière plus quantitative et qualitative.

Il est prévu de distribuer chaque année 5200 colis à 200 ménages différents (soit environ 600 personnes) pendant 6 mois consécutifs.

Suite à cet accès et en fonction de la réévaluation de la situation, la personne pourra soit bénéficier à nouveau de colis, soit être inscrite à l'épicerie sociale pour conserver un soutien financier tout en retrouvant son statut de consommateur.

Depuis le mois de mai, **56 ménages ont été inscrits aux colis alimentaires** par leur assistant social, soit un total de **71 adultes et 74 enfants**.

Depuis 2021, le CPAS collabore avec le **service de médiation réparatrice de la Commune d'Ixelles**. Cette collaboration vise à mettre en place des prestations citoyennes, sur demande du Fonctionnaire

sanctionnateur de la Commune d'Ixelles, au sein de l'Espace Feel Food. Depuis son instauration, **25 personnes majeures ou mineures entre 16 et 18 ans** ont été accueillies par l'équipe de l'aide alimentaire pour la prestation suite à une sanction administrative communale (S.A.C.) lors d'une ou plusieurs distributions de colis alimentaires.

Par ailleurs, **40 conventions de bénévolat** ont été établies cette année entre le CPAS et des usagers ayant donné de leur temps lors d'une ou plusieurs distributions de colis alimentaires.

### **Le projet LOCO**

Le Réseau LOCO (pour « Logistique Collaborative »), constitué en 2017, contribue à **l'amélioration de l'approvisionnement et de la logistique d'organisations d'aide alimentaire** grâce à la rationalisation des déplacements et à la mutualisation des moyens de ses membres ou de toute autre association d'aide alimentaire qui obéirait aux principes de LOCO. Ce réseau a pour objectif de servir au mieux et plus efficacement l'aide alimentaire en Région Bruxelloise. La LOCO est portée par des organisations actives dans l'aide alimentaire, des communes et des CPAS qui collaborent étroitement et ensemble pour étendre leurs champs d'action. LOCO a un rôle de facilitatrice.

Chaque membre de LOCO mène la gestion de son projet comme il l'entend, tout en respectant la charte LOCO.

Le réseau LOCO est un partenaire de négociations et de représentation vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et décideurs impliqués dans l'aide alimentaire : Bruxelles Environnement, COCOM, Contrats de Quartier, FEAD, Criées, COMEOS, SPP-IS, grande distribution, etc.

Depuis le début 2022, le projet LOCO s'est constitué en ASBL afin de pouvoir rechercher des financements auprès de différents pouvoirs subsidiaires. Un financement de la Région est en cours de validation pour l'engagement d'un coordinateur et d'autres financements sont à l'étude pour développer les ressources logistiques du réseau LOCO.

### **Le projet T'as de beaux restes.**

La Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles ont obtenu, en 2020, un subside de Bruxelles-Environnement afin de mettre en œuvre le projet « T'as de beaux restes ».

Les objectifs de ce projet sont, d'une part, de « **tester la possibilité de capter des flux d'invendus encore non exploités par les acteurs de l'aide alimentaire auprès de commerces locaux** » et d'évaluer de quelle manière leur gaspillage pourrait non seulement être évité mais aussi bénéficier à d'avantage de publics précarisés.

D'autre part, il s'agit d'**organiser une série d'ateliers/workshops et formations** pour répondre aux besoins des acteurs de l'aide alimentaire afin de lutter contre la précarité alimentaire.

Dans le cadre de ce projet, la Commune d'Ixelles et le CPAS d'Ixelles se sont accordés, via un marché public commun, afin de désigner un prestataire externe pour concrétiser les missions de ce projet.

La fin du projet est attendue dans le courant du mois de décembre 2023.

### 3.3 La Cellule socioculturelle

Depuis 2003, la mesure relative à l'épanouissement social et culturel du public fragilisé a pour objectif d'**intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale**, en permettant leur participation aux activités culturelles et sportives et leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Cellule socioculturelle a donc logiquement intégré le programme de participation sociale du CPAS d'Ixelles dès sa création. Elle encourage l'épanouissement culturel des personnes aidées.

Suite à la crise liée au COVID, la Cellule socioculturelle a distribué moins d'aides aux usagers du CPAS d'Ixelles, du fait des fermetures prolongées des structures culturelles et sportives ainsi que des restrictions pour l'accueil et de flux du public.

En 2022, nous enregistrons à nouveau une hausse de demandes.

L'accueil permet d'obtenir les aides culturelles suivantes : Article 27, chèques livres, Samedis du ciné, bons pour ordinateur.

#### ***Bilan des actions socioculturelles (imputées sur le subside Participation et Activation – volet aides individuelles) - Evolution 2021 - 2022***

	Aides individuelles sportives et culturelles			Chèques livres		Bons ordinateurs recyclés			Article 27 :	
	Nbres	Pers	Coût	Nbres	Pers	Nbres	Payés	Coût	Nbres	Pers
<b>2021</b>	402	322	46.046,3 €	803	803	221	146	43.194,41 €	2984	491
<b>nov-22</b>	442	227	59.715,57 €	1023	984	270	196	57.866,39 €	3270	943

**Ces chiffres démontrent clairement une nette évolution et une augmentation des demandes d'aides individuelles et des demandes de PC individuels. L'année n'est pas finie et nous dépassons déjà les aides allouées l'année dernière.**

#### ***Actions collectives***

- Comité Culturel

Pour rappel, les réunions du Comité Culturel, composé d'usagers, permettent de :

- Choisir les activités qui sont proposées au public (activités culturelles en soirée, visite de musées, excursions, ...).
- Faire un retour des activités une fois celles-ci réalisées, afin d'adapter le programme des activités suivantes.
- Inviter des acteurs culturels (ex. Théâtre Marni, Théâtre Varia, Musée d'Ixelles, ...) à venir présenter leurs programmes (spectacles, expo, ...) et activités (ex. atelier d'écriture).

L'ensemble des activités liées au Comité Culturel est financé par le budget socioculturel. **Les activités du Comité Culturel ont repris à partir de mars 2022.**

- Collaboration interne

Le service participe à des actions en collaboration avec d'autres services du CPAS. Citons par exemple le projet "Activ'dog" réalisé avec les Résidences « Heures douces » et « Van Aa », le financement

d'inscriptions à des clubs sportifs ou à des stages de vacances pour la Maison de la jeunesse, ou encore l'intervention financière dans la sortie organisée par le S.A.F.P.A. Nous aidons aussi le Centre de Jour Audrey Hepburn dans certaines activités et réfléchissons actuellement à de possibles collaborations entre leur public et le Comité Culturel.

### ***Samedi du Ciné***

2019 marquait la fin de la collaboration entre les Samedis du ciné et le CPAS d'Ixelles, originellement basée sur un échange d'agents sous contrat d'insertion.

Fin octobre 2021, nous avons renoué une nouvelle collaboration en achetant par avance 400 tickets à destination des familles du CPAS d'Ixelles. 78 tickets ont été distribués en 2021.

Au 9/11/2022, 105 tickets ont été délivrés pour 86 personnes.

### ***Conventions***

- Convention Article 27

La participation annuelle du CPAS est de 2.751 € pour l'achat des tickets Article 27 qui sont distribués au public du CPAS d'Ixelles et utilisés lors des sorties culturelles du Comité Culturel, Activation Sociale et autres cellules du CPAS qui en feraient la demande (la cellule formation par exemple).

- Convention Théâtre Royal de la Monnaie

La participation annuelle du CPAS est de 5.500 €.

### ***Evénements***

- Saint Nicolas, fête de printemps et distributions de livres

Le subside Participation et Activation permet l'achat de jouets et l'organisation d'événement ponctuels. Dès lors, la Cellule organise une fête à la St Nicolas pour les enfants des familles connues par le CPAS et une fête de printemps. Le CPAS peut également acheter et distribuer massivement des livres de publication récente (favorisant les auteurs belges).

En avril 2022, une extraordinaire « Chasse aux œufs » a été organisée au Parc du Viaduc, en collaboration avec les Services Communaux et du CPAS.

Le 21/12/2022 une distribution de jouets est déjà organisée ainsi qu'une distribution de livres.

- Ateliers en partenariat avec les acteurs culturels

En 2022 sont relancés les différents ateliers collaboratifs avec les acteurs culturels. Un projet a vu le jour entre le CPAS d'Ixelles, une école et le Théâtre Varia. Ces collaborations sont facilitées par le partenariat avec l'asbl Article 27.

### ***Pour 2023, nous poursuivons les activités en tenant compte de l'évolution contextuelle***

- L'augmentation des demandes individuelles : on voit clairement au sortir de la crise covid et avec la crise ukrainienne en cours que le nombre de demandes explose.

- Evolution numérique

La cellule socioculturelle pense qu'il est important de continuer à faire évoluer l'aide face à la fracture numérique en adaptant son offre et en ouvrant l'accès au numérique pour les personnes sans-abri par le biais de la mise à disposition d'un **smartphone**. La Cellule va aussi mener une réflexion transversale en interne au CPAS pour répondre à cette question.

- Offre élargie aux enfants durant les vacances : nous mettons en place également une offre élargie aux enfants pour des activités durant les vacances.

### **3.4 La Cellule Activation sociale**

**Objectif défini par le SPP Intégration Sociale en matière de participation et d'activation sociale :**

**« L'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement social par le biais d'activités socialement utiles, soit en tant que but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré ».**

**L'activation sociale a pour objectif de répondre aux besoins d'un public éloigné du marché de l'emploi en précarité sociale et/ou psychique.**

C'est donner à ce public une réelle opportunité d'intégration sociale durable à travers la mise en place d'**une nouvelle dynamique d'accompagnement spécifique**, à la fois individuelle et collective.

Cela implique, **après l'enquête sociale**, la mise en place d'**un suivi spécifique et d'un bilan social** appelé parcours d'activation sociale axé sur 6 dimensions :

**1. Santé**

**2. Démarches administratives**

**3. Socioprofessionnel**

**4. Vie familiale, sociale et culturelle**

**5. Situation financière**

**6. Logement**

Au sein de la cellule Participation sociale, l'équipe est composée de 2 référents Activation Sociale.

**Les « EXTRAS » de l'équipe Activation Sociale**

Cette équipe traite également des situations hors normes : les expulsions, les occupations pour des personnes sans papiers (y compris sur des situations très sensibles comme la grève de la faim en 2021) et à présent, l'équipe est active dans les actions à mener avec la Commune pour l'Accueil des Ukrainiens.

## Perspectives 2023

- Lieu de lien

La Cellule Activation a, depuis sa création, expérimenté différentes approches du travail collectif par la mise en place et la réalisation de « modules collectifs » d'activation et de participation sociale ainsi que l'organisation et le soutien au dispositif d'hiver pour l'Accueil des Sans Abris.

Ces expériences de travail en réseau ont amené l'équipe à proposer l'ouverture « d'un lieu de liens » qui permettrait la pérennisation du travail collectif.

Le champ de la Santé mentale s'est approprié cette notion de « lieu de liens » et l'a utilisée comme alternative au parcours de prises en charge classiques des personnes qui présentent des soucis de comportement ou de pathologie.

Il s'agit de replacer la personne au centre et de soigner l'accueil, tout en insistant sur l'importance du lien à l'autre ainsi que l'accessibilité pour tous. De par un ancrage dans un quartier et dans un réseau, ces initiatives permettent de lutter contre la solitude, de favoriser l'inclusion ainsi que l'entraide entre paire.

Si le concept est séduisant, il est déjà pris par le champ de la santé mentale et nous devons trouver notre formule propre.

Enfin et surtout, nos pratiques professionnelles font rencontrer des personnes en errance et en souffrance dont les problématiques font qu'elles ne sont pas prises en charge par les acteurs du social ou du médical parce qu'elles n'entrent pas dans les champs d'actions du réseau (elles ne répondent pas aux critères de prise en charge).

Ainsi, une réflexion a été menée sur la mise en place **d'un lieu** qui pourrait offrir une offre globalisée et mixte qui pourrait répondre aux différents axes abordés et exigences des pouvoirs subsidiants en forgeant une identité forte propre au CPAS.

On parle **d'un lieu de lien** avec un modèle de gouvernance participative des usagers.

- Le Projet "Perles de Paroles"

*« Chacun, même s'il n'en a pas conscience, possède en soi des ressources et des savoirs utiles aux autres indépendamment de sa condition sociale ou économique. Ses compétences lui viennent des épreuves qu'il a traversées ».*

En 2021, le CPAS a finalisé une convention avec l'ASBL « Association Européenne de Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique » qui est en cours d'implémentation.

Il s'agit de développer un Espace d'Ecoute, de Paroles et de Liens (EEPL) pour contribuer de manière innovante à la protection de la santé collective et à l'émergence de liens sociaux salutaires. Il s'agit de créer avec les participants un espace de partage dans une ambiance chaleureuse, accueillante et bienveillante.

Dans le contexte de (post) crise sanitaire, ce projet n'a pas eu de succès en 2022. Il est dès lors envisagé de l'intégrer à la démarche collective avec la reprise des modules collectifs.

### 3.5 Les accompagnateurs sociaux

*L'objectif de cette fonction est de permettre à des personnes qui ne sont pas en capacité de le faire d'accéder à leurs droits (subsidiarité Cocom – non recours au droit).*

- *Soit la personne ne fait pas ce qu'il faut pour mettre son dossier en ordre (respect des délais légaux)*
- *Soit la personne n'est pas en capacité de le faire*
- *Soit la personne a fait le nécessaire mais son droit n'est pas ouvert*

Il s'agit d'une nouvelle fonction et deux agents ont débuté le 2 mai 2022 sous contrat à durée déterminée de 8 mois prenant fin le 31 décembre 2022 (Renouvellement en cours).

Ces premiers mois ont permis :

- D'acquérir les connaissances suffisantes sur le fonctionnement du CPAS et son cadre légal et acquérir les techniques afin d'informer et de réorienter avec un bagage suffisant
- D'explorer les freins rencontrés par les usagers et chercher des pistes de solutions
- De fixer les modalités de collaboration transversale avec les assistants sociaux de première ligne et d'accueil tout d'abord et ensuite avec les autres partenaires internes et externes
- D'explorer les réseaux internes et externes pour imaginer de nouvelles stratégies pour accéder aux droits et créer un réseau avec la personne et autour de la personne pour qu'elle puisse acquérir l'autonomie dans ses démarches
- De démarrer les accompagnements individuels sur des actions spécifiques ou sur un suivi à long terme
- D'identifier les freins et d'expérimenter de nouvelles pistes de solutions

#### Les freins et pistes de solutions à poursuivre en 2023

- Fracture numérique : la société tend à tout numériser, informatiser, rendant des démarches impossibles (prise de rendez-vous, recherche d'informations et/ou de documents, accès aux informations...)
  - ⇒ Permanence « Bourses d'études » pour les étudiants du 15/08 au 19/10 pour aider les étudiants à compléter leur demande de bourse d'études
  - ⇒ Nécessité d'avoir des PC à disposition du public pour effectuer les démarches en ligne, tout en les accompagnant et en les formant afin de devenir autonome ce qui implique que les accompagnateurs doivent aussi être formés
  - ⇒ Participation au groupe de travail Fracture numérique et exploration du réseau associatif et institutionnel qui travaille sur cette matière
- La (non) implication des usagers dans les démarches (absentéisme, peu d'autonomie...)
  - ⇒ Intervention dans le suivi social après le rendez-vous au premier accueil et avant le premier rendez-vous chez l'assistant social pour les personnes qui ne sont pas en capacité de réunir les documents leurs permettant d'ouvrir leur droit aux aides du CPAS
- L'(in)accessibilité des banques
  - ⇒ Travail d'investigation et de démarchage **commencé et à poursuivre** auprès des banques pour aider les personnes à accéder aux services bancaires, notamment et essentiellement en matière d'ouverture de comptes bancaires et de constitution de garanties locatives

- La problématique des abris pour personnes sans domicile fixe demeure une des difficultés phares à solutionner à Bruxelles ; cette problématique est plus complexe car elle est multifactorielle  
⇒ Des contacts avec Brussel’help ont été pris afin de constituer une banque de données internes.

### **Quelques chiffres**

Au 27/10/2022, une totalité de 35 dossiers ont été pris en charge : 1 n’a pas abouti à un résultat, 22 sont clôturés et 11 sont encore en cours.

Ces chiffres ne sont pas représentatifs des besoins réels du Service social général car il s’agit d’une nouvelle fonction en cours de construction.

## **4 - La Cellule formation**

La cellule formation composée de référents formation et d’une coordinatrice accompagne près de 1500 personnes : les étudiants à partir de 18 ans, les personnes en apprentissage d’une langue nationale, les personnes en orientation et les personnes en formation ou voulant débiter une formation. Les référents formation les informent, les soutiennent, les orientent et évaluent leur parcours.

L’objectif de la cellule ? Aider les étudiants à réaliser leurs études (ou projet de vie) dans les meilleures conditions et faciliter leur parcours.

### **Projets dédiés aux étudiants :**

Pour rappel, la cellule formation accompagne plus de 800 étudiants.

Outre l’isolement, la baisse de motivation, des ruptures et des conflits familiaux, des problèmes de santé, ..., nous avons remarqué en 2021 beaucoup plus d’échecs dans leur parcours scolaire, de problèmes de santé mentale, de parcours et de situations de plus en plus compliquées et difficiles ainsi qu’une précarité croissante : les étudiants font plus de demandes d’interventions financières pour leur matériel scolaire, etc... Durant l’année scolaire 2021/2022, nous faisons le même constat.

#### **- *Projet soutien TFE, mémoire et travaux :***

Dans les conséquences liées au covid et au confinement, nous avons souligné en 2021 l’isolement didactique, pédagogique et affectif pour les étudiants. C’est dans ce cadre que nous avons lancé le projet aide TFE/Mémoire/Travail de fin d’année. Durant ces années compliquées, les étudiants avaient souvent dû changer leur manière de travailler et toute démarche était devenue extrêmement compliquée.

Ce projet avait été tout à fait concluant, 16 personnes avaient été accompagnées par trois référents entre mars et septembre 2021, ils étaient en master, bachelier ou encore en secondaire.

Certains référents proposaient déjà cet accompagnement avant sa mise en place. En 2022, deux référents ont perpétué le projet pour plusieurs raisons :

Ce projet permet un contact différent, plus informel avec les étudiants et permet donc de recréer du lien après le covid.

Il est très utile car un accompagnement tel qu’il est proposé est difficile à trouver même si les promoteurs seront probablement davantage disponibles cette année.

Le retour des étudiants est positif : pour certains, cet accompagnement et les conseils prodigués leur permettent de sortir la tête hors de l’eau, ils avancent plus sereinement et c’est très gratifiant pour les référents.

En 2022, 16 étudiants sont soutenus pour leur TFE/mémoire. Il s'agit, par exemple, d'étudiants en soins infirmiers, en architecture, en Master GRH, en commerce extérieure, ... Leurs demandes sont diverses : relecture, structure, méthode de rédaction, ... Ils sont parfois tout simplement perdus devant l'ampleur du travail.

Comme en 2021, soulignons que soutenir un TFE/mémoire prend beaucoup de temps, surtout pour les travaux des étudiant.e.s en secondaire, ceux-ci ayant souvent une mauvaise orthographe et étant peu autonomes. L'accompagnement proposé est donc pluriel (ex : accompagner l'étudiant.e dans les bibliothèques, trier ses documents, comprendre ses documents, structurer son travail, ...

#### - **Projet méthodologie :**

De manière générale, la première année dans le cycle supérieur est un passage souvent difficile. Les étudiants doivent trouver leurs marques, leur méthode de travail, leurs repères, ... Suite au covid, la cellule formation a vraiment observé davantage d'échecs.

Durant le Covid, les étudiants ont été privés de cours en présentiels, ils ont dû faire face à un isolement affectif, didactique, pédagogique, ... et à une précarisation accrue. Beaucoup d'étudiants furent perdus, certains ont décroché, ils ont dû faire face à une absence de perspectives, ils ont perdu leurs repères ou ne les ont jamais trouvés, leur détresse et leur mal-être sont grandissants. Leur motivation, leur organisation, ... ont été mises à mal.

Durant l'années scolaire 2021/2022, les étudiants vivent encore les séquelles et le contre-coup du covid, des écoles fermées, des cours en distanciel, ...

C'est dans ce cadre que nous proposons des ateliers en gestion mentale à différents moments de l'année.

Cet atelier vise à aider les étudiants à mieux comprendre ce qui se passe dans leur tête lorsqu'ils étudient et à mieux utiliser les gestes mentaux pour une mémorisation plus efficace.

En 2022, plusieurs ateliers ont déjà eu lieu en février, en mars et en octobre.

Des rendez-vous individuels pour faire le point sur leur méthodologie de travail ont été planifiés : un planning peut leur être proposé avant les examens, des conseils peuvent leur être prodigués pour étudier, ...

#### - **Projet pour lutter contre le décrochage scolaire :**

En 2023, des modules seront organisés en ce sens. Le projet est en construction depuis septembre 2022.

### **Projets dédiés à tout public de la cellule formation :**

#### - **Projet orientation :**

##### **1. Pour les étudiants ou NEET (Not in Employment, Education or Training):**

Chaque année, nous constatons beaucoup d'échecs en première bac liés à une mauvaise orientation. Ce mouvement s'est intensifié avec le Covid que ce soit en première bac ou pour les autres années.

Ajoutons que le Covid n'a pas facilité le parcours scolaire des jeunes en secondaire, certains ont même décroché, d'autres en sont sortis isolés et avec des problèmes de santé mentale.

Outre les étudiants, nous avons à la cellule formation plus d'une centaine de personnes en détermination dont parmi eux des NEET.

- Cette année, la cellule formation a rencontré plusieurs **associations pour faciliter le parcours des étudiants ou des NEET** :

a. **Art2Work asbl** : est un laboratoire de recherche et d'innovation sociale. Ils sont experts dans l'accompagnement des jeunes entre 18 et 30 ans dans leur développement personnel et la construction d'un projet professionnel.

Quai du Hainaut 41 à 1080 Bruxelles

02 411 94 15

<https://www.art2work.be/fr/>

b. **InforJeunes asbl (service orientation)** : les conseillers sont qualifiés, certifiés en Orientation Scolaire et Professionnelle et s'inspirent de nombreux courants, théories, domaines et méthodes différentes, riches et complémentaires. De nombreux outils et questionnaires sont utilisés comme supports. Ils ont développé un outil d'orientation intéressant. La cellule formation devrait être formée par eux en 2023.

Boulevard Adolphe Max, 155 à 1000 Bruxelles

02 514 41 11

<https://ijbxl.be/service-orientation/>

c. **La CLAS asbl**

La CLAS est un service gratuit qui accompagne les personnes dans leurs difficultés scolaires et soutient les écoles ixelloises, tous réseaux confondus, dans leur lutte contre le décrochage scolaire.

Nous coconstruisons avec eux un projet lié à l'orientation des jeunes.

Rue Gray 221 à 1050 Bruxelles

02 643 65 62

<https://www.ixelles.be/site/656-Accompagnement-scolaire-CLAS>

- La cellule fait partie de la **plateforme du décrochage scolaire d'Ixelles** qui réunit la CLAS, les PMS, ...

- Ils ont participé à une **conférence intitulée 'Lutter contre le décrochage scolaire'** en janvier 2022 organisée par Pour la Solidarité ce qui nous a permis de connaître 100% Jeunes et MentorYouth.

d. **100% Jeunes** : 100% Jeunes est un parcours inédit d'accompagnement individuel et collectif, gratuit, ouvert à tou-te-s les jeunes bruxellois-es qui ne sont NI à l'emploi, NI en formation, NI à l'école (NEET), âgé-e-s de 18 à 29 ans. Coordonné par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, le parcours est suivi par une équipe d'acteurs pluridisciplinaires qui mettent leur intelligence collective au service du projet de chaque jeune.

<https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/100-jeunes-le-parcours-individuel-et-collectif-de-jeunes-neet-bruxelles>

e. **MentorYouth** : Le décrochage scolaire est un phénomène préoccupant en Région de Bruxelles-Capitale. Riche de son expérience en matière de mentorat, d'insertion socioprofessionnelle et de décrochage scolaire, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a décidé d'initier un nouveau projet de mentorat innovant pour lutter contre ce phénomène : MentorYouth !

<https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/mentoryouth-prevenir-le-decrochage-scolaire-grace-au-mentorat>

## 2. Pour les personnes en apprentissage du français :

La cellule formation accompagne près de 400 personnes en apprentissage du français.

En 2020, ils ont construit un projet mêlant apprentissage du français et orientation mais ils ont dû le mettre de côté à cause du covid.

En 2022, le projet a été relancé et élargi.

C'est un projet dédié aux personnes en **apprentissage du français axé sur l'oral et orienté formation/métiers**. Il s'agit d'apprendre le français 'autrement', de façon plus ludique et de les 'ouvrir' à différents métiers, ...

Ce projet est destiné à des usagers motivés à entrer en **formation** rapidement, avec qui la communication en français est possible (minimum A2 acquis) mais qui sont perdus dans leur orientation.

- **Combien ?** Nous avons formé un groupe de **10 - 12 personnes**. Pour le module, nous avons sélectionné 13 personnes, 12 personnes étaient présentes le premier jour de celui-ci. Au bout d'un mois, 10 personnes sont très régulières.
- **Quand ?** Le module a eu lieu **entre le 2 mai et le 30 juin 2022** à raison de **3 matinées : lundi, mardi et jeudi par semaine, entre 9h et 12h, cela fait 25 plages**.
- **Où ?** A la cafétéria de l'OVA (94, chaussée de Boondael)

Pendant ce module, il y a **5 étapes** :

**Etape 1. Mise en confiance et cadre**

**Etape 2. Découverte de soi et construction de son projet**

**Etape 3. Infos générales formation**

**Etape 4. Renforcement**

**Etape 5. Cheminement**

Nous avons déjà dressé plusieurs **constats** :

- Certains usagers 'patinent' après plusieurs années de cours de langues et ne progressent plus ou peu.
- D'autres ont envie d'autre chose et en ont assez des cours de langues.
- Des écoles comme l'EPFC ou l'IFCAD ne conviennent pas à certaines personnes.
- Quelques-uns sont isolés et ont très peu de liens.
- Certaines personnes ne parlent français qu'au moment des cours et parler français dans un spectre plus large.
- Ils veulent souvent travailler, sont motivés mais ont un niveau insuffisant, par exemple, pour décrocher un contrat d'insertion.
- Suite aux mesures liées au Covid, les écoles et asbl proposant des cours de FLE (français langue étrangère) ont réduit le nombre d'apprenants par classe ou n'ont donné cours qu'en distanciel. Cela signifie qu'un certain nombre de personnes accompagnées par la cellule formation se sont retrouvées sans cours ou à suivre avec beaucoup de difficultés des cours en distanciel ce qui a freiné leur apprentissage, ralenti leur insertion, les a isolées et les a exclues encore davantage.

**Les objectifs** de ce module sont de leur permettre d'avoir une image d'eux davantage positive, de se revaloriser, de reprendre confiance en eux, de les booster pour ouvrir de nouvelles portes vers une formation, se préparer aux tests d'entrée en formation et les présenter, avoir un référentiel d'endroits

utiles, utiliser le vocabulaire adéquat lié au métier, développer des compétences sociales liées à l'exercice d'un métier, se confronter à la réalité professionnelle, ...

**Durant ce module, il y a :**

- Des tables de conversation avec des jeux basés sur leur quotidien, l'environnement professionnel, ...
- Des ateliers
- Des mises en situation
- Des visites
- Des rencontres avec des gens de métier
- Des journées découvertes d'un métier, de la réalité du monde du travail : dans une cuisine, ...

**Des ateliers sont animés par la cellule formation :**

- Mise en confiance
- Brise-glace
- Explorama, outil pour construire son projet professionnel
- Gestion du stress et des conflits
- Art et thérapie et life designing pour construire son bilan professionnel
- C'est quoi un contrat, ...
- Totemus (À mi-chemin entre le jeu de piste et le géocaching)
- Préparation des rencontres avec différents métiers
- ...

**Durant le module, nous avons élargi notre réseau surtout à Ixelles et créé des transversalités au sein du CPAS, nous leur faisons découvrir des lieux, métiers, associations,... qu'ils ne connaissent pas. Nous avons fait appel à :**

**1. Rencontre des continents asbl** : atelier de cuisine

Education permanente autour de l'alimentation

Maison de la Paix, Rue Van Elewyck 35 à 1050 Ixelles

02/734.23.24

<https://rencontredescontinents.be/>

**2. Bibliothèque Mercelis** : découverte de la bibliothèque par des jeux

Rue Mercelis 19 à 1050 Bruxelles

<http://biblioxl.be/>

**3. Question Santé asbl** : animation autour de la santé et de la multiculturalité

La santé et leurs déterminants sont au cœur de leur travail.

Rue du Viaduc 72 à 1050 Bruxelles

<https://questionsante.org/>

**4. La Cité des métiers** : découverte de la Cité des métiers + atelier sur le thème des métiers qui recrutent

Tour Astro

Avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Bruxelles

<https://www.citedesmetiers.brussels/fr/en-recherche-d-emploi/>

**5. La Mission locale d'Ixelles** : présentation de leurs activités, formations, ...

La Mission locale accueille et accompagne toute personne résidant dans la région bruxelloise dans ses démarches de recherche d'emploi et/ou de formation. Le second rôle de la Mission locale est la mise en place de formations professionnelles innovantes dans des secteurs à fort potentiel d'emploi.

Rue du Collège 30 Bte D à 1050 Bruxelles  
02 515 77 40  
<https://www.mlxl.be/>

**6. Mentoryou** : présentation du mentorat pour trouver un emploi

MentorYou est un programme d'**accompagnement** personnalisé de chercheur·se·s d'emploi (**mentees**) par des personnes actives professionnellement (**mentors**) qui mettent leur expertise et leur connaissance du marché du **travail** au service de l'insertion **professionnelle** des mentees.

Rue Coenraets 66 à 1060 Bruxelles  
<https://mentoryou.be/>

**7. Les ateliers de la rue Voot** : atelier de réparation de vélos

Rue Voot 91 à 1200 Bruxelles  
<https://voot.be/>

**8. Le CIVA (Musée de l'architecture)** : visite guidée pour découvrir l'art nouveau à Ixelles

Rue de l'Hermitage 55 à 1050 Bruxelles  
<https://civa.brussels/fr>

**9. SIEP (service d'informations sur les études et professions)** : les formations, études, ... à Bruxelles

Rue de la Poste, 109 -111 à 1030 Bruxelles  
02/640 08 32  
<https://www.siep.be/>

**10. Cap Emploi, cellule du CPAS d'Ixelles (agent d'insertion, d'accompagnement, Art60)** :

Présentation de la cellule par des agents accompagnés par des travailleurs sous le statut Art60

**11. Différents services du CPAS (cuisine, jardinage, nettoyage, assistant social, ...)** : présentation de différents métiers par des travailleurs du CPAS

**12. La cellule de la participation sociale** : logistique, accueil, ...

**13. La Serre asbl** : lieu d'activités diverses

La Serre est un espace hybride qui regroupe sous un même toit 4 logements (pour 1 à 3 personnes), un grand atelier partagé pour artistes et un hangar qui accueille des activités de transformation d'invendus alimentaires, des ateliers de réparation et des événements socioculturels.

Rue Gray à 1050 Bruxelles  
<https://communa.be/les-lieux/la-serre/>

**14. Fablab ULB (lieu d'invention)** : découverte de nouvelles inventions, machines, ...

8, rue Fritz Toussaint 1050 Ixelles au 1er étage du bâtiment G  
1050 Bruxelles  
<http://fablab-ulb.be/>  
02 650 50 04

**15. Le VARIA (théâtre)**

Grand Varia Rue du sceptre 78 à 1050 Ixelles  
<https://varia.be/>

Deux évaluations sont prévues :

- Le 30 juin avec les participants
- Le 12 juillet avec l'équipe de la cellule formation

**Nous pouvons déjà souligner le succès de ce module et les retours positifs des participants et des animateurs :**

- Le groupe est motivé, investi et curieux
- Les participants sont à l'écoute et respectueux entre eux
- Les participants ainsi que les animateurs se sentent valorisés
- Les participants ont déjà fait de réels progrès à l'oral et ont pris en assurance
- Nous avons élargi notre réseau ce qui ne peut être que bénéfique pour notre accompagnement. Les participants l'ont également élargi ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour eux
- Nous avons fait appel aux travailleurs du CPAS : la cellule de la participation sociale, Cap Emploi, les jardiniers, les cuisiniers, les aides familiales, les nettoyeuses, ...

## 5 - L'insertion socioprofessionnelle

### 5.1 Mise en œuvre de la 6ème réforme de l'État : 2022, année de transition

*Avec la 6ème réforme de l'État, plusieurs compétences liées à l'emploi ont été régionalisées, ce qui entraîne deux conséquences importantes :*

- Une évolution du partenariat avec ACTIRIS (compétent pour certains plans d'embauche et des actions conventionnées en insertion socioprofessionnelle pour un public fragilisé). La nouvelle convention relative au Cadre de Partenariat 2022-2027 a été signée par notre centre en juin 2022.
- Un transfert de la mesure article 60§7 (Loi du 8/7/1976) et volonté régionale d'harmonisations technique, financière et de normes d'encadrement des travailleurs.

Au niveau du cadre : **mise en place d'un Plan de développement pluriannuel**

10% des personnes RIS et ERIS doivent être mises à l'emploi de manière permanente suite à un contrat d'insertion socioprofessionnelle, soit 396 en 2021 (sur base des chiffres de janvier à décembre 2020).

Au niveau du contrat d'insertion : renfort qualitatif

L'article 60 est confirmé en tant que mesure d'insertion durable pour le travailleur. Il prévoit un plan d'accompagnement et d'acquisition de compétences ainsi qu'1 jour/semaine dédié à la formation de l'agent.

### 5.2 Cadre de Partenariat 2022-2027 avec Actiris

- Le Cadre de Partenariat entre les CPAS et Actiris pour la période 2022-2027 a pour objectif stratégique la (re)mise à l'emploi durable et de qualité des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente, et ce par le biais d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle.
- Objectifs opérationnels :
  - Soutenir financièrement les CPAS pour :
    - l'accompagnement individualisé vers l'insertion (socio)professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente,
    - l'accompagnement individualisé de transition vers un nouvel emploi des travailleurs au terme de l'Emploi d'Insertion (Article 60§7 L.O.) ;
  - Mieux cerner le profil des bénéficiaires, identifier leurs problématiques, les accompagner à l'inscription comme chercheur d'emploi auprès d'Actiris et les orienter dans une perspective de complémentarité, vers le dispositif adapté à chaque situation personnelle ;
  - Améliorer et intensifier le partenariat entre les CPAS et Actiris, notamment en instaurant une meilleure complémentarité et transversalité entre les services des institutions ;
  - Renforcer le dispositif permettant la transition vers l'emploi à la fin d'un Emploi d'Insertion ;
  - Améliorer la collaboration avec d'autres partenaires publics et privés afin de faciliter le parcours des chercheurs d'emploi par une complémentarité des actions menées ;
  - Echanger sur les objectifs opérationnels du présent Cadre de Partenariat et coordonner ceux-ci.

### 5.3 Ventilation des postes ISP (fin 2022)

Au 01/12/2022, sur 334 postes ouverts au CPAS d'Ixelles, 152 étaient occupés (334 postes ouverts et 149 postes occupés au 30/09/2021).

Ces emplois sont répartis comme suit :

- CPAS : 40 postes (29 en 2021)
- Commune : 31 postes (24 en 2021)
- Public : 6 postes (10 en 2021)
- Asbl : 33 postes (36 en 2021)
- Privé : 1 poste (0 en 2021)
- Économie sociale : 41 postes (50 postes en 2021)

Au sein du CPAS ces mesures ont un impact direct :

- **Budgétaire**, à la fois via la masse salariale des personnes engagées sous contrat art. 60, mais aussi sur celle des travailleurs qui doivent assurer le recrutement, l'encadrement socioprofessionnel et administratif.
- **Sur la réorganisation des services** liée à ces nouvelles compétences qui implique la présence de personnel supplémentaire.
- Elles imposent une **évolution contraignante des normes** d'encadrement, administratives (conventions, contrats de travail, etc.) et humaines (formation, évaluation du personnel).

### 5.4 Cap Emploi : la Cellule d'insertion socioprofessionnelle

#### Missions

L'insertion socioprofessionnelle constitue une dimension importante de l'action du CPAS.

Cap Emploi s'adresse à toutes les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale et qui présentent une disposition au travail.

#### Statistiques

**1203 personnes étaient suivies à CAP Emploi en date du 31/10/2022**, soit une baisse de 6,9% par rapport à l'exercice précédent (1292 personnes suivies au 30/10/2021).

- **376 ouvertures de dossiers** (contre 364 en 2021), ce qui représente une moyenne hebdomadaire de 7,2 nouvelles demandes (soit 7 nouvelles demandes par semaine en 2021).
- **470 clôtures de dossier** en 2022 (443 dossiers clôturés en 2021).

Les clôtures se répartissent comme suit :

- ➔ 41 pour fin de mise au travail en application de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;
- ➔ 127 pour emploi majoritairement à temps plein (+41 %) ;
- ➔ 215 pour raisons administratives (+ 26%) :
  - Déménagement (103 ; + 15%)
  - Suppression de l'aide (93 ; + 102%)
  - Obtention d'un revenu sous forme d'autres allocations sociales (17 ; + 41%)

- Emprisonnement (2)
- ⇒ 5 sont transférés à la Cellule formation (- 64%) ;
- ⇒ 25 reprennent des études (+ 127%) ;
- ⇒ 15 pour raisons de santé (+ 36%);
- ⇒ 4 pour raisons d'équité (=) ;
- ⇒ 4 par décision du comité : 3 (CSSS), 1 (CSISP) (=)
- ⇒ 18 pour diverses autres raisons
- ⇒ 17 pour raison inconnue

### **Mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7**

**110 nouveaux contrats d'insertion ont été signés en 2022** (contre 135 en 2021).

**Une moyenne mensuelle de 165,8 personnes** en 2022 (contre 131,55 en 2021) sont mises au travail dans le cadre de l'article 60§7, soit une augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Un effet cumul lié à la variation de la durée des contrats (de un à deux ans selon l'âge de la personne) et les éventuelles prolongations de contrat (ex. lors de maladies) explique que ce chiffre soit en hausse malgré un nombre d'engagements en diminution en 2022.

Nous constatons par ailleurs une hausse des **interruptions de contrat pour démission ou pour licenciement** :

respectivement 4 et 10 contre 3 et 2 en 2021.

### **Budget**

Cap Emploi reçoit des subsides via :

⇒ **Cadre de partenariat Actiris** : 268.506,46 € dans le cadre du partenariat 2022-2027 + indexation 12.294,07 € + 32.727,21€ à la signature de l'avenant (novembre 2022)

⇒ **Autres subsides Régionaux** :

- ECOSOC : enveloppe annuelle de 1.464.205,56 € , calculée sur base du nombre de RIS octroyés à l'année n-1.
- Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du COVID (tranche 2021 – 2022) – projet de soutien aux indépendants : 44.147,06 €.
- « Prime 350€ » en application de la Convention entre Actiris et les CPAS visant l'octroi d'une prime de 350 € par postes Emploi d'Insertion (Ar60§7) avec pour objectif de couvrir partiellement les frais du CPAS dans la gestion administrative et sociale de l'Emploi d'Insertion : 47.600 € attendus

### **Bilan 2022 et perspectives 2023**

Dans le cadre des missions de CAP Emploi, les bénéficiaires sont accueillis et guidés dans l'élaboration de leur projet professionnel. Ensemble, les agents envisagent l'étendue de leurs possibilités et les orientent vers des formations ou des métiers qui leur permettront de s'épanouir.

Afin de faciliter une insertion dans le monde du travail, les agents de CAP Emploi mettent également en place des contrats d'insertion socioprofessionnelle (par application de l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS) qui, non seulement leur permettra d'ouvrir leur droit au chômage, mais surtout, permettront aux bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle à valoriser dans

leur future recherche d'emploi.

Depuis la réforme du dispositif l'accent est davantage mis sur l'acquisition de compétences nouvelles. C'est ainsi l'occasion pour ces travailleurs de se former en parallèle et ainsi augmenter les chances de succès. Un dispositif de validation des compétences acquises est également prévu. C'est une évolution positive qui était souhaitée par les agents, mais, couplée à la suppression du stage de 3 semaines pour des raisons légales, cela implique une hausse de la charge de travail des agents dans leurs suivis avec les travailleurs en insertion et les bénéficiaires.

Suite au COVID, notre public a changé. La reprise dans certains secteurs a vu une hausse des clôtures de dossiers pour des raisons de mise à l'emploi, ce qui est positif. Les personnes qui restent sont donc des personnes qui ont plus de mal à s'insérer sur le marché de l'emploi malgré un accompagnement. Les bénéficiaires ont un historique social plus lourd, des situations plus lourdes et plus complexes. Certain-es cumulent les freins à l'emploi : infraqualification, langue, décrochage d'études, ruptures familiales, surendettement, problèmes de logement, isolement social, garde d'enfants, santé physique et mentale ...). Les parcours s'allongent avant de pouvoir intégrer le marché de l'emploi, classique comme d'insertion. Le nombre d'ouvertures de dossiers en baisse reflète cette situation. Cela entraîne également une pénurie de candidats à un contrat d'insertion.

Nous constatons également une hausse du phénomène de décrochage et de no-show, pouvant atteindre 50%.

Ces constats sont partagés par l'ensemble des CPAS bruxellois ainsi que par les acteurs de l'ISP en général. La participation active de Cap Emploi aux activités de la Maison de l'Emploi d'Ixelles ainsi qu'à la Commission ISP de Brulocalis permet aux différentes structures d'échanger à ce sujet et de faire des propositions, notamment via des groupes de travail.

Afin d'objectiver la situation à Ixelles, les équipes ont entrepris à l'automne un vaste chantier de diagnostic statistique afin d'objectiver cette évolution, de caractériser le public actuel de Cap Emploi, ses freins et ses besoins, et *in fine* faire des propositions relatives aux orientations à prendre, aux procédures internes au service, à la collaboration avec d'autres services du CPAS (service social général, cellule formation, activation sociale...) mais également en termes de développement de réseau. L'un des enjeux sera de proposer de nouveaux dispositifs d'accrochage et de remobilisation

Le service a mené différents projets, dont un projet de développement de capacités pour l'accompagnement du public indépendant en collaboration avec le service social et la médiation de dettes.

La question de l'inclusion numérique fera également partie des défis de Cap Emploi pour 2023, ainsi que l'insertion du public de réfugiés ukrainiens.

Enfin, soulignons que ces chantiers et défis interviennent dans un contexte d'équipe qui fut difficile en 2022, avec plusieurs absences de longue durée dont celle de la Responsable de service et de nombreux mouvements de personnel. Le travail de réorganisation et de stabilisation se poursuivra en 2023.

*Coût de la réinsertion socioprofessionnelle*

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Recettes	1.114.600 €	2.820.830 €	2.971.200 €	1.174.500 €
Dépenses	3.355.400 €	4.706.907 €	5.228.865 €	4.259.099 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>2.240.800 €</b>	<b>1.886.077 €</b>	<b>2.257.665 €</b>	<b>3.084.599 €</b>

### III - AIDE AUPRÈS DES SENIORS

La vie a repris son cours peu à peu dans nos maisons de repos et elles ont également retrouvé un meilleur taux d'occupation. Avec un brin de fierté, notons qu'au sein de nos résidences, ce ne sont pas moins 9 centaines qui sont pris en charge.

**La Résidence des Heures Douces** s'est par ailleurs vue agréée pour **25 lits MRS** permettant un meilleur encadrement des résidents.

L'approche participative selon le modèle scandinave TUBBE y fait sa place au fil des activités et des réunions de résidents. Une autre façon de garantir encore une forme d'autonomie décisionnelle et participative qui bénéficie à chacun et à tout le groupe. D'autres démarches ont vu le jour comme la visite régulière de deux chiens mettant en évidence les bienfaits thérapeutiques d'une relation à l'animal.

Enfin, soulignons l'avancement du **projet du Fonds CLAUWAERT** au bénéfice des seniors précarisés d'Ixelles. L'engagement, sous l'approbation de la Fondation Roi Baudouin qui gère le fonds, d'une coordinatrice de projet nous donne l'espoir de voir dès la fin d'année 2022 la mise en place des premiers axes qui seront déployés dans les prochaines années.

***La population belge vieillit et plus que jamais, les CPAS se trouvent parmi les acteurs de première ligne pour faire face à ce changement important d'organisation de notre modèle sociétal.***

Bien que connues depuis longtemps, les conséquences de ce phénomène démographique ont longtemps été négligées dans les programmes politiques mis en œuvre. Pourtant, ce changement implique de repenser en profondeur les politiques liées aux seniors et, ce, à tous les niveaux de pouvoir. **Dans ce cadre, les communes et les CPAS sont en première ligne et leurs finances directement impactées.**

Aujourd'hui, on vit plus longtemps. Cependant, **les personnes âgées sont, particulièrement dans les grandes villes, souvent plus isolées et plus précarisées.** Longtemps privilégié, le placement en maison de repos n'est plus la solution miracle et s'envisage désormais plutôt comme un dernier recours pour accueillir des personnes atteintes de pathologies liées au vieillissement et dans ce cadre, les établissements doivent faire face à un manque de lits médicalisés.

Le CPAS essaye aujourd'hui d'être proactif, de rechercher et d'identifier les personnes isolées, de maintenir les seniors à domicile, dans leur cadre de vie et de lutter contre l'isolement pour leur permettre de rester le plus longtemps possible dans une autonomie certaine.

#### ***Les initiatives du CPAS envers les seniors***

Depuis toujours, l'aide aux seniors ixellois est au cœur des missions du CPAS. Le Centre gère **deux maisons de repos** et dispose d'un **Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)**, dont les missions principales sont notamment le maintien à domicile des personnes âgées en proposant un service d'aides familiales et ménagères ainsi qu'une cellule de placement en maison de repos.

L'ouverture en 2015 du **centre de jour Audrey Hepburn** et la création fin 2018 d'une **Cellule de transport social** marquent la volonté du CPAS de proposer aux plus âgés des prestations plus adaptées et de réfléchir à la façon dont l'aide aux seniors va évoluer dans les années à venir.

Avec ces nouveaux services, le SAFPA est désormais au cœur d'une dynamique qui cherche à instaurer une

politique plus moderne, transversale et cohérente d'aide aux personnes.

➤ **Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées (SAFPA)** s'est occupé en 2021 de 150 personnes (37 % des personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales, 28 % exclusivement par des aides ménagères et 35 % sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères).

➤ L'activité a repris au **centre de jour Audrey Hepburn** avec 15 personnes, 5 jours par semaine.

➤ **Un service de mobilité sociale**, est organisé depuis septembre 2018 pour le public du CPAS, des maisons de repos, du Centre de jour et du SAFPA.

➤ Via la Cellule socioculturelle, **des seniors participent régulièrement à des activités**.

➤ L'âge moyen de la population augmente ainsi que la population vivant en ménages collectifs.

➤ *Le vieillissement de la population se concrétise par une augmentation de l'âge moyen de la population résidant en Belgique. Actuellement, il est de 42 ans. Il passe à 44,8 ans en 2050 et à 45,5 ans en 2070. Ce relèvement de l'âge moyen s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie (davantage de personnes atteignent des âges élevés) mais surtout, et en particulier jusqu'en 2050, par un effet de génération. La génération « babyboom » vient progressivement gonfler les effectifs dans les catégories d'âges élevés sur la période 2020-2040.*

Source STATBEL – 8 février 2022

## 1. Les établissements

### **Le CPAS possède deux maisons de repos**

#### **On distingue deux types d'hébergement :**

**Les Maisons de Repos (MR)** sont destinées à accueillir des résidents valides ou semi valides-

**Les Maisons de Repos et de Soins (MRS)** disposent, elles, d'un nombre de lits médicalisés dont le nombre disponible est fixé par Iriscare. Cela nécessite un personnel spécialisé dans l'accompagnement de la personne âgée vieillissante et à la réalisation de soins y afférents.

➤ **La Résidence Jean Van Aa**, une MR/MRS de 180 lits (dont 79 lits MRS). Anciennement installée au 94 de la Chaussée de Boondael, elle a emménagé depuis l'été 2011 dans un nouveau bâtiment au 104, de la Chaussée de Boondael.

Elle dispose d'un étage conçu spécialement pour les personnes désorientées et abrite également le Service d'Aide aux familles et aux Personnes Âgées (SAFPA).

➤ **La Résidence les Heures Douces**, une MR/MRS de 88 lits (dont 25 lits MRS) située au 53, rue Victor Greyson, autrefois gérée par la Commune et récupérée par le CPAS d'Ixelles en 2012.

Cette Résidence accueille 80 résidents en ses 72 studios simples et 8 studios doubles répartis sur 4 étages. L'âge moyen est de 86 ans pour les femmes et est de 74 ans pour les hommes. La résidence accueille majoritairement des femmes, en effet, il y a 71% de femmes contre 29% d'hommes.

En mai 2022, il y a huit centenaires qui ont été fêtés, cinq à la RVA et trois aux Heures Douces.

## **L'échelle de KATZ**

**L'échelle de KATZ sert à classifier les résidents des MR et des MRS en fonction de leur degré d'autonomie. Cette échelle sert de base à calculer le montant des taux de remboursement de l'INAMI.**

L'analyse de cette classification montre qu'au-delà des 25 lits MRS occupés en permanence, encore 12% des seniors présents ont un profil MRS. Au total, la Résidence accueille 43% de résidents répondants aux besoins d'un lit MRS.

L'âge moyen des pensionnaires aux Heures Douces est de :

- 85 ans pour les femmes
- 77 ans pour les hommes

**À la Résidence Van Aa, le taux de personnel dépendant est plus élevé, cela vient notamment du fait qu'il y ait 79 lits MRS. Ainsi, 57 % des résidents sont en situation de dépendance ou de démence en 2021.**

L'âge moyen des pensionnaires à la Résidence Van Aa est de :

- 87 ans pour les femmes
- 79 ans pour les hommes

Chaque résidence héberge 3 centaines mais aussi des profils variés notamment 6 personnes de moins de 60 ans ce qui reflète les difficultés de notre société à trouver des structures d'hébergement ou des logements adaptés aux besoins de tous.

**D'année en année, le nombre de personnes en situation de dépendance ou de démence est en constante augmentation dans les deux établissements du CPAS. Cela a un impact important sur le personnel nécessaire au bien-être des résidents.**

La durée moyenne de séjour est de 3 ans et 8 mois, soit 7 mois de moins que l'année passée. En effet, l'âge moyen d'admission a nettement avancé. En 2021, il était de 77 ans et 11 mois contre 82 ans et 4 mois en 2022.

RVA : Les chiffres restent stables. La durée moyenne de séjour est de 3 ans et 7 mois en 2022 contre 3 ans et 5 mois en 2021. L'âge moyen des admissions est de 83 ans et 2 mois contre 81 ans et 4 mois en 2021.

Cela a également une influence directe sur le travail quotidien, le nombre et le type de personnel nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions de vie et d'hébergement aux résidents des maisons de repos. Une problématique qui touche de façon plus aigüe la résidence les Heures Douces qui doit désormais faire face à un public majoritairement dépendant, alors qu'elle ne dispose pas de lits MRS.

**Réflexions autour du modèle "Tubbe"**, le CPAS a entamé une réflexion autour de ce modèle d'organisation et de gestion qui a été, initialement créé dans les pays nordiques. Il remet les pensionnaires au centre de l'attention et offre un cadre beaucoup plus participatif. Le but est de créer, pour chacun, un lieu de vie où l'on peut être soi-même, où on se sent vraiment chez soi et où la vie a encore un sens.

Ce modèle est déjà testé depuis 3 ans dans plusieurs résidences en Flandre et en Wallonie.

Cette méthode participative est en cours de développement à la Résidence Les Heures Douces grâce à un coaching financé par la Fondation Roi Baudouin et permet aux résidents de participer activement aux

décisions qui les concernent.

## Taux d'occupation

Taux d'occupation	2019	2020	MARS 2021	01 au 11/ 2022
Résidence Van Aa - MR/MRS (capacité de 180 lits)	92%	82,22%	71,81 %	92 %
Résidence les Heures Douces - MR (capacité de 88 lits)	94%	76,11%	93,01 %	85,74%*

\* En mars 2022, 88% d'occupation mais le chiffre est en légère diminution au 10 novembre 2022. Cette diminution de l'occupation s'explique par des travaux de rénovation de la chaufferie ont limité l'occupation totale de l'établissement.

## Coût journalier

Une demande d'augmentation du coût journalier dans les deux résidences a été introduite auprès d'IRISCARE. Le CPAS n'a pas encore obtenu de réponse.

Coût journalier (par résident et par jour)	Remboursement INAMI	Forfait à charge du résident	Coût / jour à charge du CPAS <sup>1</sup>
Résidence Van Aa - MR/MRS (capacité de 180 lits)	50,14€	Entre 57,50 € et 65,03 € selon logement	71,47 € (+41,5 % par rapport à 2020)
Résidence les Heures Douces - MR (capacité de 88 lits)	40,74 €	Entre 52,74 € et 55,04 € selon logement <sup>2</sup>	63,47 € (+30,65 % par rapport à 2020)

<sup>(1)</sup> Calculé sur base des recettes d'exploitations moins les dépenses d'exploitations du budget 2022, divisées par le taux d'occupation et par 365 jours.

<sup>(2)</sup> Quelques résidents des Heures Douces sont encore sous le régime de la convention signée avec la Commune avant 2012.

### **Budget de la Résidence Van Aa**

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Recettes	7.719.366 €	7.286.826 €	8.139.000 €	8.917.800 €
Dépenses	10.027.503 €	10.531.278 €	11.324.160 €	12.878.647 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>2.308.137 €</b>	<b>3.244.452 €</b>	<b>3.185.160 €</b>	<b>4.319.847 €</b>

### **Budget de la Résidence Les Heures Douces**

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Recettes	2.754.318 €	2.672.472 €	2.954.800€	3.388.100 €
Dépenses	3.814.057 €	3.933.886 €	4.328.050 €	5.093.047 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>1.059.739 €</b>	<b>1.261.414 €</b>	<b>1.373.250 €</b>	<b>1.747.947 €</b>

## **2. Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes âgées (SAFPA)**

### **2.1 Les missions**

Ce service s'adresse aux personnes âgées, aux familles et aux personnes handicapées ou éprouvant des difficultés passagères. Les aides familiales ou ménagères accomplissent des tâches journalières que le bénéficiaire n'est plus en mesure de réaliser seul, telles que l'entretien du linge, les courses, la préparation des repas, etc. Elles offrent également leur assistance lors des déplacements extérieurs.

Le SAFPA propose aussi un accompagnement lors d'un hébergement en maison de repos.

Le service regroupe en plus le centre de jour Audrey Hepburn et la Cellule transport social mise en place fin 2018.

### **2.2 Les aides à domicile**

#### **153 personnes sont aidées par le service en 2022 (3 personnes de plus en un an)**

La plus grande partie sont les personnes âgées isolées (personnes à revenus faibles ou moyens, en perte d'autonomie, isolées, ayant peu de contacts sociaux et en majorité des femmes) Cette catégorie fait principalement appel à notre service pour avoir une aide dans les tâches quotidiennes que leur état de santé ne leur permet plus d'accomplir seul, tâches qui sont essentielles pour poursuivre une vie normale (courses, nettoyage, préparation de repas,...) afin de garantir un maintien à domicile le plus longtemps possible.

#### **Le service fait face à :**

- Une augmentation significative de personnes atteintes de troubles d'ordre psychologique ou psychiatrique (assuétudes, dépression profonde, alcoolisme sévère, etc.) chez les usagers de moins de 60 ans.
- Une augmentation du nombre de personnes souffrant de pathologies lourdes (cancer, paraplégie, etc.).

#### **Les prestations se répartissent comme suit :**

- 46 personnes sont exclusivement aidées par des aides familiales (56 personnes en 2021) ;
- 38 exclusivement par des aides ménagères (42 personnes en 2021);
- 69 sont aidées par des aides familiales en alternance avec des aides ménagères (52 personnes en 2021).

**NOUVEAU PROJET :** Suite à l'appel à projet lancé par Iriscare en 2021, nous avons bénéficié d'un subside afin d'engager une ergothérapeute mi-temps au sein du service. Sa mission est de soutenir les bénéficiaires aidés par le service et de mettre en place des aides et accompagnement visant à leur maintien à domicile. Elle travaille en étroite collaboration avec notre infirmière en santé communautaire, les travailleurs sociaux et le centre de jour « Audrey Hepburn ».

### 2.3 Budget de l'aide à domicile

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Recettes</b>	923.305 €	1.105.412 €	1.130.048 €	1.179.000 €
<b>Dépenses</b>	1.990.192 €	2.168.928 €	2.268.200 €	2.545.033 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>1.066.887 €</b>	<b>1.063.516 €</b>	<b>1.138.152 €</b>	<b>1.366.033 €</b>

### **3. La Cellule transport social**

Lancée fin 2018 pour transporter en priorité les usagers du centre de jour et des maisons de repos du CPAS, la cellule a petit à petit étendu ses prestations au Service social (pour véhiculer des usagers jusqu'à des consultations médicales), puis aux usagers du SAFPA.

La Cellule a fait l'acquisition d'une camionnette électrique en 2021 afin de remplacer un véhicule qui ne répondait plus aux normes environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale. Des bornes électriques ont également été installées.

La cellule a été créée dans le but de diminuer le recours qui était fait à des prestataires externes au CPAS pour le transport des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle dispose d'un minibus 6 places (ou 5 places et 1 chaise roulante - +1 pour le chauffeur), d'un véhicule standard 4 places + chauffeur, et d'un véhicule de type Kangoo équipé pour le transport PMR. **De janvier à septembre 2022, 2192 transports ont été effectués (+ 8 % par rapport à la même période en 2021) toutefois, il y a une diminution de +/-3.000km de parcours.**

Si la priorité est donnée à un transport vers les consultations médicales, le but est aussi de pouvoir aménager des sorties comme par exemple la possibilité d'aller faire des courses avec l'accompagnement d'une aide-ménagère ou familiale.

La cellule vient également, de manière ponctuelle en aide à différents services du CPAS en intervenant dans la distribution d'eau dans le cadre d'un plan canicule, de cognous pour la Saint-Nicolas ou pour aider à l'accueil de jour hivernal organisé avec la commune d'Ixelles.

## **Budget du transport social**

	<b>COMPTE 2020</b>	<b>COMPTE 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>
<b>Recettes</b>	20.171 €	11.530 €	12.000 €	11.650 €
<b>Dépenses</b>	148.206 €	181.577 €	372.300 €	430.509 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>128.035 €</b>	<b>170.047 €</b>	<b>360.300 € *</b>	<b>433.359 € *</b>

\* Cette importante augmentation en 2022 par rapport à 2021 est due au transfert des deux huissiers-messagers du Secrétariat vers la Cellule de mobilité sociale et d'un aide-ménager du SAFPA vers la Cellule de mobilité sociale ce qui a un impact important sur la rémunération du personnel de cette cellule.

## 4. Le centre d'accueil de jour Audrey Hepburn

### *Présentation du Centre de jour*

*Depuis fin 2015, le centre de jour accueille des seniors ixellois et leur propose des activités quotidiennes.*

Le Centre a été créé pour répondre à un réel besoin des aînés ixellois et vise à lutter contre l'isolement social. C'est une des problématiques récurrentes soulignées par le SAFPA et par les acteurs de terrain.

Lorsque les seniors éprouvent des difficultés à sortir de chez eux, une diminution du réseau social ou le repli sur soi peuvent être observés. Ces difficultés apparaissent souvent lorsqu'une problématique médico-psycho-sociale s'installe. Il peut s'agir d'une perte d'autonomie, d'une maladie, d'un déménagement, du décès d'un proche,...

L'isolement peut mener à des problématiques diverses : perte de l'estime de soi, état dépressif, anxiété, peurs paniques, consommation excessive (nourriture, médicaments, alcool, ...), agressivité verbale et, de manière plus large, dégradation de la santé physique et/ou mentale.

Les activités au CDJ sont proposées par les participants et l'équipe. Les seniors restent acteurs du choix et de la réalisation des activités, elles sont adaptées aux capacités de chacun.

Un conseil des participants est également organisé tous les trimestres.

**Le centre de jour Audrey Hepburn** est ouvert à chaque Ixellois de 60 ans ou plus. Il n'est pas nécessaire de bénéficier du soutien du CPAS pour participer aux activités.

Le centre de jour travaille en étroite collaboration avec la Cellule de transport social.

Cette cellule permet aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer à se rendre au centre jusqu'à trois fois par semaine pour profiter de ses activités et prestations.

Début juin, un élargissement à maximum 10 personnes a été autorisé (personnel toujours compris).

Le nombre de personnes était également limité dans les transports de la mobilité sociale.

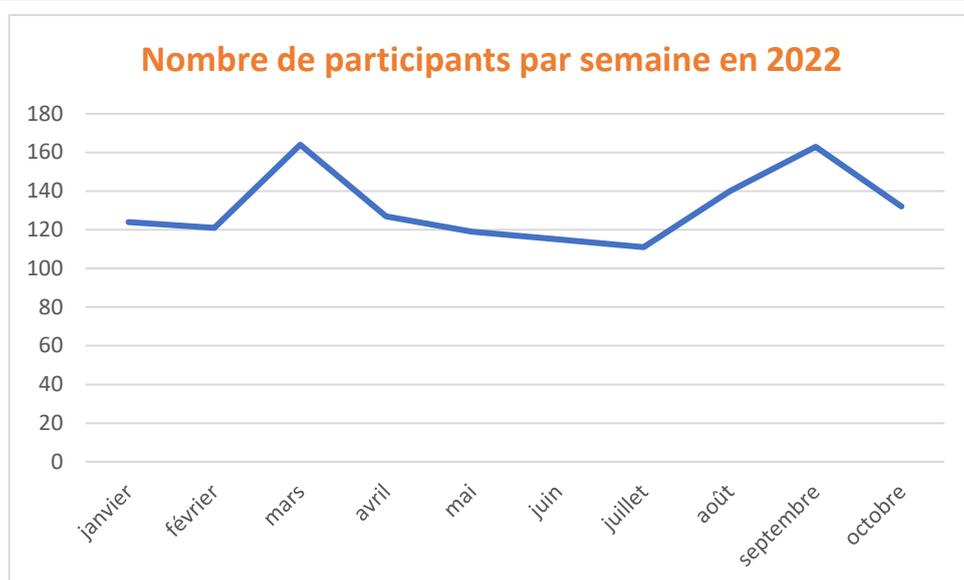
Durant ces 2 périodes, il n'y a pas eu de nouvelles inscriptions permises.

En juillet 2021, le centre a pu reprendre son activité à la normale.

En juin 2022, on compte environ 40 participants par semaine pour environ 30 inscrits soit une hausse de 60 % de la fréquentation par rapport à septembre 2021.

## Budget du centre de jour Audrey Hepburn

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Recettes</b>	100.591 €	113.257 €	111.200 €	117.200 €
<b>Dépenses</b>	186.529 €	198.855 €	235.650 €	285.512 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>85.938 €</b>	<b>85.598 €</b>	<b>124.450 €</b>	<b>168.312 €</b>



## **5. La démarche DENTELLE**

### ***Présentation du projet global***

Les besoins des personnes âgées à domicile sont larges et l'épidémie covid-19 a encore mis en lumière la vulnérabilité de ce public.

Pour compléter ses actions auprès de ses aînés, le CPAS d'Ixelles a décidé de « resserrer les mailles » entre le senior et son réseau socio-santé-senior, avec le soutien du Fonds Clauwaert, et de lancer le projet global prénommé « DENTELLE ».

Après une analyse des besoins et des ressources locales existantes, des projets concrets se lanceront dans les années à venir autour des trois axes principaux de besoins ont identifiés : améliorer l'accès à l'information ; développer des espaces de vie et de solidarités ; améliorer les conditions de logements.

Les barrières sociales, physiques et culturelles sont bien réels. Pour renforcer l'accessibilité des actions du CPAS auprès de ce public âgée en pauvreté, nous agissons par des actions directes et indirectes. Dans une démarche d'« outreach » socio-santé et afin d'avoir un impact durable, les initiatives développées impliqueront donc toutes les parties prenantes : les aînés, leurs aidants, les professionnels de l'aide et de soins locaux, les voisins de quartier, les pouvoirs publics locaux.

C'est grâce à des collaborations actives de ces intervenants ixellois que des liens se feront avec les seniors, et que les plus vulnérables accéderont aux ressources locales.

En 2023, les 5 premiers concernent le réseau professionnel, la fracture numérique, l'accessibilité aux sanitaires dans les quartiers, un lieu de rencontre et l'entraide entre voisins.

Ces projets participeront à renforcer le maintien à domicile dans la dignité de nos aînés, à les aider à retrouver un équilibre, tout en contribuant à leur réintégration sociale dans leurs quartiers et leur commune.

# IV - LE LOGEMENT

## 1. Missions

La Cellule Logement a pour missions de :

- **assurer le suivi** et la gestion administrative et sociale **du patrimoine privé du CPAS** ;
- **fournir les informations relatives au logement** (orientation vers les services sociaux adéquats si nécessaire) ;
- **développer et encourager l'octroi d'avances sur l'Allocation de Relogement en collaboration avec des services sociaux Ixellois**, traitant de la problématique du logement, et du Service Public Régional de Bruxelles ;
- participer à une plate-forme logement des CPAS bruxellois.

La Cellule assure **une permanence conjointement avec une assistante sociale et des agents administratifs** permettant :

- d'enregistrer et de remettre à jour les demandes de logement ;
- de traiter et d'assurer le suivi des demandes d'Allocation de Relogement ;
- de donner les informations diverses en matière de logement et d'orienter les demandes vers les bons services, si nécessaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons, il y a peu d'impact significatif sur le fonctionnement de la Cellule Logement hormis deux demandes d'intervention qui ont été traitées par la Cellule Logement

## 2. Liste des logements du patrimoine

### Logements au prix du marché

- 9 appartements 1 chambre
- 9 appartements 2 chambres
- 4 appartements 3 chambres
- 1 appartement 4 chambres
- 1 maison 2 chambres

➔ **Total des loyers : 20.114.01 €/mois**

### Logements à caractère social subsidiés, loyers fixés selon convention

*Logements subsidiés dans le cadre de la rénovation d'immeubles isolés (4 immeubles avec un total de 48 logements)*

- 15 studios
- 14 appartements 1 chambre
- 12 appartements 2 chambres
- 7 appartements 3 chambres

➔ **Total des loyers : 15.816,73 €/mois**

*Logements subsidiés dans le cadre du contrat de quartier Blyckaert (loyers fixés par convention)*

- 1 appartement 3 chambres
- 1 appartement 1 chambre

➔ **Total des loyers : 1.175.53 €/mois**

### - Logements de transit : 2 logements

- 1 duplex de 2 chambres
- 1 appartement 2 chambres

➔ **Loyer : 491,10 €/mois + Logement d'urgence : 2 logements  
1 studio et 1 appartement 1 chambre**

### - Emplacements de parking

- Six emplacements de parking situés rue Léon Cuissez au n°20 sont loués chacun 100,00 €/mois.
- ➔ *Total des loyers : 600,00 €/mois*

## Logements vides

RUE JEAN PAQUOT, 57 ET 59	Maisons vides : nouveau projet à l'étude Fin des travaux pas avant 5 ans
RUE D'EDIMBOURG, 5 (4 <sup>EME</sup> ETAGE)	Vide depuis octobre 2019 Échéances travaux : N.C. Service travaux CPAS : pas de date prévue
RUE D'EDIMBOURG, 5 (2 <sup>EME</sup> ETAGE)	Vide depuis septembre 2020 Échéances travaux : N.C. Service travaux CPAS pas de date prévue
RUE L. CUISSEZ, 22/8 (RDC STUDIO)	Vide depuis septembre 2020 Échéance travaux : décembre 2022
RUE L. CUISSEZ, 26/24 (1 <sup>ER</sup> ETAGE 1 CHAMBRE)	Vide depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2021
RUE L. CUISSEZ 26/12 (RDC)	Vide depuis mai 2022
RUE BORRENS 28 RDC+ ENTRESOL AVANT	Vide depuis le 1er novembre 2021
RUE L. CUISSEZ 34 3EME ETAGE EN COURS D'ATTRIBUTION  AV. GEORGE BERGMANN 53 RDC EN COURS DE MISE EN LOCATION	

### 3. Recettes des revenus locatifs

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<i>Intervention des locataires dans les charges</i>	52.145 €	51.020 €	51.000 €	57.800 €
<i>Location de bâtiments</i>	495.826 €	463.686 €	490.000 €	485.000 €
<b>Total</b>	<b>547.971 €</b>	<b>514.706 €</b>	<b>541.000 €</b>	<b>542.800 €</b>

### 4. Aides locatives

#### *Primes d'installation*

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
<b>2019</b>	108	173.688,00 €
<b>2020</b>	124	198.306,19 €
<b>2021</b>	110	149.409,29 €

#### *Garanties locatives*

Les garanties locatives sont octroyées sous forme d'avances. Ces chiffres reflètent les difficultés des usagers à assumer la hausse des prix locatifs et des obligations qui en découlent.

	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT
<b>2019</b>	147	146.063,19 €
<b>2020</b>	120	124.648,12 €
<b>2021</b>	133	143.442,49 €

## 5. MÉDIATION DE DETTES & ÉNERGIE

### Statistiques

SERVICE MÉDIATION DE DETTES	OCT. 2019 SEPT 2020	OCT 2020 SEPT 2021	OCT 2021 SEPT 2022
DOSSIERS CLÔTURÉS	264	194	167
DOSSIERS OUVERTS	345	181	255
DOSSIERS EN GESTION	318	303	230

CELLULE ENERGIE	OCT. 2019 SEPT 2020	OCT 2020 SEPT 2021	OCT 2021 SEPT 2022
DOSSIERS CLÔTURÉS	208	101	146
DOSSIERS OUVERTS	287	106	81
DOSSIERS EN GESTION	301	326	152

La clôture des dossiers résulte de la prise en charge des dettes dans le cadre du Fonds Energie ou de l'aboutissement des démarches accomplies par la Cellule.

Les dossiers Mazout sont repris dans le total des chiffres et considérés comme dossiers en gestion.

### Budget

Le fonctionnement du service de médiation de dettes est assuré par trois apports financiers :

- Le CPAS d'Ixelles ;
- Les subventions du Fonds social de gaz et d'électricité en exécution de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et de l'aide sociale financière aux personnes les plus démunies ; Les montants de ces subventions sont désormais indexés.
- Le subside régional octroyé pour les missions de service public dans le cadre de l'énergie.

Le CPAS finance les frais d'investissement (infrastructure, matériel de bureau, matériel informatique, téléphonie, frais de formation, etc.). Le fonds, quant à lui, finance le traitement de cinq équivalents temps plein et l'aide sociale financière apportée aux médiés.

La subvention s'est donc élevée pour l'année 2022 à 1.011.231,02€.

**La subvention 2022 couvre :**

➔ <b>Frais de personnel</b>	<b>438.957,20,- €</b>
➔ <b>Aide sociale</b>	<b>572.273,82- €</b>

La partie du fonds dévolue à l'aide sociale financière est utilisée à la fois par le Service de médiation de dettes, la Cellule énergie et par le Service social. Ce fonds permet d'intervenir tant en matière de créances énergétiques que dans la prise en charge de créances en soins de santé, d'arriérés de loyers, etc. L'objectif du fonds étant, tout en mettant en place une guidance énergétique, d'aider

la personne à payer l'ensemble de ses factures énergétiques et de prendre des mesures d'ordre préventives. Il est à noter que la partie du fonds destinée à l'aide sociale financière a été sensiblement augmentée puisqu'un montant supplémentaire de 16.000.000€ a été octroyé en janvier 2022 à l'ensemble des CPAS. Cela représente pour notre CPAS un montant supplémentaire de 261.143,04 €

### **Conséquences du COVID-19 et de la crise énergétique sur le fonctionnement du Service Médiation de dettes & Energie**

La crise sanitaire survenue en mars 2020 n'a tours pas eu de répercussion significative sur le fonctionnement du service. Cela s'explique vraisemblablement toujours par les programmes d'aides financières et de mesures de protection mis en place par les autorités tant fédérales que régionales.

La hausse brutale du coût de l'énergie suscite cependant d'autres inquiétudes.

En effet, les ménages qui ne disposaient pas d'un contrat à prix fixe ou dont le contrat à prix fixe est venu à échéance après le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ont vu pour les premiers le prix des énergies qu'ils consomment augmenter de manière exponentielle et pour les seconds, se sont vus contraints de signer des contrats à prix variable bien moins avantageux. Les fournisseurs d'énergie ne proposent de toute façon plus de contrats à prix fixe et certains n'hésitent pas à rompre des contrats à prix fixe pour contraindre leurs clients à signer des contrats à prix variables.

Pour information, selon les données récemment communiquées par la Creg (Commission de régulation de l'électricité et du gaz), le prix des contrats d'énergie (gaz et électricité) a augmenté de 95% depuis octobre 2021.

Tant les autorités fédérales que les autorités régionales ont mis en place des dispositifs pour aider les ménages à affronter la hausse du prix de l'énergie quelle qu'elle soit.

Parmi les mesures fédérales déjà prises, il y a :

- La diminution à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 du taux de TVA applicable sur la fourniture tant de gaz que d'électricité
- L'octroi d'une prime de 100€ à toute personne disposant d'un contrat de fourniture d'électricité à usage domestique
- L'octroi d'un chèque « mazout » de 225€ aux ménages qui se chauffent au gasoil de chauffage (mazout) ou au propane en vrac

D'autres mesures ont été annoncées par le gouvernement fédéral et sont en cours de concrétisation.

Au niveau régional, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a approuvé, le 08/07/2022, l'arrêté octroyant une subvention de 10 millions d'euros aux 19 CPAS bruxellois pour l'année 2022.

Ce subside, destiné à donner à une réponse aux besoins sociaux découlant de l'accroissement des prix de l'énergie, comportait un volet « aide sociale financière » de 275 mille euros en ce qui concerne notre CPAS.

L'autre tranche du subside, plus spécifiquement destinée à donner au CPAS les moyens d'aider la

population à faire face à la crise énergétique a permis l'engagement de travailleurs sociaux dont notamment un juriste pour les services Médiation de dettes, Cellule Energie et Cellule Logement ainsi qu'une assistante sociale pour la Cellule Energie. Cela a permis de répondre aux demandes d'aides plus nombreuses et de mettre en place une permanence Energie hebdomadaire.

Un nouveau subside a été octroyé au 19 CPAS bruxellois pour l'année 2023 et comporte également un volet « aide sociale financière » du même montant, soit cette année 550 mille euros pour notre centre. L'autre tranche permet le maintien en fonction tant du juriste que de l'assistante sociale de la Cellule Energie.

Il est envisagé, dans le cadre d'une collaboration entre le Service Social Général et la Cellule Energie, grâce au subside octroyé par la COCOM, d'informer début 2023 l'ensemble des usagers qui ont bénéficié en 2022 du Revenu d'Intégration Sociale ou de son équivalent (ne serait-ce qu'un euro) de leur droit à bénéficier du Tarif Social Spécifique pour leur fourniture de gaz et/ou d'électricité en les invitant à vérifier l'application dudit tarif social et en cas de difficultés ou de non-octroi de s'adresser à une permanence qui serait tenue au sein des locaux du Service Social Général.

## 6. LE DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE

La vétusté de plusieurs bâtiments administratifs est devenue préoccupante. En la matière, le CPAS doit aujourd'hui faire face à de nombreux problèmes :

- ➔ de performances énergétiques qui engendrent des frais de fonctionnement disproportionnés (chaufferies en fin de vie, simple vitrage, parois non isolées...);
- ➔ d'étanchéité, de stabilité, de salubrité ;
- ➔ liés à l'inadéquation fonctionnelle des bâtiments « éparpillés » sur le site et qui ne sont plus adaptés pour accueillir les activités du CPAS.

Autant de problématiques qui ont un impact sur la qualité des services procurés aux citoyens, mais également sur le bien-être et les conditions de travail des agents du CPAS. C'est la raison pour laquelle le CPAS projette la réfection complète de l'îlot sur lequel ses bâtiments sont disséminés.

**Le projet "îlot" ne concerne pas que les bâtiments administratifs, il inclut notamment la construction d'une nouvelle Résidence "Les Heures Douces", et un programme ambitieux de construction de logements** incluant des loyers à caractère social et modéré.

Un point d'attention sera réservé aux **rez-de-chaussée qui accueilleront des fonctions susceptibles d'animer le quartier** (équipements collectifs, épicerie sociale, petits commerces de proximité, etc.).

**Le projet îlot** prévoit :

- Environ **32.000 m2** à construire/rénover
- Environ **6.000 m2** pour la nouvelle Résidence des Heures Douces (MR d'une capacité de 88 résidents)
- Environ **450 m2** pour le nouveau centre de jour
- Environ **3000 m2** pour la nouvelle Maison de la Jeunesse
- Environ **11.000 m2** pour les nouveaux bureaux du CPAS
- Environ **10.000 m2** de logements (dont du logement à caractère social et modéré)
- Environ **900 m2** pour une nouvelle cuisine centrale

## **WePulse en bref**

Le projet WePulse couvre la gestion financière (comptabilité, recettes/taxes), la gestion des ressources humaines et des dossiers sociaux mais aussi la gestion de la relation entre les usagers (citoyens, entreprises et partenaires) et les administrations locales afin de développer une relation moderne et efficace et d'améliorer la qualité de service par un suivi personnalisé.

En pratique, WePulse mettra à disposition des communes et CPAS une base logicielle commune, sous forme d'une « suite applicative unifiée », hébergée sur une infrastructure centralisée au sein du data center régional, et un outil mutualisé pour une gestion transversale de la relation avec les usagers.

C'est le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB), en partenariat avec Bruxelles Pouvoirs Locaux, qui a été mandaté par la Région pour conduire cet ambitieux programme.

Les communes et les CPAS sont au centre de la dynamique digitale. Plusieurs avantages en découleront :

- La mutualisation des efforts, des expériences et des contrats se fera au profit de tous les partenaires du projet.
- Les systèmes informatiques anciens, voire obsolètes, seront remplacés par une nouvelle génération de logiciels et par la mise en œuvre d'un CRM (Customer Relationship Management).
- Une équipe dédiée sera chargée de la gestion et du suivi de tous les aspects du projet (Program et Project Managers, Architectes, Analystes, etc.).
- Un soutien financier sera assuré par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le coût du projet est estimé globalement à 70 millions €. La Région est disposée à financer le projet à hauteur de 61,3 millions €.

### **Dématérialisation des supports d'informations matériels**

*« Chacun bénéficie ainsi des ressources numériques, cela facilite l'échange et le traitement de données, apporte un gain de productivité et une plus grande disponibilité des données ».*

### **Le Service Informatique participe également sur le plan technique à la mise place du Télétravail structurel**

Concrètement, il s'agit de la mise en place d'une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat de travail, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux.

Enfin **le Service des Marchés Publics s'attèle** (au-delà du suivi des dossiers en cours et de la gestion des nouveaux projets, dans un contexte très compliqué lié à l'inflation actuelle) **à développer un système de rationalisation des achats de l'ensemble des services de l'Administration** afin de s'inscrire dans la logique d'un meilleur contrôle interne et donc dans une politique de bonne gouvernance.

# V - LA MAISON DE LA JEUNESSE

***L'établissement est un Service Résidentiel géré par le CPAS d'Ixelles et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.***

Il a pour mission d'aider les jeunes et les familles en difficultés, avec, comme outil possible, un hébergement de courte ou de moyenne durée.

Garçons et filles de 3 à 18 ans sont accueillis dans un cadre de vie qui se veut à la fois structurant mais aussi sécurisant et chaleureux. Deux groupes de vie de 12 enfants cohabitent dans des locaux accueillants et à taille très familiale.

La prise en charge d'un jeune s'effectue en collaboration étroite avec sa famille mais aussi avec tous les services psycho-médico-sociaux et éducatifs intervenant de près ou de loin, dans la situation. La Maison de la Jeunesse a le souci d'inscrire ses interventions dans le réseau d'aide le plus large possible.

Les enfants sont accueillis 24h/24, 365 jours par an, par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs et d'assistants sociaux qualifiés. Deux médecins généralistes sont, de plus, chargés du suivi médical des jeunes.

## **1. Missions**

### ***Accueil au sein de la Maison de la Jeunesse***

Les missions de la Maison de la Jeunesse sont définies par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 :

- Organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu de vie ;
- Assurer la supervision et l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome ;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie ;
- Apporter une aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé.

### ***Réinsertion familiale***

➤ L'accent est mis sur la nécessité d'organiser un retour en famille ou à défaut dans un cadre familial d'accueil le plus rapidement possible. Pour cela chaque jeune est accompagné par un éducateur référent et une assistante sociale et le retour fait l'objet d'un accompagnement extra-muros une fois que le jeune quitte l'institution.

L'équipe assure également, pour des missions de courte durée, des actions socio-éducatives en milieu familial. Dans ce cas, un suivi en famille est, là encore, assuré par un éducateur référent et une assistante sociale sur base d'un contrat établi par le jeune, la famille et le mandant.

➤ Dans certaines situations, l'équipe de la Maison de la Jeunesse travaille également avec des familles de parrainage avec l'appui de services spécialisés dans la sélection et l'encadrement de ces familles.

### ***Logement autonome supervisé***

➤ À partir de 17 ans, sur base d'un contrat relatif à la gestion budgétaire, à la fréquentation scolaire,

etc. le jeune qui n'a pas la possibilité de retourner vivre en famille, peut accéder à un logement autonome. Pour cela, le service offre un soutien et un encadrement pédagogique et social.

## 2. Budget

	COMPTE 2020	BUDGET 2021 MODIFIE	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Recettes</b>	1.034.576 €	1.073.000 €	1.101.700 €	1.105.200 €
<b>Dépenses</b>	1.269.667 €	1.544.500 €	1.473.400 €	1.588.106 €
<b>À charge du CPAS</b>	<b>235.091 €</b>	<b>471.500 €</b>	<b>371.700 €</b>	<b>482.906 €</b>

# NOTE RELATIVE AUX COMPTES ET AU BUDGET

9	454,95
	450
	500,5
	327,6
	480,4
	406,5
	361,6
	331,1
	0,4



## **Etude Finances locales 2021 – Aperçu statistique à Bruxelles**

*D'après l'étude Belfius sur les finances des pouvoirs locaux bruxellois en 2021, la crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant les différentes périodes de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. On relèvera que la progression concerne davantage des aides matérielles (couverture de frais d'hébergement, aides alimentaires...) et des aides de trésorerie (médiation de dette, sollicitation d'avances,...) plutôt que les demandes de revenu d'intégration classique (RIS).*

*Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 que dans les budgets 2021.*

### **Importantes craintes pour le futur (2022-2025)**

*D'avantage que dans la période cruciale de la pandémie, les véritables difficultés financières des pouvoirs locaux vont se faire ressentir à partir de 2022. Selon le sondage de Belfius, 97% des gestionnaires communaux répondants estiment que la crise sanitaire aura un impact négatif durable sur les finances communales (dont 41% de manière importante).*

*Pour les années futures (2022-2025), les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.*

*Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le financement des charges de pensions du personnel statutaire qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. C'est ainsi qu'une intervention dans les charges de pensions (au niveau de la cotisation de responsabilisation en particulier) est considérée comme la mesure de soutien la plus utile pour renforcer leur capacité budgétaire future.*

## 1 - ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

R.E. - % DE COUVERTURE DE L'INTERVENTION COMMUNALE ET DES RECETTES DE TRANSFERT				
	INTERVENTION COMMUNALE	TRANSFERTS HORS SUBSIDE COMMUNAL	DEPENSES TOTALES	INTERVENTION COMMUNALE/DEPENSE TOTALE
<b>COMPTE 2019</b>	25.105.358,30 €	43.034.160,11 €	76.251.385,55 €	<b>32,92%</b>
<b>COMPTE 2020</b>	27.302.696,93 €	49.695.711,58 €	76.998.408,51 €	<b>34,05%</b>
<b>BUDGET 2021</b>	28.383.021,00 €	45.266.871,60 €	73.649.892,60 €	<b>38,54 %</b>
<b>BUDGET 2021 modifié</b>	28.960.377,46 €	49.962.473,28 €	78.922.850,74 €	<b>36,69 %</b>
<b>BUDGET 2022</b>	31.792.342,07 €	51.528.108,00 €	83.320.450,07 €	<b>38,16 %</b>
<b>BUDGET 2023</b>	36.186.240,00 €	57.120.490,00 €	93.306.730,00 €	<b>38,78 %</b>

La population de la commune d'Ixelles au 01/10/2022 était de 88.370 habitants, le coût de la dotation communale destinée au CPAS est donc de 409,49 euros par an et par Ixellois.

**Couverture du manque à gagner des principales fonctions du budget 2023 par le subside communal**

DÉPENSES GÉNÉRALES	RECETTES	DÉPENSES	DETTE	BALANCE	%
Administration générale (1230)	436.900,00 €	9.117.493,00 €	415.000,00 €	9.095.593,00 €	23,48%
Patrimoine privé (1290)	617.150,00 €	603.987,00 €	153.000,00 €	139.837,00 €	0,36%
Services généraux (1310)	500,00€	2.588.000,00 €	0,00 €	2.587.500,00 €	6,68%
Service des bâtiments et chaufferie (1370)	1.617.300,00 €	3.946.356,00 €	5.600,00 €	2.334.656,00 €	6,03%
Aide sociale (8320)	40.733.150,00 €	54.251.703,00 €	1.500,00 €	13.520.053,00 €	34,90%
Résidence Van Aa (83411)	8.917.800,00 €	12.878.647,00 €	359.000,00 €	4.319.847,00 €	11,15%
Résidence les Heures Douces (83412)	3.388.100,00 €	5.093.047,00 €	43.000,00 €	1.747.947,00 €	4,51%
Centre de Jour Audrey Hepburn (8342)	117.200,00 €	285.512,00 €	0,00 €	168.312,00 €	0,43%
Maison de la Jeunesse (8351)	1.105.200,00 €	1.588.106,00 €	7.100,00 €	490.006,00 €	1,27%
Aides familiales (8441)	1.179.000,00 €	2.545.033,00 €	0,00 €	1.366.033,00 €	3,53%
Transport social (84411)	11.650,00 €	430.509,00 €	14.500,00 €	433.359,00 €	1,12%
Réinsertion socioprofessionnelle (84492)	1.174.500,00 €	4.259.099,00 €	0,00 €	3.084.599,00 €	7,96%
Épicerie sociale "Feel Food" (84494)	75.000,00 €	169.184,00 €	0,00 €	94.184,00 €	0,24%
Médiation de dettes + Fonds énergie (84496)	646.000,00 €	1.010.341,00 €	0,00 €	364.341,00 €	0,94%
Covid-19 (8790)	440.800,00 €	1.562.383,00 €	0,00 €	1.121.583,00 €	2,90%
Prélèvements (0690)	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €	3.000,00 €	0,01%
Recettes/dépenses générales (0090)	38.730.290,00 €	1.280,00 €	0,00 €	/	/
Fonds spécial Aide Sociale (0290)	2.135.840,00 €	0,00 €	0,00 €	-2.135.840,00 €	-5,51%
<b>TOTAUX</b>				<b>38.735.010,00 €</b>	

## 2 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU COMPTE 2021, DU BUDGET 2022 ET DU BUDGET 2023

BUDGET 2022					
1. Recettes	Budget 2021	Compte 2021	Budget 2022 après MB 1	Budget 2023	Ecart budget 2022
Prestations	5.313.800,00 €	5.463.339,29 €	6.200.320,00 €	6.554.600,00 €	5,71%
Transf. hors subs. Com.	45.266.871,60 €	51.237.269,08 €	56.565.358,00 €	57.120.490,00 €	0,98%
Produits financiers	100	12,79	20	50,00	150,00%
Prélèvements	2.551.200,00 €	2.206.816,64 €	386.620,00 €	3.000,00 €	-99,22%
Facturation interne	1.550.000,00 €	1.469.349,70 €	1.507.000,00 €	1.517.000,00 €	0,66%
sous-total	54.681.971,60 €	60.376.787,47 €	64.659.318,00 €	65.195.140,00 €	-0,83%
<b>Interv. communale</b>	<b>28.383.021,00 €</b>	<b>28.960.377,46 €</b>	<b>31.203.791,67 €</b>	<b>36.186.240,00 €</b>	15,97%
<b>Total recettes</b>	<b>83.064.992,60 €</b>	<b>89.337.164,93 €</b>	<b>96.536.155,04 €</b>	<b>101.381.380,00 €</b>	<b>5,02 %</b>
<b>2. Dépenses</b>					
Personnel	36.416.100,00 €	37.406.095,24 €	40.414.200,07 €	45.358.800,00 €	12,23%
Personnel insertion	1.966.900,00 €	1.638.844,16 €	2.274.400,00 €	2.274.400,00 €	0,00%
Total personnel	38.383.000,00 €	39.044.939,40 €	42.688.600,07 €	47.633.200,00 €	11,58%
Fonctionnement	4.659.950,00 €	4.364.215,17 €	4.757.640,00 €	5.288.030,00 €	11,15%
Redistribution	37.377.042,60 €	41.992.972,08 €	46.231.220,00 €	45.618.800,00 €	-1,32%
Charges financières	390.000,00 €	339.061,87 €	331.200,00 €	325.650,00 €	-1,68%
Prélèvements	0 €	672.934,60 €	134.494,97 €	0,00 €	-100,00%
Facturation interne	1.550.000,00 €	1.469.349,70 €	1.507.000,00 €	1.517.000,00 €	0,66%
Amortissements empr.	705.000,00 €	844.799,17 €	886.000,00 €	998.700,00 €	12,72%
<b>Total Dépenses</b>	<b>83.064.992,60 €</b>	<b>88.728.271,99 €</b>	<b>96.536.155,04 €</b>	<b>101.381.380,00 €</b>	<b>5,02%</b>

**Les recettes de prestations du CPAS d'Ixelles représentent 6,46 % des recettes au budget 2023**

DÉTAIL DES RECETTES DE PRESTATIONS BUDGET 2023		
Administration générale	€ 108.700,00	
Patrimoine privé	€ 543.150,00	
Service technique des bâtiments	€ 2.000,00	
Aide sociale	€ 10.100,00	
Maison de Repos Jean Van Aa	4.028.000,00 €	
Maison de Repos les Heures Douces	1.531.500,00 €	
Centre de jour	€ 19.000,00	
Maison de la Jeunesse	€ 500,00	
SAFPA	€ 155.000,00	
Transport social	€ 1.650,00	
Cap Emploi	€ 115.000,00	
Epicerie sociale	€ 40.000,00	
<b>Total recettes de prestations</b>	<b>€ 6.554.600,00</b>	
RECETTES DE PRESTATIONS		EVOLUTION DES RECETTES DE PRESTATION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT
Compte 2020	€ 5.692.740	-13,46 %
Compte 2021	€ 5.463.339	-4,03 %
Budget 2022	€ 6.130.300	+12,21 %
Budget 2023	€ 6.554.600	+6,90 %

### 3 - ÉVOLUTION DES GRANDS CHAPITRES DU BUDGET ET DES COMPTES

	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
1. ÉVOLUTION DU SUBSIDE COMMUNAL					
• 1.1. Subside communal net	22.851.268,85 €	24.813.696,93 €	25.520.021,00 €	29.348.942,07 €	33.5998.240,00 €
• 1.2. Charge nette pensions	2.254.089,45 €	2.489.000,00 €	2.863.000,00 €	2.445.000,00 €	2.588.000,00 €
• 1.3. Total	25.105.358,30 €	27.302.696,93 €	28.960.377,46 €	31.793.342,07 €	36.186.240,00 €
2. FONDS SPÉCIAL DE L'AIDE SOCIALE					
	1.752.304,48 €	1.864.880,79 €	1.976.221,60 €	1.844.350,00 €	2.135.840,00 €
3. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE VAN AA					
	2.188.665 €	2.308.137 €	1.932.800 €	3.185.160 €	3.960.847,00 €
4. MANQUE DE RESSOURCES DE LA RÉSIDENCE « LES HEURES DOUCES »					
	938.477 €	1.059.739 €	1.160.800 €	1.373.250 €	1.704.947,00 €
5. MANQUE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE					
	314.345 €	235.091 €	471.500 €	371.700 €	482.906,00€
6. MANQUE DE RESSOURCES DU SAFPA					
	935.072 €	1.066.887 €	1.146.100 €	1.138.152 €	1.366.033,00€
7. MANQUE DE RESSOURCES DU CENTRE DE JOUR					
	99.112 €	85.938 €	168.400 €	124.450 €	168.312,00€
8. MANQUE DE RESSOURCES DU TRANSPORT SOCIAL					
	137.573 €	128.035 €	70.600 €	360.300 €	418.859,00€
9. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE					
• 5.1. Revenu intégration sociale (8320/33310 à 33350/05)	25.889.034,26 €	28.494.147,95 €	27.400.000 €	33.401.300 €	34.576.600 €
• 5.2. Aide en espèces (8320/33300/01)	530.399,51 €	456.512,89 €	400.000 €	400.000 €	893.500 €
• 5.3. Aide sociale - loi du 02/04/1965 (8320/33430 à 33490/21)	2.853.785,01 €	2.797.783,90 €	2.970.000 €	2.929.100 €	4.833.900 €
10. CHARGE DE LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CAP EMPLOI)					
	2.363.285,13 €	2.240.800,00 €	2.533.800,00 €	2.661.950,00€	3.084.599,00 €

DETAILS - EVOLUTION

CPAS D'IXELLES

FONCTIONS	COMPTE 2020		COMPTE 2021		BUDGET 2022		BUDGET 2023	
<b>Administration générale (F.1230)</b>	R :	416.041,46 €	R :	427.712,05 €	R :	483.650,00 €	R :	436.900,00 €
	D :	7.115.054,67 €	D :	7.879.847,83 €	D :	8.266.780,07 €	D :	9.117.493,00 €
	E :	-6.699.013,21 €	E :	-7.452.135,78 €	E :	-7.783.130,07 €	E :	-8.680.593,00 €
<b>Patrimoine privé (F. 1290)</b>	R :	578.736,90 €	R :	620.809,74 €	R :	599.350,00 €	R :	617.150,00 €
	D :	497.488,62 €	D :	482.990,40 €	D :	582.250,00 €	D :	603.987,00 €
	E :	81.248,28 €	E :	137.819,34 €	E :	17.100,00 €	E :	13.163,00 €
<b>Services généraux (F. 1310)</b>	R :	0,00 €	R :	10.139,33 €	R :	136.600,00 €	R :	500,00 €
	D :	2.715.100,00 €	D :	3.136.369,07 €	D :	2.445.000,00 €	D :	2.588.000,00 €
	E :	-2.715.100,00 €	E :	-3.126.229,74 €	E :	-2.308.400,00 €	E :	-2.587.500,00 €
<b>Service technique des bâtiments (F. 1370)</b>	R :	1.594.148,19 €	R :	1.575.274,93 €	R :	1.600.500,00 €	R :	1.617.300,00 €
	D :	2.627.441,90 €	D :	2.859.972,49 €	D :	3.374.700,00 €	D :	3.946.356,00 €
	E :	-1.033.293,71 €	E :	-1.284.697,56 €	E :	-1.774.200,00 €	E :	-2.329.056,00 €
<b>Avances (F. 8290)</b>	R :	140.000,00 €	R :	76.429,47 €	R :	80.000,00 €	R :	52.000,00 €
	D :	140.000,00 €	D :	76.429,47 €	D :	80.000,00 €	D :	52.000,00 €
	E :	0,00 €						
<b>Aide sociale (F. 8320)</b>	R :	31.623.709,43 €	R :	33.991.745,22 €	R :	35.939.610,00 €	R :	40.733.150,00 €
	D :	43.687.270,60 €	D :	45.972.821,89 €	D :	49.518.150,60 €	D :	54.251.703,00 €

	E : -12.063.561,17 €	E : -11.981.076,67 €	E : -13.578.540,00 €	E : -13.518.553,00 €
<b>Maison de repos pour personnes âgées "Van Aa" (F.83411)</b>	R : 7.930.963,11 €	R : 7.531.322,25 €	R : 8.139.000,00 €	R : 8.917.800,00 €
	D : 10.027.502,90 €	D : 10.531.277,85 €	D : 11.324.160,00 €	D : 12.878.647,00 €
	E : -2.096.539,79 €	E : -2.999.955,60 €	E : -3.185.160,00 €	E : -3.960.847,00 €
<b>Maison de repos pour personnes âgées "Les Heures Douces" (F.83412)</b>	R : 2.754.318,31 €	R : 2.714.123,95 €	R : 2.954.800,00 €	R : 3.388.100,00 €
	D : 3.814.057,11 €	D : 3.933.885,81 €	D : 4.328.050,00 €	D : 5.093.047,00 €
	E : -1.059.738,80 €	E : -1.219.761,86 €	E : -1.373.250,00 €	E : -1.704.947,00 €
<b>Centre de services communs – Centre de jour Audrey Hepburn (F. 8342)</b>	R : 107.213,66 €	R : 113.257,31 €	R : 111.200,00 €	R : 117.200,00 €
	D : 206.325,28 €	D : 198.855,13 €	D : 235.650,00 €	D : 285.512,00 €
	E : -99.111,62 €	E : -85.597,82 €	E : -124.450,00 €	E : -168.312,00 €
<b>Maison de la jeunesse (F.8351)</b>	R : 1.046.460,06 €	R : 1.127.106,10 €	R : 1.101.700,00 €	R : 1.105.200,00 €
	D : 1.360.805,64 €	D : 1.445.409,95 €	D : 1.473.400,00 €	D : 1.588.106,00 €
	E : -314.345,58 €	E : -318.303,85 €	E : -371.700,00 €	E : -482.906,00 €
<b>Aides familiales et séniors (F.8441)</b>	R : 946.082,72 €	R : 1.105.412,36 €	R : 1.130.048,00 €	R : 1.179.000,00 €
	D : 1.881.154,45 €	D : 2.168.928,50 €	D : 2.268.200,00 €	D : 2.545.033,00 €
	E : -935.071,73 €	E : 1.063.516,14 €	E : -1.138.152,00 €	E : -1.366.033,00 €
<b>Transport social (F. 84411)</b>	R : 15.929,99 €	R : 11.530,66 €	R : 12.000,00 €	R : 11.650,00 €
	D : 153.502,85 €	D : 181.577,45 €	D : 372.300,00 €	D : 430.509,00 €
	E : -137.572,86 €	E : -170.046,79 €	E : -36.300,00 €	E : -418.859,00 €
	R : 1.020.236,30 €	R : 920.946,52 €	R : 878.800,00 €	R : 1.174.500,00 €

<b>Réinsertion socioprofessionnelle (F.84492)</b>	D : 3.383.521,43 €	D : 3.081.592,84 €	D : 3.540.750,00 €	D : 4.259.099,00 €
	E : -2.363.285,13 €	E : 2.160.646,31 €	E : -2.661.950,00 €	E : -3.084.599,00 €
<b>Magasins – Epicerie sociale "Feel Food" (F. 84494)</b>	R : 38.321,48 €	R : 72.780,44 €	R : 76.000,00 €	R : 75.000,00 €
	D : 121.125,56 €	D : 132.596,58 €	D : 142.500,00 €	D : 169.184,00 €
	E : -82.804,08 €	E : 59.816,14 €	E : -66.500,00 €	E : -94.184,00 €
<b>Service de médiation de dettes (F.84496) et fonds énergie (F.8015)</b>	R : 421.374,55	R : 600.741,89 €	R : 620.200,00	R : 646.000,00 €
	D : 769.395,95	D : 850.492,03 €	D : 872.000,00	D : 1.010.341,00 €
	E : -348.021,40	E : -249.750,14 €	E : -251.800,00	E : -364.341,00 €
<b>Fonction Covid - 19</b>	R : 0,00	R : 3.301.554,00 €	R : 1.102.000,00	R : 440.800,00 €
	D : 0,00	D : 4.273.026,37 €	D : 1.633.720,00	D : 1.562.383,00 €
	E : 0,00	E : -971.472,37 €	E : -531.720,00	E : -1.121.583,00 €

#### 4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE REDISTRIBUTION

A. SECTEUR AIDE SOCIALE	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
1. Octroi du revenu d'intégration sociale (RIS) + PIIS	23.366.825,71 €	26.388.398,23 €	28.709.126,00 €	31.101.300,00 €	31.148.800,00 €
2. Octroi du ris aux articles 60§7 + insertions	2.515.958,55 €	2.105.749,72 €	2.005.159,00 €	2.300.000,00 €	3.427.800,00 €
3. Cotisations mutuelles	195.566,86 €	181.551,55 €	184.104,00 €	183.000,00 €	175.000,00 €
4. Frais médicaux pharmaceutiques et paramédicaux	914.790,47 €	1.043.594,01 €	822.690,00 €	805.000,00 €	990.000,00 €
5. Frais d'hébergement personnes âgées à la rva et aux hd	297.222,09 €	254.033,11 €	299.783,00 €	370.000,00 €	420.000,00 €
6. Frais d'hébergement personnes âgées dans les homes extérieurs	1.009.990,49 €	1.134.176,06 €	904.704,00 €	850.000,00 €	850.000,00 €
7. Frais d'hébergement en maison d'accueil	1.888,73 €	27.387,20 €	50.883,00 €	52.000,00 €	100.000,00 €
8. Octroi de l'aide sociale en espèces	530.399,51 €	456.512,89 €	444.153,00 €	400.000,00 €	893.500,00 €
9. Interventions dans les frais d'énergie (eau + mazout)	87.601,08 €	80.586,27 €	98.357,00 €	84.000,00 €	81.500,00 €
10. Aide sociale CRP et étrangers non ris (loi 02/04/1965)	2.687.042,47 €	2.711.463,32 €	2.663.928,00 €	2.866.800,00 €	4.700.000,00 €
11. Octroi équivalent RIS articles 60 § 7 + insertions	166.742,54 €	86.320,58 €	80.904,30 €	62.300,00 €	133.900,00 €
12. Frais médicaux et d'hospitalisation dans un établissement de soins (02/04/1965)	163.999,35 €	199.290,34 €	197.999,00 €	180.000,00 €	170.000,00 €
13. Remboursement à l'état	913.082,29 €	654.148,00 €	791.728,00 €	716.800,00 €	701.000,00 €
14. Interventions dans le cadre du subside culturel et aide à l'enfance	308.702,69 €	168.943,45 €	222.499,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €
15. Loyers et cautions locatives	295.813,86 €	218.811,48 €	236.976,00 €	245.000,00 €	190.000,00 €
16. Autres dépenses sociales	200.905,34 €	183.703,31 €	127.833,90 €	148.500,00 €	316.000,00 €
<b>Total secteur aide sociale</b>	<b>33.656.532,03 €</b>	<b>35.894.669,52 €</b>	<b>37.840.827,20 €</b>	<b>40.574.700,00 €</b>	<b>44.507.500,00 €</b>

B. AUTRES SECTEURS	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
1. Interventions en faveur de bénéficiaires de la réinsertion prof.	69.339,40 €	44.735,92 €	16.470,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
2. Octroi du RIS majoré 25 % art. 60 § 7 - de 25 ans + mesure 500 €	4.750,00 €	5.250,00 €	1.250,00 €	8.200,00 €	6.500,00 €
3. Interventions secteur aide aux familles	5.435,71 €	11.633,57 €	10.058,01 €	13.000,00 €	13.000,00 €
4. Avances sur rémunérations et allocations	97.353,34 €	85.904,87 €	76.429,00 €	80.000,00 €	52.000,00 €
5. Interventions dans le cadre du Fonds énergie	387.338,38 €	382.000,88 €	357.652,00 €	573.500,00 €	366.000,00 €
6. Contributions pour pensions accordées par d'autres administrations	228.100,00 €	228.100,00 €	216.724,22 €	207.000,00 €	160.000,00 €
7. Epicerie sociale	NC	1.874,09 €	3.847,77 €	2.000,00 €	12.000,00 €
8. Covid	/	1.430.143,83 €	3.426.440,80 €	781.120,00 €	451.800,00 €
<b>Total autres secteurs</b>	<b>794.816,83 €</b>	<b>2.189.643,16 €</b>	<b>4.108.871,80 €</b>	<b>1.714.820,00 €</b>	<b>1.111.300,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34.451.348,86 €</b>	<b>38.084.313,31 €</b>	<b>41.992.972,08 €</b>	<b>42.289.520,00 €</b>	<b>45.618.800,00 €</b>

## 5 - ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

5.1 - RECETTES	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Intervention des employeurs dans la mise à disposition d'agents art. 60 § 7	214.465,67 €	125.549,64 €	81.646,33 €	80.000,00 €	115.000,00 €
Intervention Actiris – convention de partenariat	38.831,01 €	93.557,93 €	238.514,71 €	165.000,00 €	268.500,00 €
Intervention pouvoir central – contractuels subventionnés	127.888,72 €	164.313,87 €	0,00 €	76.800,00 €	78.400,00 €
Subside médiateurs interculturels + maribel social	202.420,24 €	141.338,91 €	184.631,63 €	138.600,00 €	154.600,00 €
Intervention dans le cadre de l'économie sociale (supplément au ris)	414.928,65 €	355.640,85€	414.605,69 €	406.200,00 €	536.500,00 €
Subvention majorée art. 60 § 7 18-25 ans et mesure « 500 euros »	750,00 €	250,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
Divers	7.847,78 €	1.136,51 €	273,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €
Subside EPN	2.636,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Plan printemps majoration 25% RIS art60/7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Indemnités assurance suite aux AT	10.467,64 €	18.645,79 €	1.275,16 €	10.200,00 €	20.000,00 €
<b>Recettes totales</b>	<b>1.020.236,30 €</b>	<b>900.433,50 €</b>	<b>920.946,52 €</b>	<b>878.800,00 €</b>	<b>1.174.500,00 €</b>
<b>Coût à charge du CPAS</b> <i>(dépendances d'exploitation – recettes d'exploitation)</i>	2.363.285,13 €	2.411.500,88 €	2.117.391,20 €	2.474.640,00 €	3.084.599,00 €
<b>Total général de la fonction</b>	<b>3.383.521,43 €</b>	<b>3.080.517,07 €</b>	<b>3.038.337,72 €</b>	<b>3.353.440,00 €</b>	<b>4.259.099,00 €</b>

5.2 - DÉPENSES		COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>PERSONNEL</b>						
Salaires agents art. 60 § 7 (charge nette déduction de la part RIS)		2.147.985,43 €	1.927.120,96 €	1.638.844,16 €	1.915.340,00 €	2.274.400,00 €
Personnel administratif		301.272,13 €	320.049,12 €	408.366,88 €	380.950,00 €	626.910,00 €
Travailleurs sociaux		637.961,97 €	703.994,22 €	767.728,38 €	959.450,00 €	1.083.526,00 €
Agents contractuels subventionnés		188.847,65 €	46.276,41 €	175.232,13 €	0,00 €	151.863,00 €
<b>Total Personnel</b>		<b>3.276.067,18 €</b>	<b>2.997.440,71 €</b>	<b>2.990.171,55 €</b>	<b>3.255.740,00 €</b>	<b>4.167.049,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Fonctionnement du service		26.617,03 €	25.678,42 €	28.779,17 €	27.500,00 €	22.250,00 €
Formation professionnelle		6.747,82 €	7.412,02 €	1.667,00 €	12.000,00 €	13.300,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>33.364,85 €</b>	<b>33.090,44 €</b>	<b>30.446,17 €</b>	<b>39.500,00 €</b>	<b>35.550,00 €</b>
<b>REDISTRIBUTION</b>						
Conventions art 61 et mesure 500 €		4.750,00 €	5.250,00 €	1.250,00 €	8.200,00 €	6.500,00 €
Aides financières sociales et formations		69.339,40 €	44.735,92 €	16.470,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
<b>Total Redistribution</b>		<b>74.089,40 €</b>	<b>49.985,92 €</b>	<b>17.720,00 €</b>	<b>58.200,00 €</b>	<b>56.500,00 €</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>3.383.521,43 €</b>	<b>3.080.517,07 €</b>	<b>3.038.337,72 €</b>	<b>3.353.440,00 €</b>	<b>4.259.099,00 €</b>

## 6 - LES PRINCIPAUX SUBSIDES DU CPAS HORS FONCTION COVID : 90.866.780,00 € (BUDGET 2023)

		ORIGINE	Dépense totale hors FI	99.864.380,00 €
1	Intervention communale: couverture de l'insuffisance de ressources du CPAS	Commune	36.186.240 €	36,24%
2	Interventions du SPP Intégration Sociale			
	SPP Intégration Sociale - RIS 100	Fédéral	7.500.000 €	7,51%
	SPP Intégration Sociale - RIS 70	Fédéral	16.554.160 €	16,58%
	SPP Intégration Sociale - RIS 80	Fédéral	- €	0,00%
	SPP Intégration Sociale - Subside spécial frais de Personnel/Dossiers	Fédéral	1.500.000 €	1,50%
	SPP Intégration Sociale - Subsidés garanties locatives (25€/dossier)	Fédéral	- €	0,00%
	SPP Intégration Sociale - Subsidés demandeurs d'asile/Migrants	Fédéral	- €	0,00%
	SPP Intégration Sociale - Subvention majorée de 10% dans le cadre du PIIS	Fédéral	367.000 €	0,37%
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale	Fédéral	4.700.000 €	4,71%
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale - Majoration 25% - 35%	Fédéral	1.064.640 €	1,07%
	SPP Intégration Sociale - Avances sur créances alimentaires	Fédéral	15.000 €	0,02%
	Subside à l'épanouissement social, culturel et sportif des usagers, à la lutte contre la pauvreté infantile & subvention majorée du RIS dans le cadre du programme Printemps par le SPP Intégration Sociale	Fédéral	345.000 €	0,35%
	SPP Intégration Sociale - Frais médicaux - Paramédicaux - Pharmacie et hospitalisation	Fédéral	250.000 €	0,25%
	SPP Intégration Sociale - RIS 100	Régional	3.427.800 €	3,43%

	SPP Intégration Sociale - RIS 100 art60	Régional	530.000 €	0,53%
	SPP Intégration Sociale - RIS 70	Régional	- €	0,00%
	SPP Intégration Sociale - Aide Sociale	Régional	133.900 €	0,13%
	SPP Intégration Sociale - Aide sociale supplément - 25 ans	Régional	- €	0,00%
	SPP Intégration Sociale - Aide sociale art. 60	Régional	6.500 €	0,01%
	Total SPP Intégration Sociale		36.394.000 €	36,44%
3	Intervention forfaitaire de l'INAMI dans le cadre des soins infirmiers RVA et HD	Fédéral	4.704.800 €	4,71%
4	Intervention de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS) pour emplois "Maribel"	Fédéral	2.305.300 €	2,31%
5	Fonds Spécial de l'Aide sociale - répartition de 5% du Fonds des Communes par la Commission Communautaire Commune	Bicommunautaire	2.135.840 €	2,14%
6	Intervention du Ministère de la Communauté française dans les frais de fonctionnement de la maison de la jeunesse (MJ)	Communauté française	1.035.000 €	1,04%
7	Indemnités allouées par l'INAMI au personnel infirmier à la RVA et aux HD en fin de carrière, pour harmonisation des barèmes et formations 600 (Fédéral)	Fédéral	1.189.200 €	1,19%
8	Intervention du pouvoir régional dans le cadre de l'accord sectoriel 2000/2001 conclu au sein du Comité C (1% de la revalorisation salariale) et 2005/2006 (2% agents C,D et E)	Régional	686.400 €	0,69%
9	Intervention de la Commission Communautaire Commune dans le fonctionnement du service d'Aides aux familles (SAFPA)	Bicommunautaire	810.000 €	0,81%
10	Intervention CCC dans les centres de jour	Bicommunautaire	64.200 €	0,06%
11	Subside à la coordination sociale	Bicommunautaire	45.000 €	0,05%
12	Subside "Fritz Toussaint" - Cocom	Bicommunautaire	100.000 €	0,10%
13	Subside énergie	Bicommunautaire	1.102.000 €	1,10%
14	Intervention du pouvoir central (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz - CREG) dans les frais de médiation de dettes	Fédéral	831.300 €	0,83%

15	Intervention de l'ORPSS pour emplois contractuels subsidiés (ACS)	Fédéral	486.700 €	0,49%
16	Subvention majorée dans le cadre de la mise au travail d'agents art 60§7(Régional)	Régional	360.000 €	0,36%
17	Intervention du pouvoir central dans le paiement des primes linguistiques	Fédéral	200.000 €	0,20%
18	Intervention du Fonds "Eau" pour la prise en charge de factures d'eau impayées (Hydrobru)	Régional	107.000 €	0,11%
19	Subside ACTIRIS dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise à l'emploi	Régional	154.600 €	0,15%
20	Subside pour l'Energie Bruxelles Environnement	Régional	72.000 €	0,07%
21	Subside d'Actiris pour l'engagement de médiateurs interculturels	Régional	268.500 €	0,27%
22	Récupération d'avances octroyées en remboursement de chèques ALE	Régional	12.000 €	0,01%
23	Intervention chèques-repas + revalorisations barémiques (Comité C - 2021 ) + 2è pilier pension	Régional	945.900 €	0,95%
24	Subside mobilité douce	Régional	225.000 €	0,23%
25	Subside Cocom - "continuité des projets en lien avec la crise Covid"	Bicommunautaire	445.800 €	0,45%
Total des dépenses subsidiées			90.866.780 €	90,99%
Total des recettes de prestations			6.554.600 €	
Récupération diverses hors subventions (particuliers, débiteurs alimentaires, mutuelles, etc.)			2.443.000 €	
Total des Dépenses d'exploitation (hors facturation interne)			99.864.380 €	

SYNTHESE	
Intervention du Fédéral	42.013.100 €
Intervention du Régional	6.929.600 €
Intervention Bi-communautaire	4.702.840 €
Intervention de la Communauté Française	1.035.000 €
Intervention de la Commune	36.186.240 €
Recettes de prestation du CPAS	6.554.600 €
Interventions diverses	2.443.000 €
Total des recettes d'exploitation (hores facturation interne)	99.864.380 €

## 7 - DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET SUBSIDES ASSOCIÉS

	RECETTES	2021	2022	2023	DEPENSES	2021	2022	2023
<b>Administration Générale</b>	Cot. mandataires pension	7.000,00 €	7.850,00 €	8.600,00 €	Personnel entretien	3.200,00 €	900,00 €	801,00 €
	Subside frais transport (STIB, etc.)	235.000,00 €	220.000,00 €	225.000,00 €	Personnel administratif	5.060.400,00 €	5.429.880,07 €	5.941.839,00 €
	Emplois Maribel	308.600,00 €	306.400,00 €	307.400,00 €	Personnel soignant (volet)	26.500,00 €	28.000,00 €	22.590,00 €
	Interventions Ethias couverture AT	5.300,00 €	7.500,00 €	7.500,00 €	Personnel ACS	1.400,00 €	100,00 €	0,00 €
	Subside ACS	115.000,00 €	0,00 €	0,00 €	Président	193.600,00 €	224.900,00 €	221.093,00 €
	Subside Région salaires	610.000,00 €	610.000,00 €	686.400,00 €	Jetons présence	70.000,00 €	82.600,00 €	89.558,00 €
	Subside fédéral primes linguistiques	235.000,00 €	275.000,00 €	200.000,00 €	Pension 2è pilier		39.200,00 €	63.712,00 €
	Recette compensatoire ACS	0,00 €	475.000,00 €	486.700,00 €				
	Subvention chèques repas, revalorisation et 2è pilier	0,00 €	238.000,00 €	945.900,00 €				
		0,00 €	537.700,00 €	0,00 €				
	Récup. assurance hospitalisation	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Récup. traitement syndicat	83.000,00 €	98.900,00 €	107.300,00 €				
<b>Total</b>	<b>1.648.900,00 €</b>	<b>2.776.350,00 €</b>	<b>2.974.800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5.355.100,00 €</b>	<b>5.805.580,07 €</b>	<b>6.339.593,00 €</b>	
<b>Patrimoine</b>	Emplois Maribel	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel administratif	53.700,00 €	128.900,00 €	128.564,00 €
	interv Ethias couverture AT	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	Travailleurs sociaux	109.400,00 €	154.800,00 €	224.408,00 €
					Personnel ACS	43.900,00 €	1.800,00 €	
					Pension 2è pilier			3.565,00 €
<b>Total</b>	<b>13.500,00 €</b>	<b>2.000,00 €</b>	<b>2.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>207.000,00 €</b>	<b>285.500,00 €</b>	<b>356.537,00 €</b>	
<b>Service Général des Pensions</b>	Récup. Quotes-parts extér.	- €	- €		Cotis responsabilisation	1.633.000,00 €	1.200.000,00 €	1.600.000,00 €
					Personnel disponibilité	- €	0,00 €	
					Pensions ex-personnel	1.050.000,00 €	1.038.000,00 €	828.000,00 €
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>2.683.000,00 €</b>	<b>2.238.000,00 €</b>	<b>2.428.000,00 €</b>
<b>Service des Travaux</b>	Emplois Maribel	112.700,00 €	130.200,00 €	138.000,00 €	Personnel entretien	1.498.100,00 €	2.058.200,00 €	2.299.106,00 €
	interv Ethias AT	8.000,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €	Personnel administratif	1.080.300,00 €	1.194.200,00 €	1.498.348,00 €

	Subside ACS	45.500,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel ACS	231.700,00 €		
					Pension 2è pilier		37.400,00 €	54.902,00 €
	<b>Total</b>	<b>166.200,00 €</b>	<b>134.700,00 €</b>	<b>142.500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.810.100,00 €</b>	<b>3.289.800,00 €</b>	<b>3.852.356,00 €</b>
<b>Aide sociale + PIIS</b>	Subside personnel RIS	1.290.000,00 €	1.635.000,00 €	1.500.000,00 €	Personnel administratif	3.276.100,00 €	3.349.000,00 €	3.666.836,00 €
	Coordination sociale	41.950,00 €	40.000,00 €	45.000,00 €	Travailleurs sociaux	4.417.600,00 €	4.760.400,00 €	5.355.481,00 €
	Subside ACS	5.800,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel ACS	35.700,00 €		
	Emplois Maribel	890.000,00 €	945.000,00 €	932.800,00 €	Pension 2è pilier		94.400,00 €	154.336,00 €
	Subside participation Soc & Cult	265.000,00 €	350.000,00 €	345.000,00 €				
	subside personnel fonds Maz	11.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €				
	Subsides 25€/dossier gar. Locatives	4.050,00 €	500,00 €	500,00 €				
	subside personnel fonds Eau	30.900,00 €	103.000,00 €	107.000,00 €				
	interv Ethias couverture AT	65.000,00 €	23.000,00 €	15.000,00 €				
	<b>Total</b>	<b>2.603.700,00 €</b>	<b>3.101.500,00 €</b>	<b>2.950.300,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>7.729.400,00 €</b>	<b>8.203.800,00 €</b>	<b>9.176.653,00 €</b>
<b>Van Aa</b>	Remboursement primes syndic	- €	0,00 €	0,00 €	Personnel entretien	1.216.700,00 €	1.628.700,00 €	1.145.418,00 €
	Intervention Ethias couverture AT	85.000,00 €	58.000,00 €	50.000,00 €	Personnel administratif	611.200,00 €	688.100,00 €	764.784,00 €
	10 emplois Maribel	350.000,00 €	341.500,00 €	349.800,00 €	Personnel buanderie	134.500,00 €	196.600,00 €	210.945,00 €
	Indemnités fin de carrière	225.000,00 €	201.000,00 €	190.500,00 €	Personnel cuisine	626.200,00 €	586.200,00 €	1.332.667,00 €
	Harmonisation barèmes	587.000,00 €	671.000,00 €	677.700,00 €	Personnel soignant	4.930.000,00 €	5.914.500,00 €	6.672.131,00 €
	Forfaits INAMI	2.968.000,00 €	2.978.000,00 €	3.411.800,00 €	Travailleurs sociaux	151.100,00 €	130.200,00 €	182.312,00 €
	Subside ACS	107.100,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel ACS	419.000,00 €		
	Formations 600	125.200,00 €	80.000,00 €	100.000,00 €	Pension 2è pilier		140.160,00 €	213.390,00 €
	<b>Total</b>	<b>4.447.300,00 €</b>	<b>4.329.500,00 €</b>	<b>4.779.800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>8.088.700,00 €</b>	<b>9.284.460,00 €</b>	<b>10.521.647,00 €</b>
<b>Heures Douces</b>	Remboursement primes syndic	- €	0,00 €	0,00 €	Personnel entretien	272.600,00 €	532.300,00 €	560.047,00 €
	interv Ethias couverture AT	3.000,00 €	4.900,00 €	8.000,00 €	Personnel administratif	497.300,00 €	386.600,00 €	407.108,00 €
	Subside ACS	70.000,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel cuisine	752.400,00 €	760.700,00 €	835.675,00 €
	Forfaits INAMI	822.500,00 €	1.020.000,00 €	1.293.000,00 €	Personnel soignant	1.483.200,00 €	1.793.800,00 €	2.198.091,00 €
	Harmonisation barèmes	137.500,00 €	140.000,00 €	225.700,00 €	Travailleurs sociaux	25.700,00 €	27.500,00 €	103.655,00 €

	Indemnités fin de carrière	90.000,00 €	90.000,00 €	95.300,00 €	Personnel ACS	135.700,00 €		
	Emplois Maribel	70.000,00 €	110.400,00 €	148.400,00 €	Pension 2è pilier		51.600,00 €	72.721,00 €
	<b>Total</b>	<b>1.193.000,00 €</b>	<b>1.365.300,00 €</b>	<b>1.770.400,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.166.900,00 €</b>	<b>3.552.500,00 €</b>	<b>4.177.297,00 €</b>
<b>Centre de Jour</b>	1 Maribel Fonds sectoriel (4/5)	32.000,00 €	33.000,00 €	34.000,00 €	Personnel administratif	- €		0,00 €
	Subvention CDJ	- €	64.200,00 €	64.200,00 €	Personnel soignant	178.400,00 €	204.900,00 €	241.473,00 €
					Pension 2è pilier		2.700,00 €	5.589,00 €
	<b>Total</b>	<b>32.000,00 €</b>	<b>97.200,00 €</b>	<b>98.200,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>178.400,00 €</b>	<b>207.600,00 €</b>	<b>247.062,00 €</b>
<b>Maison de la Jeunesse</b>	Maribel Fonds sectoriel	56.200,00 €	64.000,00 €	64.700,00 €	Personnel entretien	2.400,00 €	46.400,00 €	52.785,00 €
	subside MCF personnel	850.000,00 €	1.034.000,00 €	1.035.000,00 €	Personnel administratif	323.300,00 €	321.000,00 €	352.558,00 €
	Subside ACS	22.900,00 €	0,00 €	0,00 €	Personnel buanderie	47.100,00 €	97.700,00 €	92.777,00 €
	interv Ethias couverture AT	1.000,00 €	500,00 €	1.000,00 €	Personnel cuisine	39.700,00 €	42.100,00 €	42.480,00 €
					Travailleurs sociaux	106.000,00 €	104.200,00 €	104.195,00 €
					Personnel éducatif	684.200,00 €	648.400,00 €	711.892,00 €
					Personnel ACS	69.300,00 €		
					Pension 2è pilier		16.900,00 €	22.569,00 €
	<b>Total</b>	<b>930.100,00 €</b>	<b>1.098.500,00 €</b>	<b>1.100.700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1.272.000,00 €</b>	<b>1.276.700,00 €</b>	<b>1.379.256,00 €</b>
<b>Aide familles aux</b>	Emploi Maribel	144.300,00 €	136.500,00 €	187.000,00 €	Personnel administratif	277.300,00 €	336.050,00 €	377.054,00 €
	Subside Aides fam CCC	757.800,00 €	816.048,00 €	810.000,00 €	Personnel infirmier	58.000,00 €	66.650,00 €	75.413,00 €
	interv Ethias couverture AT	15.000,00 €	22.000,00 €	26.500,00 €	Travailleurs sociaux	114.600,00 €	157.000,00 €	209.758,00 €
					Personnel spécifique (AF/AM)	1.666.100,00 €	1.626.100,00 €	1.787.434,00 €
					Pension 2è pilier		31.200,00 €	37.224,00 €
	<b>Total</b>	<b>917.100,00 €</b>	<b>974.548,00 €</b>	<b>1.023.500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2.116.000,00 €</b>	<b>2.217.000,00 €</b>	<b>2.486.883,00 €</b>
<b>Transport Social</b>					Personnel ACS	200,00 €		
					Personnel administratif	118.500,00 €	353.550,00 €	397.536,00 €
					Pension 2è pilier		2.700,00 €	3.723,00 €
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>118.700,00 €</b>	<b>356.250,00 €</b>	<b>401.259,00 €</b>
<b>Cap Emploi 844929</b>	Emplois Maribel	123.600,00 €	138.600,00 €	154.600,00 €	Personnel administratif	381.400,00 €	418.250,00 €	626.910,00 €
	interventions employeurs	140.000,00 €	80.000,00 €	115.000,00 €	Travailleurs sociaux	826.200,00 €	959.450,00 €	1.083.626,00 €
	subside ACS	70.100,00 €	76.800,00 €	78.400,00 €	Agents art 60§7	1.966.900,00 €	1.915.340,00 €	2.274.400,00 €
	interv Ethias couverture AT	15.200,00 €	10.200,00 €	20.000,00 €	Personnel ACS	227.600,00 €	121.510,00 €	151.863,00 €

	Conventions CPE	39.000,00 €	0,00 €	0,00 €	Pension 2è pilier		28.500,00 €	30.250,00 €
	Subside Région Bruxelloise	- €	0,00 €	0,00 €				
	subside convention Actiris	165.000,00 €	165.000,00 €	268.500,00 €				
	suppl. éco-soc régional	346.000,00 €	390.500,00 €	520.000,00 €				
	Mesure 500 €/dossier		7.500,00 €	10.000,00 €				
	<b>Total</b>	<b>898.900,00 €</b>	<b>868.600,00 €</b>	<b>1.166.500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3.402.100,00 €</b>	<b>3.443.050,00 €</b>	<b>4.167.049,00 €</b>
<b>Epicerie sociale</b>	1 emploi Maribel	22.200,00 €	33.000,00 €	35.000,00 €	Personnel administratif	51.800,00 €	58.700,00 €	65.373,00 €
					Pension 2è pilier		900,00 €	1.511,00 €
	<b>Total</b>	<b>22.200,00 €</b>	<b>33.000,00 €</b>	<b>35.000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>51.800,00 €</b>	<b>59.600,00 €</b>	<b>66.884,00 €</b>
<b>Médiation de dettes</b>	Fonds VdLanotte person. 5 pers	285.000,00 €		0,00 €	Personnel administratif	367.000,00 €	462.000,00 €	545.388,00 €
	interv Ethias couverture AT	- €	500,00 €	500,00 €	Travailleurs sociaux	385.100,00 €	384.200,00 €	431.835,00 €
	Emploi Maribel	123.900,00 €	123.900,00 €	108.200,00 €	Personnel ACS	- €		
	Subside régional Energie	74.000,00 €	72.000,00 €	72.000,00 €	Pension 2è pilier		9.800,00 €	17.118,00 €
	<b>Total</b>	<b>482.900,00 €</b>	<b>196.400,00 €</b>	<b>180.700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>752.100,00 €</b>	<b>856.000,00 €</b>	<b>994.341,00 €</b>
<b>Covid</b>	Subside Cocom	451.700,00 €	709.002,00 €		Personnel administratif	0,00 €	248.000,00 €	616.631,00 €
					Travailleurs sociaux	451.700,00 €	483.100,00 €	404.449,00 €
					Personnel entretien		200,00 €	200,00 €
					Personnel infirmier		14.000,00 €	
					Pension 2è pilier		10.700,00 €	17.103,00 €
	<b>Total</b>		<b>709.002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>451.700,00 €</b>	<b>756.000,00 €</b>	<b>1.038.383,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>13.581.650,00 €</b>	<b>15.686.600,00 €</b>	<b>16.224.400,00 €</b>		<b>38.383.000,00 €</b>	<b>41.831.840,07 €</b>	<b>47.633.200,00 €</b>
<b>% de personnel subsidié</b>		<b>35,38%</b>	<b>37,50%</b>	<b>34,06%</b>		<b>118.500,00 €</b>		